
Plan régional
de développement
du territoire public

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Réalisation et rédaction : Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Direction : Normand Laprise

Équipe régionale : Gaétan Fortin
Hélène Gagné
Bruno Girard
Marie Rochette
Luc Valin

Collaboration :

André Bélec	Jean Jomphe
Yvon Bilodeau	Roger Larouche
Louise Brassard	Gérald Lavoie
Gaétan Couture	Aline Paradis
Jacques Descôteaux	Noël Patenaude
André Gagnon	Carl Tremblay
Johanne Girard	Jean-René Tremblay
Carol Harvey	

Collaboration spéciale : Michel Beaulieu

Conception et soutien

à la réalisation : Direction générale de la gestion du territoire public

Coordination : Louise Pelletier

Collaboration spéciale : Manon Bergeron
Édouard Chrétien
France Dumais
Céline Guimont
Gilles Larochelle
Jean-François Larouche
Luce Sainte-Marie

Conception graphique : Christiane Leclerc communication

Production : Direction des communications

Diffusion : Direction générale de la gestion du territoire public

Équipe MERN 2016-2017 :

Robin Boulianne
Bruno Girard
Carl Tremblay

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005 (révision 2017, en vigueur le 19 décembre 2019)

ISBN : 2-550-43406-4

Code de diffusion : 2005-2000

Avant-propos

Essentielle au développement du Québec, la mise en valeur du territoire public et de ses ressources doit se faire de façon harmonieuse et dans l'intérêt de la collectivité. C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a élaboré des outils de planification et des mécanismes de gestion qui favorisent une utilisation polyvalente, équilibrée et durable du territoire public au bénéfice de l'essor économique des régions.

Les plans régionaux de développement de la villégiature (PRDV), rendus publics en 1993, ont démontré la pertinence d'encadrer ce type d'utilisation du territoire. Cet exercice a également confirmé la nécessité d'un encadrement plus large afin de répondre à une demande d'utilisation de plus en plus diversifiée. Le MRNF a donc élargi son approche pour y intégrer l'ensemble des utilisations du territoire, les préoccupations des acteurs locaux et régionaux et les besoins de la population.

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) est le résultat de cette approche. Pour sa réalisation, le MRNF a entrepris une tournée d'information à travers le Québec afin de présenter le nouveau concept aux organismes concernés. Il a aussi créé, dans chacune des régions, une table de concertation afin de connaître les préoccupations et les besoins de ses partenaires régionaux et gouvernementaux et de les associer à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

Fort de cette concertation, le PRDTP sera désormais l'instrument privilégié pour favoriser la mise en valeur harmonieuse du territoire public en fonction des intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 DÉFINITION, RÔLES ET ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC	
CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP)	5
1.1 Définition	5
1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public	5
1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public	6
1.3.1 Constat territorial et problématique de développement	6
1.3.2 Enjeux et concept de développement	7
1.3.3 Scénario de développement et plan d'action	7
CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC	9
2.1 Section récréotourisme	9
2.1.1 Définition du récréotourisme	9
2.1.2 Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme	9
2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme	10
2.1.4 Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme	13
2.1.5 Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public	13
PARTIE 2 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	
SECTION 1 – RÉCRÉOTOURISME	
REMERCIEMENTS	17
INTRODUCTION	19
CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL	19
1.1 Territoire d'étude	19
1.2 Contexte régional	20

CHAPITRE 2	CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE.....	25
2.1	Situation actuelle.....	25
2.1.1	Contexte national et régional du tourisme.....	25
2.1.2	Volet hébergement.....	27
2.1.2.1	La villégiature privée (chalet privé).....	27
2.1.2.2	L'occupation temporaire.....	28
2.1.2.3	L'hébergement commercial et le camping.....	31
2.1.2.4	La pourvoirie.....	31
2.1.3	Volet activités de plein air.....	32
2.1.3.1	Les activités reliées à la faune (pêche, chasse et observation).....	32
2.1.3.2	La motoneige.....	35
2.1.3.3	La motoquad.....	36
2.1.3.4	La randonnée non motorisée.....	37
2.1.3.5	Le ski alpin.....	38
2.1.3.6	Les activités nautiques.....	38
2.1.3.7	La cueillette de petits fruits et autres.....	39
2.1.4	Volet activités culturelles.....	39
2.2	Demande d'utilisation récréative.....	40
2.3	Potentiel de développement.....	43
2.4	Autres éléments de problématiques de développement.....	44
2.4.1	Protection de l'environnement.....	44
2.4.2	Multiplicité des usages.....	45
2.4.3	Information territoriale.....	45
2.4.4	Sites d'intérêt.....	46
2.4.5	Patrimoine collectif.....	46
2.4.6	Règles d'occupation.....	47
2.4.7	Services publics.....	48
2.4.8	Accessibilité routière.....	48
2.5	Synthèse du constat récréotouristique.....	49
CHAPITRE 3	ENJEUX D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX.....	51
CHAPITRE 4	CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT.....	55
4.1	Axe « Navigation ».....	59
4.2	Axe récréatif « Motoneige ».....	60
4.3	Axe récréatif « Motoquad ».....	61
4.4	Axe récréatif « Liens interparcs ».....	62
4.5	Secteur de planification 01 « Le territoire habité ».....	63
4.6	Secteur de planification 02 « Les montagnes du Bas-Saguenay ».....	65
4.7	Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin ».....	66
4.8	Secteur de planification 04 « Les grandes rivières ».....	68
4.9	Secteur de planification 05 « Les grands réservoirs ».....	70
4.10	Secteur de planification 06 « Le Plétipi ».....	72

CHAPITRE 5	SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT	73
5.1	Dispositions générales	73
5.1.1	Dispositions régionales retenues dans le contexte de l’entente entre le ministère des Ressources naturelles et la Société de la faune et des parcs du Québec relative à la villégiature riveraine sur les terres publiques	73
5.1.2	Territoires de l’Entente de principe d’ordre général avec les Innus	82
5.1.3	Aires d’intérêt.....	84
5.1.4	Îles publiques.....	85
5.1.5	Territoire municipalisé	85
5.1.6	Réserves aquatiques projetées et réserves de biodiversité projetées	85
5.1.7	Projet « Destination d’activités nordiques Monts-Valin-Fjord du Saguenay »	89
5.1.8	Modalités pour le volet hébergement	89
5.1.8.1	Chemin forestier	89
5.1.8.2	Occupation non riveraine	89
5.1.8.3	Relocalisation	89
5.1.8.4	Approche de développement	90
5.1.8.5	Abri sommaire.....	91
5.1.8.6	Tour de guet	91
5.1.8.7	Hébergement commercial.....	91
5.1.8.8	Lacs occupés et non occupés.....	92
5.1.8.9	Camping	92
5.1.9	Modalités pour les activités de plein air	93
5.1.9.1	Refuge et relais.....	93
5.1.9.2	Randonnée non motorisée	93
5.1.9.3	Motoneige	93
5.1.9.4	Motoquad	94
5.1.9.5	Parcours canotable.....	94
5.1.10	Modalités pour les activités culturelles	94
5.1.11	Milieus humides d’intérêt	94
5.2	Dispositions spécifiques pour les axes récréatifs.....	95
5.2.1	Axe « Navigation ».....	95
5.2.2	Axe « Motoneige »	96
5.2.3	Axe « Motoquad »	97
5.2.4	Axe « Liens interparcs ».....	97
5.3	Dispositions spécifiques pour les secteurs de développement (carte 6)	98
5.3.1	Secteur de planification 01 « Le territoire habité »	98
5.3.1.1	Secteur de développement 01-01 — MRC Le Fjord-du-Saguenay	99
5.3.1.2	Secteur de développement 01-02 — Ville de Saguenay.....	100
5.3.1.3	Secteur de développement 01-03 — MRC Lac-Saint-Jean-Est.....	101
5.3.1.4	Secteur de développement 01-04 — MRC Le Domaine-du-Roy.....	102
5.3.1.5	Secteur de développement 01-05 — MRC Maria-Chapdelaine	103
5.3.2	Secteur de planification 02 « Les montagnes du Bas-Saguenay ».....	104
5.3.2.1	Secteur de développement 02-01 — Zec Buteux-Bas-Saguenay	105
5.3.2.2	Secteur de développement 02-02.....	106
5.3.2.3	Secteur de développement 02-03 — Zec de L’Anse-Saint-Jean	108
5.3.2.4	Secteur de développement 02-04 — Zec du Lac-au-Sable.....	110
5.3.2.5	Secteur de développement 02-05 — Zec du Lac-Brébeuf.....	111
5.3.2.6	Secteur de développement 02-06.....	112

5.3.3	Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin ».....	113
5.3.3.1	Secteur de développement 03-01 — Zec Chauvin	114
5.3.3.2	Secteur de développement 03-02 — Zec Nordique	115
5.3.3.3	Secteur de développement 03-03	116
5.3.3.4	Secteur de développement 03-04 — Zec Martin-Valin.....	118
5.3.3.5	Secteur de développement 03-05	120
5.3.3.6	Secteur de développement 03-06 — Zec du Lac-de-la-Boiteuse	122
5.3.3.7	Secteur de développement 03-07	123
5.3.3.8	Secteur de développement 03-08 — Zec Onatchiway	124
5.3.3.9	Secteur de développement 03-09	125
5.3.4	Secteur de planification 04 « Les grandes rivières »	127
5.3.4.1	Secteur de développement 04-01 — Zec Mars-Moulin	128
5.3.4.2	Secteur de développement 04-02 — Réserve faunique des Laurentides.....	129
5.3.4.3	Secteur de développement 04-03 — Zec Kiskissink.....	130
5.3.4.4	Secteur de développement 04-04	131
5.3.4.5	Secteur de développement 04-05 — Zec de la Lièvre.....	133
5.3.4.6	Secteur de développement 04-06	134
5.3.4.7	Secteur de développement 04-07 — Réserve faunique Ashuapmushuan	135
5.3.4.8	Secteur de développement 04-08	136
5.3.4.9	Secteur de développement 04-09	137
5.3.4.10	Secteur de développement 04-10 — Zec de la Rivière-aux-Rats.....	139
5.3.4.11	Secteur de développement 04-11 — Zec des Passes.....	140
5.3.5	Secteur de planification 05 « Les grands réservoirs »	142
5.3.6	Secteur de planification 06 « Le Plétiipi »	145
CHAPITRE 6	PLAN D’ACTION	147
6.1	Cadre d’élaboration et structure	147
6.2	Résultats attendus	148
6.3	Plan d’action.....	149
6.3.1	Actions liées aux interventions de développement	149
6.3.2	Actions liées à l’acquisition de connaissances	153
6.3.3	Actions liées à la planification du développement	157
6.3.4	Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides	164
6.3.5	Actions liées à l’évaluation des résultats attendus	170
6.3.6	Plan d’action révisé pour 2017-2018.....	171
6.4	Mise en œuvre du plan d’action	175
CHAPITRE 7	SUIVI ET MISE À JOUR DU PRDTP	177

SOMMAIRE	179
ANNEXE 1 : LISTE DES PARTENAIRES DU PRDTP	189
ANNEXE 2 : ENJEUX RÉGIONAUX GLOBAUX	192
ANNEXE 3 : CADRE D'ÉTABLISSEMENT DE MESURES DE COHABITATION HARMONIEUSE ENTRE L'HÉBERGEMENT COMMERCIAL ET LES AUTRES UTILISATIONS DU TERRITOIRE.....	193
ANNEXE 4 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTENU DES TABLEAUX INTÉGRÉS AUX CHAPITRES 4 ET 5.....	195
ANNEXE 5 : SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE PLANIFICATION 05	221
ANNEXE 6 : SÉLECTION DE SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT DANS LE SECTEUR DE PLANIFICATION 05 LES GRANDS RÉSERVOIRS.....	225
ACRONYMES.....	227
LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS EN PLANIFICATION TERRITORIALE.....	229
LEXIQUE	233
BIBLIOGRAPHIE	236

Liste des cartes

Carte 1	Territoire d'étude	21
Carte 2	Répartition de la villégiature.....	29
Carte 3	Hébergement commercial et activités de plein air	33
Carte 4	Concept de développement	57
Carte 5	Territoires particuliers.....	78
Carte 6	Scénario de développement	79

Liste des graphiques

Graphique 1	Rôles du PRDTP.....	6
-------------	---------------------	---

Liste des tableaux

Tableau 1	Territoire d'étude	20
Tableau 2	Objectifs de développement par dimension.....	52
Tableau 3	Modalités et réglementation applicables au camping sur les terres du domaine de l'État.....	92

Introduction

Le PRDTP est élaboré pour chaque région administrative du Québec qui comprend des terres publiques sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Il se compose de deux grandes parties. La première porte exclusivement sur des notions générales communes à l'ensemble des régions du Québec. Elle comprend deux chapitres : le premier traite de la définition du plan et de ses rôles et décrit les étapes de son élaboration. Le second chapitre présente le contexte de réalisation du plan. Ce contexte inclut les orientations relatives à la planification et à la gestion du territoire public, de même que les partenaires impliqués dans l'élaboration du plan, selon la section abordée.

La seconde partie présente le PRDTP de la région administrative. Elle comprend les éléments suivants : le constat territorial et la problématique de développement, les grands enjeux de l'utilisation territoriale, le concept de développement, le scénario de développement et le plan d'action.

Le récréotourisme est le premier thème traité. D'autres thèmes pourront être étudiés par la suite, comme l'industrie et le commerce, l'utilité publique ou communautaire, les territoires particuliers d'intervention, la préservation et la protection.

Un bilan du plan d'action compris dans le PRDTP sera effectué chaque année.

Partie 1

Définition, rôles et élaboration
d'un plan régional
de développement
du territoire public

Saguenay–Lac-Saint-Jean

CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP)

1.1 Définition

Le PRDTP est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Il vise à déterminer, avec les partenaires régionaux, où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public.

Il possède les attributs suivants :

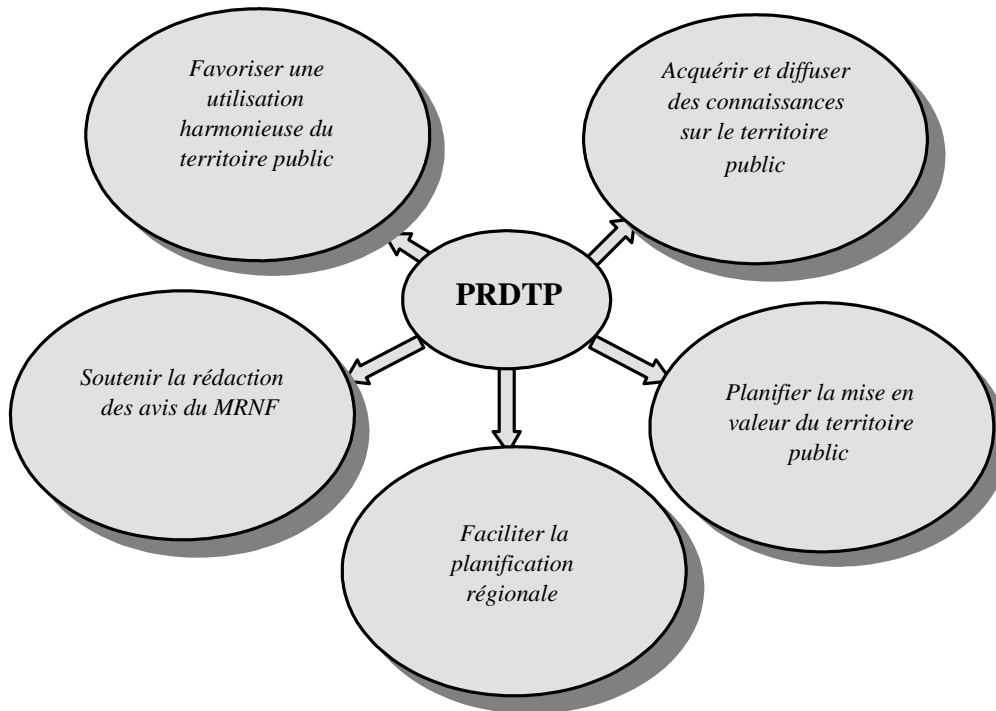
- ✓ ***Progressif et modulaire*** : il comporte plusieurs sections de planification et de développement du territoire, abordées selon les besoins et problématiques du milieu.
- ✓ ***Évolutif*** : il peut être modifié au fur et à mesure des besoins ou de l'émergence de nouvelles tendances.
- ✓ ***Fiable*** : son information est à jour.
- ✓ ***Partagé*** : il a fait l'objet de plusieurs consultations régionales auprès des organismes du milieu. De plus, il s'appuie sur un portrait territorial de la région qui traite de ses dimensions sociales, économiques et environnementales.
- ✓ ***Concerté*** : il associe les communautés régionales à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public

Les rôles du PRDTP sont multiples (voir graphique 1). Document essentiel à la mise en valeur du territoire public et à la planification de l'émission de droits fonciers, il favorise une utilisation harmonieuse du territoire et facilite les planifications régionales des partenaires du Ministère. Il constitue également un outil de connaissance, car son élaboration repose sur la collecte et l'analyse de multiples renseignements sur le territoire public.

Le PRDTP apporte en outre un soutien important à la production des avis du MRNF. Ces avis portent sur toutes les modifications liées aux territoires fauniques ou récréatifs, aux planifications forestières (plans généraux d'aménagement forestier, plans quinquennaux d'aménagement forestier et plans annuels d'interventions forestières), aux projets de promoteurs, aux parcs régionaux et à la planification des aires protégées et aux schémas d'aménagement et de développement des MRC.

GRAPHIQUE 1
RÔLES DU PRDTP



1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public

La réalisation du PRDTP s'effectue par étapes. Chacune est assujettie à un processus de concertation au cours duquel le MRNF consulte plusieurs partenaires. Ces étapes sont, dans l'ordre : l'établissement du constat territorial et de la problématique de développement, l'identification des grands enjeux et du concept de développement, l'élaboration du scénario de développement et du plan d'action.

1.3.1 *Constat territorial et problématique de développement*

Le constat territorial vise à établir un portrait du territoire en fonction du thème à l'étude. Il peut comprendre une description de certaines caractéristiques de la région, la répartition des activités et infrastructures, l'évolution des tendances observées, les particularités de certaines parties du territoire, etc. Le constat présente également une analyse des potentiels. Il permet ainsi une lecture commune du territoire et de ses problématiques de développement.

1.3.2 *Enjeux et concept de développement*

Cette étape vise à identifier les grands enjeux liés à l'utilisation du territoire public. Ces enjeux peuvent être d'ordre économique, environnemental, social, éducatif, culturel, administratif ou institutionnel. Leur identification permet ensuite l'élaboration du concept de développement qui rend compte des orientations choisies et propose des objectifs de développement.

1.3.3 *Scénario de développement et plan d'action*

Le scénario de développement précise, à partir du concept, les objectifs spécifiques et les règles de développement qui s'appliquent à un cadre territorial plus circonscrit. Il définit des types d'intervention pour différents secteurs du territoire qui présentent une problématique particulière et des caractéristiques homogènes. Il s'appuie sur un découpage effectué en fonction de la connaissance du territoire et de ses besoins inhérents.

Le plan d'action, quant à lui, présente les dispositions prises pour la mise en œuvre du PRDTP. Il identifie les étapes de cette mise en œuvre, les moyens retenus à cette fin et les priorités d'atteinte des objectifs. Le plan d'action contient également un échéancier et la liste des partenaires associés à sa mise en œuvre.

CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC

2.1 Section récréotourisme

2.1.1 *Définition du récréotourisme*¹

Le néologisme québécois *récréotourisme* englobe à la fois les secteurs du tourisme et du loisir. On qualifiera donc de *récréotouristique* un site ou une entreprise susceptible d'attirer une clientèle touristique et qui favorise la pratique d'activités de loisir. Ces activités peuvent être d'ordre socioculturel, sportif, de plein air ou autre.

Dans le contexte du PRDTP, les activités de loisir s'exercent dans la région, mais en dehors du lieu de résidence. Elles comprennent donc les visites de musées et les activités sportives, par exemple, mais excluent la lecture ou la philatélie. Ces activités récréatives ne diffèrent du tourisme que par leur clientèle, qui est résidante ou excursionniste. Le récréotourisme, quant à lui, regroupe à la fois le loisir local, sans déplacement géographique important, le loisir d'excursion, hors de la localité, mais sans hébergement, le tourisme d'agrément ou de vacances et le tourisme lié à des activités professionnelles².

2.1.2 *Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme*

La réalisation du PRDTP s'inscrit dans la mission du MRNF qui consiste à « *favoriser l'acquisition de connaissances, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales, dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population* ». Les lois, les règlements, les politiques et les programmes du MRNF guident la formulation des orientations et des objectifs du PRDTP, de même que des priorités d'intervention qui en découlent. Par ailleurs, le plan s'appuie sur les caractéristiques particulières du territoire public de chaque région, sur les outils de planification des partenaires gouvernementaux et régionaux ainsi que sur les résultats de ses propres activités de concertation et de consultation.

Les orientations du Plan stratégique du MRNF influencent également l'élaboration du PRDTP. Ces orientations sont les suivantes : favoriser la connaissance du territoire et des ressources et contribuer au développement de leur potentiel économique; faciliter une utilisation polyvalente de ce territoire et de

¹ Denys Lessard, Tourisme Québec.

² Pierre Bellerose, *Le libre-échange et le champ récréotouristique*, CET, juin 1988, p. 25.

ces ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise; contribuer au respect de l'environnement et offrir des services de qualité aux citoyens.

2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme

Pour l'élaboration du PRDTP – Section récréotourisme, le MRNF a eu recours à divers documents qui encadrent la planification et le développement des activités récréatives sur le territoire public. Ces documents énoncent des orientations, des principes ou des normes de gestion des terres publiques, particulièrement en matière d'hébergement.

Ces documents sont les suivants :

- ✓ *Le Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public.* Ce guide a été élaboré à partir de l'Approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec. Il s'applique particulièrement au développement de la villégiature.
- ✓ L'Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public entre le ministère des Ressources naturelles (MRN) et la Société de la faune et des parcs du Québec, ratifiée en février 2001. Cette entente a été revue afin d'y inclure les nouvelles réalités découlant de l'expérience des plans régionaux de développement de la villégiature.
- ✓ La Loi sur les terres du domaine de l'État et le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. Cette loi et ce règlement encadrent l'émission de droits fonciers et les modalités de camping temporaire sur le territoire public.
- ✓ Les orientations sur les abris sommaires.

2.1.3.1 Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public

Afin d'appuyer le développement de la villégiature sur des règles minimales communes aux régions, le MRNF a élaboré en 1994 le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide vise à encadrer le développement de la villégiature dans les cas de location ou de cession de terres à cette fin par le MRNF. Les partenaires gouvernementaux et régionaux ont participé à l'élaboration de ce document.

L'orientation à la base de la planification du développement de la villégiature sur le territoire public est la suivante : « *Accroître la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives par le développement de la villégiature suivant une démarche d'harmonisation et d'intégration des divers modes d'utilisation du territoire* ». À cette fin, le MRNF retient les objectifs de développement suivants :

- ✓ Planifier un développement de la villégiature qui n'entraîne aucune nuisance.

-
- ✓ Optimiser l'utilisation du potentiel récréatif tout en réduisant au minimum l'impact des projets de développement sur le milieu.
 - ✓ Réserver des terres pour l'accès du public aux rives des lacs et des cours d'eau.
 - ✓ Diversifier les types de villégiature ainsi que les densités d'occupation et favoriser l'intégration de cette diversité dans les projets de développement.
 - ✓ Éviter les conflits entre la villégiature et les autres utilisations des terres, notamment celles de nature récréative.
 - ✓ Privilégier la consolidation dans des sites.
 - ✓ Favoriser la diversité et la qualité de la pratique des activités liées à la villégiature.

2.1.3.2 Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public MRN-Société de la faune et des parcs du Québec

L'entente intervenue en février 2001 entre le MRN et la Société de la faune et des parcs du Québec fixe certaines balises au développement de tout type d'hébergement en milieu riverain. Cette entente porte sur la villégiature privée, l'hébergement commercial ou communautaire et le camping sur l'ensemble du territoire public.

Les principales orientations de cette entente retenues dans l'élaboration du PRDTP sont les suivantes :

- ✓ Assurer une harmonisation entre le développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, le maintien de la biodiversité et la mise en valeur de la faune et de son habitat, selon une approche de gestion intégrée des ressources.
- ✓ Considérer les différents besoins liés à l'utilisation du territoire public, qu'ils soient d'ordre économique, social, environnemental, récréotouristique ou faunique.
- ✓ Favoriser la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives et socioéconomiques, tout en tenant compte de l'intensification de l'utilisation du territoire, de la diversité de la demande et de la rareté des espaces disponibles.
- ✓ Assurer la cohabitation harmonieuse et un partage équitable du potentiel faunique entre les villégiateurs, les pêcheurs excursionnistes et la clientèle des établissements de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Confier le développement de la villégiature dans les parcs, les réserves fauniques et les pourvoiries avec droits exclusifs aux gestionnaires de ces territoires, lesquels verront à appliquer, dans leurs plans de gestion, les principes de conservation de cette entente.

2.1.3.3 Occupation temporaire sur le territoire public (camping temporaire ou de séjour)

Le MRNF a modifié le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État découlant de la Loi sur les terres du domaine de l'État afin d'ajouter des dispositions sur le camping temporaire ou le séjour³. Actuellement, les clauses qui se rapportent au séjour stipulent qu'il est possible d'occuper dans une même année une terre publique à des fins de camping pour une période maximale de sept mois.

Dans le contexte de l'élaboration du PRDTP, il est possible de déterminer des zones de séjour auxquelles seraient associées des conditions de pratique qui permettent un contrôle du territoire. Ces zones sont déterminées en concertation avec les partenaires de la Table régionale. Le MRNF peut ensuite confier la gestion du camping à un partenaire, soit par une entente de délégation prévue aux articles 13.3 et suivants de la Loi sur les terres du domaine de l'État, soit par un programme de délégation de gestion, en vertu des articles 17.13 et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Notons par ailleurs qu'à l'intérieur du territoire structuré d'une zone d'exploitation contrôlée (zec), la gestion du camping relève du MRNF (Faune Québec) qui peut éventuellement la déléguer à l'organisme gestionnaire de la zec. Lorsqu'elle désire tarifier l'activité, la zec doit produire un Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) dans lequel le mode de gestion de cette occupation sera défini.

2.1.3.4 Abri sommaire sur le territoire public

En août 2001, le MRNF procédait à une consultation régionale sur les abris sommaires dans le contexte de l'élaboration des PRDTP. Cette consultation avait pour but de définir les besoins à l'égard de l'hébergement en abri sommaire et de clarifier les règles d'octroi des baux. Les ministères, les organismes publics, le milieu municipal et les principaux utilisateurs du territoire public ont été invités à répondre à un questionnaire et à prendre position sur les orientations proposées par le MRNF.

Après l'analyse de l'ensemble des commentaires régionaux reçus, le MRNF entreprenait en juin 2002, une consultation auprès des ministères et organismes publics centraux concernés par les questions touchant à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources. Le Ministère a également consulté les représentants du milieu municipal, de grandes fédérations d'utilisateurs du territoire public et de l'industrie faunique.

L'objectif premier visé par ces consultations est de s'assurer que les nouvelles orientations permettront aux milieux régionaux de se prononcer sur les abris sommaires en fonction de leurs besoins respectifs. La participation des partenaires régionaux à la prise de décision quant à l'utilisation du territoire public à

³ Il est à noter que ces dispositions ne concernent pas les campings aménagés avec des infrastructures permanentes pour lesquels la Loi prévoit d'autres dispositions.

des fins d’abri sommaire, permettra ainsi un plus grand respect des besoins et une meilleure mise en valeur du territoire et de ses ressources.

En janvier 2004, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a approuvé les nouvelles orientations sur les abris sommaires. Ces orientations concernent d’une part, l’émission des nouveaux baux et, d’autre part, les règles relatives aux baux d’abri sommaire existants. Le PRDTP constitue l’outil privilégié pour la mise en œuvre des orientations sur les abris sommaires.

2.1.4 *Partenaires impliqués dans l’élaboration de la section récréotourisme*

Le MRNF a associé un certain nombre de partenaires à sa démarche d’élaboration du PRDTP en mettant sur pied une Table régionale de concertation. Les membres de cette table représentent des organismes qui ont tous légalement un mandat de planification sectorielle lié à la gestion et au développement des terres du domaine de l’État (par exemple, un schéma d’aménagement et de développement ou des aires protégées), à la gestion des ressources fauniques ou forestières ou à la protection des biens culturels. Tous ces partenaires participent activement à la prise de décisions en matière d’utilisation du territoire public. Les représentants de la Table régionale de concertation sont ceux des municipalités régionales de comté (MRC), du MRNF (Forêt Québec, Faune Québec, Secteur du territoire), du ministère de la Culture et des Communications et du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs.

2.1.5 *Documents régionaux qui ont servi à l’élaboration du Plan régional de développement du territoire public*

Divers outils de planification régionaux ont également servi à l’élaboration du PRDTP. Il s’agit des schémas d’aménagement et de développement élaborés par les MRC, du plan stratégique effectué par le conseil régional de développement (CRD) de chacune des régions [maintenant la Conférence régionale des élus (CRÉ)], des plans de développement d’activités récréatives (PDAR) que les zecs peuvent élaborer, du plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) sous la responsabilité de Faune Québec, des plans de développement du tourisme, réalisés par les associations touristiques régionales (ATR) ainsi que des plans généraux et quinquennaux d’aménagement forestier réalisés par les industriels forestiers. Lors des travaux d’élaboration du PRDTP, le MRNF prend en considération les positions véhiculées dans ces documents.

Partie 2

Plan régional de développement du territoire public

Saguenay–Lac-Saint-Jean Section 1 — Récréotourisme

Remerciements

La Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean du MRNF, désire remercier tous ses partenaires de concertation et de consultation, dont plus particulièrement les membres du comité technique de la Table régionale de concertation qui ont été assidus, disponibles et actifs tout au long de cette importante démarche de planification :

Madame Nathalie Audet, MRC Lac-Saint-Jean-Est
Madame Valérie Gagnon, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Madame Véronique Tremblay, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Monsieur Antoine Bacon, Conseil des Montagnais de Betsiamites
Monsieur François Boivin, Ville de Saguenay
Monsieur Alain Chabot, Conseil des Montagnais d'Essipit
Monsieur Luc Desbiens, Ville de Saguenay
Monsieur Claude Gagnon, MRC Le Fjord-du-Saguenay
Monsieur Steeve Lemyre, MRC Le Fjord-du-Saguenay
Monsieur Steve Morel, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Monsieur Jacques Potvin, MRC Maria-Chapdelaine
Monsieur Marc St-Onge, Conseil des Montagnais de Betsiamites
Monsieur Paulin Tremblay, MRNF (Forêt Québec)
Monsieur Marc Valentine, MRNF (Faune Québec), Direction de l'aménagement de la faune
Monsieur Jacques Valois, MRC Le Domaine-du-Roy

Comité technique 2016-2017 :

Madame Nathalie Audet, MRC Lac-Saint-Jean-Est
Madame Amélie Bérubé, MFFP (Direction de la gestion de la Faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean)
Madame Lucie Carrier, Ville de Saguenay
Madame Véronique Tremblay, MDDELCC
Monsieur Danny Bouchard, MRC Domaine-du-Roy
Monsieur Éric Gagné, MFFP (Direction générale du secteur nord-est)
Monsieur Steeve Lemire, MRC du Fjord-du-Saguenay
Monsieur Yannick Morin, MRC de Maria-Chapdelaine
Monsieur Jacques Potvin, MRC de Maria-Chapdelaine
Monsieur Marc St-Onge, Première nation des Innus Essipit

À titre d'observateurs :

Madame Angèle Picard-St-Onge, Conseil des Innus de Pessamit
Madame Vicky Robertson, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Introduction

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Section récréotourisme a été approuvé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Le PRDTP entre en vigueur à son approbation et remplace le Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) du Saguenay–Lac-Saint-Jean élaboré dans les années 1990. La partie 1 est un élément intégré au présent PRDTP. La présente section du PRDTP a pour but d’encadrer le développement des activités récréotouristiques sur le territoire public ainsi que l’émission des droits liés à ces activités.

Le premier chapitre décrit le territoire d’étude et le contexte régional. Le deuxième chapitre expose le constat territorial en situant l’importance du récréotourisme dans la région et expose les potentiels de développement. Les enjeux de développement reliés au récréotourisme sont énoncés au chapitre 3. Les chapitres 4 et 5 indiquent les orientations et les choix de développement retenus. Le chapitre 6 présente le plan d’action et les moyens retenus pour en assurer la mise en œuvre. Finalement, le chapitre 7 traite du suivi et de la mise à jour du PRDTP.

CHAPITRE 1 TERRITOIRE D’ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL

1.1 Territoire d’étude

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) couvre la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02). Celle-ci comprend les territoires des MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy, du Fjord-du-Saguenay, de Maria-Chapdelaine et de la Ville de Saguenay. La carte 1 présente le territoire d’étude, la tenure des terres ainsi que les différentes structures de gestion en place.

Le PRDTP porte sur la presque totalité du territoire public de la région. Les parcs nationaux, les réserves écologiques, de même que les territoires publics intramunicipaux dont la gestion a été déléguée aux MRC et à la Ville de Saguenay ne sont pas couverts par le présent PRDTP, car ils répondent à d’autres planifications de développement. Ces territoires ont cependant été pris en considération dans l’élaboration du PRDTP tout comme le territoire privé.

Le tableau 1 présente la superficie du territoire d’application du PRDTP et d’autres grands ensembles territoriaux de la région.

TABLEAU 1
TERRITOIRE D' TUDE

Territoire public d'application du PRDTP	98 379 km ²
Territoire priv�	6 370 km ²
Territoire public � statut particulier (parcs nationaux, r�serves �cologiques et autres)	540 km ²
Territoire public dont la gestion est d�l�gu�e (CGT)	1 219 km ²
Superficie totale de la r�gion	106 508 km ²

Le territoire d'application du PRDTP comprend 18 zones d'exploitation contr l e, 3 r serves fauniques, 30 pourvoiries avec droits exclusifs et l'aire faunique communautaire du Lac-Saint-Jean. Ces territoires fauniques structur s, situ s enti rement ou en partie dans la r gion 02 sont situ s en grande partie dans la moiti  sud de la r gion et occupent un peu plus de 19 % du territoire d'application.

1.2 Contexte r gional

Le PRDTP du Saguenay–Lac-Saint-Jean se caract rise par un contexte de r alisation particulier. La r gion se d marque par un important bassin de population (281 000 habitants) concentr  dans une mince bande de terres priv es ceinturant le Lac-Saint-Jean et la rivi re Saguenay. Le territoire d'application du PRDTP correspond presque enti rement au plateau Laurentien qui entoure ce territoire priv  concentr  dans les basses terres. Il couvre 92 % de la superficie de la r gion et contribue   une  conomie r gionale largement tributaire de la mise en valeur des ressources naturelles telles la for t, les forces hydrauliques et la faune.

L'enclavement g ographique relatif de la r gion par rapport au reste du Qu bec, ainsi que les liens  conomiques que la population entretient avec le territoire public font partie des raisons qui expliquent la forte fr quentation r cr ative de ce territoire. Cette fr quentation est  galement favoris e par un r seau de chemins forestiers bien d velopp  au sud du 50^e parall le.

Le territoire public est important dans la dynamique socio- conomique des communaut s locales et autochtones de la r gion. Cette importance se traduit, entre autres, par la pr sence de nombreuses structures de gestion faunique (r serve faunique, aire faunique communautaire, zone d'exploitation contr l e, pourvoirie, r serve   castor, territoire de pi geage) et par la mobilisation de plusieurs organismes vou s autant au d veloppement qu'  la pr servation du territoire.

CARTE 1
TERRITOIRE D'ÉTUDE

L'intérêt pour le développement du territoire public est amplifié par une dévitalisation sociale et économique de plus en plus préoccupante pour la région et plus particulièrement dans les municipalités rurales périphériques. Cette situation pousse les intervenants régionaux à explorer toutes les avenues possibles afin de susciter des investissements générateurs d'emploi.

C'est dans cet esprit que le PRDTP a été retenu par les partenaires de concertation, non seulement comme un outil de planification, mais aussi comme un levier d'action permettant le développement d'activités récréotouristiques génératrices d'emplois et d'investissements au bénéfice des communautés locales et régionales.

Le Plan régional de développement du territoire public - Section récréotourisme comporte une autre caractéristique attribuable au contexte régional. Forts de leurs acquis de collaboration développés dans les dossiers régionaux, les partenaires ont convenu de faire de cet exercice une expérience concrète de concertation régionale engageant chacun des acteurs dans les décisions de développement.

Les MRC Lac-Saint-Jean-Est, Le Domaine-du-Roy, Le Fjord-du-Saguenay, Maria-Chapdelaine, la Ville de Saguenay, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que les directions régionales de Faune Québec, de Forêt Québec du MRNF ont convenu, avec la direction régionale de la gestion du territoire public du MRNF, de créer un comité technique chargé de participer à l'élaboration d'une proposition de PRDTP. Des représentants des communautés de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Betsiamites se sont joints par la suite à titre d'observateurs à ce comité.

Les partenaires reconnaissent l'importance des négociations territoriales globales qui se poursuivent entre le Conseil tribal Mamuitun et les gouvernements du Québec et du Canada. L'Entente de principe d'ordre général identifie, entre autres, différents aspects de la gestion du territoire et des ressources auxquels les Innus participeront de façon réelle et significative. À cet effet, l'élaboration du PRDTP constitue l'expérience pilote de participation réelle des Innus à la gestion du territoire et des ressources.

Les partenaires conviennent que les résultats de ces négociations pourraient avoir des incidences sur la présente planification et procéderont aux ajustements du PRDTP qui pourraient éventuellement découler des engagements gouvernementaux et innus.

De plus, dans le contexte du plan d'action sur les aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec devrait proposer, au cours des années 2004-2005, la mise en réserve de nouveaux territoires dans les provinces naturelles des Laurentides centrales et Les Laurentides méridionales, lesquelles couvrent la presque totalité de la région. Ces nouveaux territoires s'ajouteront à la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan annoncée en 2003. Les effets concrets de la création de ces nouvelles aires protégées sur le développement récréotouristique ne seront connus qu'après l'élaboration du plan de conservation de chacun de ces territoires. En 2017, les objectifs gouvernementaux sont fixés à 17 % du milieu terrestre, dont 20 % du territoire du Plan Nord et 10 % du milieu marin d'ici 2020.

Depuis le lancement de l'opération en septembre 2001, le comité technique a tenu 19 réunions de travail et deux opérations de consultation auprès d'une cinquantaine de groupes d'intérêt (annexe 1) impliqués directement ou indirectement dans différents aspects du développement et de la gestion des activités récréotouristiques de la région.

CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE

Le constat territorial présente la situation actuelle du récréotourisme en région. Il expose d'abord le contexte touristique national et régional et décrit ensuite la situation de chacun des trois volets retenus, soit l'hébergement, les activités de plein air et les activités culturelles. Il traite ensuite de la demande pour les divers produits récréotouristiques et fait état des potentiels de mise en valeur existants sur le territoire. Enfin, il aborde différentes problématiques associées au développement récréotouristique devant être prises en compte dans la présente planification.

2.1 Situation actuelle

2.1.1 *Contexte national et régional du tourisme*

L'industrie touristique québécoise est en croissance et les résultats préliminaires obtenus pour l'année 2001 en témoignent. Le nombre de touristes ayant séjourné dans la province est estimé à 21,4 millions et ceux-ci ont généré des dépenses de l'ordre de 5,5 milliards de dollars. Malgré une forte baisse de la clientèle outremer, la croissance des voyages des touristes québécois au Québec, la reprise du marché canadien et l'accroissement du marché américain ont contribué à l'atteinte de cette performance⁴.

Le Québec possède plusieurs atouts favorables au développement d'expériences touristiques dans une grande diversité de produits, d'activités et de manifestations⁵. Dans ce contexte, la stratégie de marketing 2000-2005 de Tourisme Québec identifie huit produits prioritaires⁶ présentant des perspectives de développement.

- ✓ **Le circuit** : consacré à la découverte des communautés et de leur environnement naturel et culturel.
- ✓ **Le séjour urbain** : destiné à la visite des principaux attraits des grandes villes.
- ✓ **Le séjour de villégiature** : consacré à la détente, au bien-être et au plein air, qui se déroule en milieu naturel de qualité et dans des stations de loisirs et de sports accessibles offrant une large gamme d'activités.
- ✓ **Le ski alpin** : voué au séjour dans une station offrant à la fois hébergement et activités.

⁴ Tourisme Québec, *Plan de marketing 2002-2003*, bilan et perspective, p. 7 et 8.

⁵ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005, Grandes tendances de la demande touristique*, p. 16.

⁶ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, p. 24 et 25.

- ✓ **Le séjour de chasse et de pêche** : destiné à la pratique d'activités de prélèvement faunique, plus particulièrement réalisé en pourvoirie.
- ✓ **La motoneige** : destinée aux longues randonnées qui requièrent de l'hébergement commercial.
- ✓ **L'aventure et le plein air** : centrés sur la pratique d'activités de plein air en milieu naturel.
- ✓ **Les voyages de congrès et d'affaires** : répondent à des considérations professionnelles qui combinent structure d'accueil, hébergement, restauration, attraits et activités.

Le territoire public du Québec, avec ses grands espaces, son milieu naturel, ses paysages et ses ressources fauniques diversifiées, peut donc contribuer au développement d'un bon nombre de ces produits.

Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le tourisme se situe au 4^e rang des activités économiques et constitue un secteur important. À titre de région touristique de destination, la région se classait au 9^e rang sur les 20 régions touristiques du Québec en 2001⁷. Elle recevait 940 000 touristes, soit 3,9 % du marché touristique québécois, générant des retombées économiques de 159 millions de dollars. Selon une étude de Zins Beauchesne et Associés, réalisée en mai 2003, près de 84 % de la clientèle provient du Québec, 13 % des autres pays, 2 % des autres provinces canadiennes et 1 % des États-Unis. Cette industrie regroupe 2 066 emplois directs, 378 lieux d'hébergement totalisant une capacité d'accueil de près de 8 000 places ainsi que 270 sites et attraits récréatifs⁸.

Sept produits qualifiés d'appels (produit touristique générant plus de 50 000 visiteurs annuellement), que nous classerons en deux groupes, constituent les éléments moteurs du tourisme régional. Le premier groupe se compose des quatre principaux sites et attraits localisés sur le territoire habité et privé de la région, soit le Jardin zoologique de Saint-Félicien, le village historique de Val-Jalbert⁹, le grand spectacle La fabuleuse Histoire d'un Royaume et l'Ermitage Saint-Antoine du Lac-Bouchette. Le deuxième groupe concerne trois produits nature de type générique. Il s'agit du produit « hiver » (motoneige, ski, pêche blanche et autres) et des deux ensembles naturels que sont le « fjord du Saguenay » (croisières, randonnées pédestres et kayak de mer) et le « lac Saint-Jean » (villégiature, nautisme et pêche). Ces produits, qui constituent le circuit touristique traditionnel de la région, sont spécifiquement associés aux produits nationaux que sont le circuit, le séjour urbain et le séjour de villégiature.

La contribution du territoire public au développement touristique et récréatif de la région s'exprime surtout par la villégiature en chalet privé, la pêche, la chasse, la motoneige et, dans une moindre mesure, par la motoquad, la cueillette des petits fruits, les sports de glisse et le canot-camping. Ces dernières activités sont associées aux produits nationaux que sont le séjour de chasse et pêche, la motoneige, l'aventure et le plein air ainsi que le ski alpin.

Les tendances récrétotouristiques actuelles, observées tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle internationale, soit le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure (randonnée pédestre,

⁷ Tourisme Québec, *Le tourisme au Québec en bref*, 2001, Statistiques touristiques 2001.

⁸ Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean, Fédération touristique régionale, *Forum sur le développement de l'industrie touristique « J'ai affaires à y être »*, mai 2001.

⁹ Le terrain du village historique de Val-Jalbert est la propriété de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).

kayak de mer, traîneau à chiens, observation de la faune et vélo de montagne) permettent d'anticiper une sollicitation de plus en plus grande du territoire public. Ce territoire possède les caractéristiques naturelles propices au développement de ces activités émergentes.

2.1.2 Volet hébergement

2.1.2.1 La villégiature privée (chalet privé)

En avril 2003, plus de 9 280 occupations de villégiature privée (incluant les abris sommaires) à bail avec le MRNF se situaient sur le territoire public régional, soit plus du quart du volume provincial¹⁰. À ces occupations sur les terres publiques s'ajoute un parc immobilier de près de 8 500 chalets établis sur les terres privées et les terres publiques intramunicipales sous convention de gestion territoriale (CGT). Ce portrait démontre bien toute l'ampleur du phénomène « villégiature privée » dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La villégiature se situe presque exclusivement en milieu riverain. C'est le cas de 98 % des emplacements de chalet et de 88 % des emplacements d'abri sommaire de la région. Conséquemment, l'occupation en milieu non riverain est un phénomène relativement marginal. L'utilisation des emplacements de villégiature privée s'étale de plus en plus sur quatre saisons et le nombre de jours de fréquentation augmente avec la proximité des terrains par rapport aux centres urbains. D'ailleurs, la tendance à convertir les chalets en résidence principale s'observe de plus en plus dans les parties rapprochées du milieu habité.

La valeur globale des immobilisations de villégiature privée en territoire public représente près de 116 millions de dollars¹¹ et les dépenses annuelles récurrentes s'élèvent à 55,6 millions de dollars¹².

Les villégiateurs proviennent majoritairement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cependant, la proportion de la clientèle provenant de l'extérieur de la région a plus que doublé depuis 1990, passant de 8 % à 18 %¹³.

¹⁰ MRNF, *Gestion des droits fonciers* [logiciel], Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale de la gestion du territoire public, avril 2003.

¹¹ Rôle d'évaluation des MRC, 2002. Ce montant provient du calcul du nombre de chalets (8 359), ce qui exclut les abris sommaires, multiplié par la valeur moyenne des constructions inscrites au rôle d'évaluation (2003) des MRC de la région (25 694 \$ en territoire municipalisé et 12 065 \$ en territoire non organisé).

¹² Ce montant provient du calcul du nombre de chalets (8 359) et d'abris sommaires (923) multiplié par les dépenses annuelles récurrentes de 1998 actualisées en dollars de 2003 (6 570 \$ par chalet et 776 \$ par abri sommaire). Les valeurs originales actualisées par le MRNF proviennent d'une enquête réalisée en 1998 auprès des villégiateurs de la Vallée-de-la-Gatineau par la SADC de la Vallée-de-la-Gatineau.

¹³ MRNF, 2001. *Gestion des droits fonciers* [logiciel], Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale de la gestion du territoire public, 2001.

La r  partition de la vill  giature priv  e sur le territoire public (carte 2) pr  sente d'importantes variations de densit   d'occupation :

- ✓ Des concentrations   lev  es d'occupations sont situ  es dans la portion rapproch  e et accessible du territoire des zecs Martin-Valin, Onatchiway, du Lac-de-la-Boiteuse et des Passes. La densit   peut, dans certaines parties de ces territoires, atteindre plus de dix occupations aux 10 km² (maximum de 23 occupations aux 10 km²). La qualit   de la p  che, les facilit  s d'acc  s et la proximit   des plus importants bassins de population de la r  gion font partie des facteurs d  terminants de l'int  r  t des vill  giateurs pour ces territoires.
- ✓ Le reste du territoire est peu occup   alors que la densit   s'  l  ve    moins d'une occupation aux 10 km². Cela s'explique, notamment, par une accessibilit   terrestre plus ou moins bien d  velopp  e, un   loignement des grands bassins de population ou des milieux habit  s.

Pour l'ensemble du territoire public r  gional, la densit   moyenne correspond    une occupation de vill  giature priv  e aux 10 km². Cette faible densit   peut laisser croire    de tr  s grandes possibilit  s de d  veloppement. Toutefois, l'analyse de ce potentiel brut doit prendre en compte diff  rents param  tres dont les autres utilisations du territoire, l'  loignement, l'accessibilit  , les mesures de protection applicables aux diverses ressources et les besoins actuels et futurs des populations.

2.1.2.2 L'occupation temporaire

L'occupation temporaire (hors terrain de camping am  nag  ) se retrouve    peu pr  s partout sur le territoire accessible par voie terrestre. Ce type d'occupation est associ   aux activit  s de p  che, de chasse, de cueillette de petits fruits, de d  tente et de plein air. La nature de l'activit   pratiqu  e conditionne la destination, la p  riode et la dur  e du s  jour. G  n  ralement, la client  le utilise un v  hicule de camping de type caravane et s'installe sur des emplacements d  gag  s tels que des gravi  res, sabli  res d  s affect  es, accotements de chemin, etc.

Nous estimons que le nombre d'occupations temporaires install  es sur les terres publiques de la r  gion se situe entre 1 000 et 1 500 chaque ann  e.

CARTE 2
RÉPARTITION DE LA VILLÉGIATURE

2.1.2.3 L'hébergement commercial et le camping

L'hébergement commercial, autre qu'en pourvoirie, est peu développé sur le territoire public. Moins de 10 auberges et un seul site de chalets locatifs occupent les terres publiques à l'extérieur des parcs nationaux et des réserves fauniques (carte 3).

Par ailleurs, il existe un intérêt pour le développement du produit de type « camp rustique », ainsi que pour le chalet locatif. À l'occasion de leur virage récrétouristique, les organismes gestionnaires de zecs explorent de plus en plus les opportunités de développer ce produit qui n'implique que peu d'investissements.

Quant aux terrains de camping semi-aménagés ou rustiques, à l'exception de ceux gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), il en existe actuellement 23 dont 20 sont exploités par les organismes gestionnaires de zecs. Leur capacité totale d'accueil se situe à environ 250 emplacements.

Le taux d'occupation élevé de ces terrains et l'augmentation de l'occupation hors terrain de camping démontrent l'existence d'un contexte favorable à l'aménagement de nouveaux terrains de camping sur le territoire public, notamment à proximité des bons secteurs de pêche. D'ailleurs, les zecs ont déjà démontré leur intérêt à aménager de nouveaux campings afin de répondre aux besoins de leur clientèle.

2.1.2.4 La pourvoirie

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean regroupe 50 pourvoiries, dont 6 chevauchent le territoire des régions voisines (carte 3). De ce nombre, 30 sont avec droits exclusifs (PADE) et 20 sans droits exclusifs (PSDE). Le territoire des monts Valin, réputé pour son importante population d'ombles de fontaine indigènes, regroupe plus de 50 % des PADE de la région.

En termes de capacité d'accueil, les PADE comptent 175 unités d'hébergement pouvant accueillir approximativement 1 130 clients alors que les PSDE regroupent 65 unités pouvant accueillir près de 400 clients.

Selon une récente enquête de l'Association des pourvoyeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean—Chibougamau¹⁴ effectuée auprès de ses membres, les pourvoiries de la région, qui représentent environ 200 emplois ont reçu 13 200 clients en 2001. Selon la même étude, celles-ci injecteraient 12,6 millions de dollars annuellement dans l'économie régionale.

¹⁴ Association des pourvoyeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean—Chibougamau, *Références sur l'industrie de la pourvoirie Saguenay–Lac-Saint-Jean*, mars 2003.

En 1999, selon les donn es de Faune Qu bec, les 41 pourvoiries situ es enti rement dans la r gion ont d clar  des revenus de 3 millions de dollars. C'est une augmentation de 25 % par rapport aux revenus de 1992. La client le des non-r sidents (client le hors Qu bec) est en croissance importante. Entre 1995 et 1999, la fr quentation par cette client le a connu une croissance de 72 % pour totaliser 7 400 jours/activit s¹⁵.

Les fonctions de base de la pourvoirie demeurent li es aux activit s de chasse et p che avec des services d'h bergement et de restauration. Toutefois, les produits offerts par les pourvoyeurs se diversifient de plus en plus pour r pondre   la demande d'une nouvelle client le. Les tendances indiquent que les motoneigistes, les adeptes d' cotourisme ainsi que les jeunes familles avec enfant(s) occuperont un march  croissant au cours des prochaines ann es, ce qui devrait modifier le type d'activit s offert par les pourvoyeurs et la dur e de leur saison d'op ration.

2.1.3 Volet activit s de plein air

2.1.3.1 Les activit s reli es   la faune (p che, chasse et observation)

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean constitue l'une des r gions les plus populaires pour la pratique d'activit s reli es   la faune.

La p che sportive est l'activit  la plus importante et elle se distingue par une grande diversit  d'esp ces de poisson. On y p che la ouananiche, le saumon atlantique, l'omble de fontaine, le dor  jaune, le grand brochet, le touladi, l' perlan arc-en-ciel et diverses esp ces marines. L'omble de fontaine, en raison de sa grande distribution et de son fort potentiel, et la ouananiche, pour sa notori t , doivent  tre consid r s comme les principales marques de commerce r gionales. Les plus importantes concentrations d'omble de fontaine allopatrique (seule esp ce de poisson pr sente dans le plan d'eau) de la r gion et m me du Qu bec se retrouvent sur le territoire des monts Valin en haute altitude.

En 1995, pr s de 30 % des r sidents de la r gion pratiquaient la p che sportive comparativement   un taux de participation de 17,3 % pour l'ensemble du Qu bec. Sur un total de 950 000 jours de p che, le tiers  tait attribu  aux p cheurs provenant de l'ext rieur de la r gion et les d penses reli es   la p che  taient estim es   60 millions de dollars pour la r gion (950 000 jours X 63 \$ de d penses par jour).

Toutefois, de 1989   1999, la vente de permis de p che a subi une diminution de 16,5 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean, comparativement   une baisse de 8 %   l' chelle du Qu bec. En 2000, la vente de permis a connu une autre baisse importante de 12,5 % dans la r gion¹⁶.

¹⁵ Soci t  de la faune et des parcs du Qu bec, *R sultats globaux d'exploitation des pourvoiries, r gion du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, novembre 2001.

¹⁶ Soci t  de la faune et des parcs du Qu bec, *Plan de d veloppement r gional associ  aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, mars 2002.

CARTE 3
HÉBERGEMENT COMMERCIAL ET ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

L'activité de chasse, que ce soit au petit gibier, à l'original ou à l'ours noir, a également subi une baisse importante au cours des dernières années. Le nombre de permis de chasse vendus, toutes espèces confondues, se situait à 30 657 en 1999, comparativement à 42 409 en 1990. La chasse est pratiquée sur l'ensemble du territoire, mais elle l'est de façon plus intensive dans la partie sud-ouest de la région, au pourtour de la zone habitée où se situent les plus fortes densités d'originaux.

La pratique de la chasse a des impacts sur le territoire qui se traduisent par la présence de nombreuses tours de guet et par l'accaparement des territoires de chasse, ce qui provoque d'importantes limitations d'accès au territoire en automne.

Enfin, plus de la moitié de la population québécoise démontre de l'intérêt pour la pratique d'activités reliées à l'observation de la faune. Bien qu'il s'agisse habituellement d'activités secondaires par rapport à la pêche et à la chasse, cette pratique rejoint une clientèle évaluée à plus de 30 600 adeptes dans la région. Ce sont principalement les oiseaux, les mammifères marins et le gros gibier qui suscitent le plus d'intérêt. Le temps consacré à la pratique de cette activité par chacun des adeptes est en moyenne de 15 jours par année¹⁷. Les pourvoiries et les producteurs d'activités écotouristiques sont de plus en plus actifs dans le développement de ces produits.

2.1.3.2 La motoneige

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est une destination de choix, tant pour les 20 600 motoneigistes régionaux (motoneiges immatriculées en 2002)¹⁸ que pour ceux des autres régions du Québec et de l'étranger. La région compte près de 14 % des motoneiges immatriculées au Québec. Cependant, depuis quelques années, une baisse de la pratique de cette activité est observée dans sa forme plus traditionnelle. Cette baisse se traduit par une réduction du nombre de membres des clubs rattachés à la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et du nombre de véhicules immatriculés. Cette diminution est, en outre, plus prononcée au Saguenay–Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec. De plus, le nombre de véhicules immatriculés entre 1998 et 2000 a diminué de 7 % dans la région, comparativement à 5,5 % dans l'ensemble du Québec. Toutefois, il existe un intérêt croissant pour la pratique de la motoneige hors des pistes aménagées. D'ailleurs, la vente de véhicules équipés de chenilles larges est en croissance.

Malgré ce contexte, la notoriété du produit « motoneige » se maintient. Elle repose à la fois sur l'enneigement hâtif et la grande étendue¹⁹ du réseau de sentiers. Celui-ci compte plus de 3 600 km de longueur, dont 1 212 km de sentiers du réseau Trans-Québec, 1 334 km de sentiers du réseau régional et 1 061 km de sentiers des réseaux locaux.

¹⁷ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, mars 2002.

¹⁸ Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), Statistique 2001.

¹⁹ Le groupe Leblond Bouchard, *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean, rapport final*, novembre 2003.

Les sept liens de p n tration reliant la r gion aux autres r gions du Qu bec et la longue dur e de l'entretien des sentiers (15,1 semaines), sup rieure   la moyenne provinciale (13,1 semaines), favorisent la venue d'une client le des march s qu b cois et europ en. Le territoire des monts Valin, avec des accumulations de neige atteignant jusqu'  sept m tres et une p riode d'entretien des sentiers  tendue sur plusieurs semaines, permet une pratique tant h tive que tardive de l'activit  et contribue de fa on significative   la perc e de ces march s extra r gionaux.

Par ailleurs, les MRC ont consacr , au cours des derni res ann es, des efforts financiers importants visant une meilleure planification du r seau, une stabilit  des sentiers et une r duction des c ts d'entretien.

Le territoire public est sillonn  par 1 394 km de sentiers pour lesquels 12 clubs (regroupant 7 435 membres pour la p riode 2001-2002)²⁰ d tiennent des droits de passage du MRNF. Cependant, il est important de pr ciser que ces droits de passage excluent toutes les portions de sentiers situ es dans l'emprise des chemins et celles qui traversent des plans d'eau.

La distribution des sentiers de motoneige dans la r gion du Saguenay–Lac-Saint-Jean, illustr e sur la carte 3 pr sente les caract ristiques suivantes :

- ✓ La majorit  des sentiers se situent dans les basses terres pr s des milieux habit s.
- ✓ Les sentiers Trans-Qu bec et les sentiers r gionaux empruntent le territoire public.
- ✓ Deux importants r seaux de sentiers sillonnent le territoire des zecs Martin-Valin et Onatchiway.
- ✓ Il n'y a pas de r seau organis  de sentiers dans la partie  loign e de la r gion (accessible   plus de deux heures par voie carrossable).

Rappelons qu'  l'ext rieur du r seau officiel, la motoneige se pratique de mani re non encadr e sur l'ensemble du territoire public. Ce ph nom ne est  galement li    l'int r t croissant pour la vill giature hivernale.

2.1.3.3 La motoquad

La pratique de la motoquad est actuellement en croissance dans la r gion comme partout au Qu bec et le r seau r gional de sentiers est en plein d veloppement. L'augmentation de 27 % du nombre de v hicules immatricul s   l' chelle du Qu bec, entre 1998 et 2000, est un indice important de l'int r t grandissant de la population pour la pratique de cette activit . La r gion compte maintenant plus de 22 000 v hicules immatricul s, soit 10 % du total qu b cois²¹.

²⁰ Le groupe Leblond Bouchard, *Planification int gr e du d veloppement des activit s de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean, rapport final*, novembre 2003.

²¹ Soci t  de l'assurance automobile du Qu bec, 2001.

Dans la région, 11 clubs regroupés sous l'égide de la Fédération québécoise des clubs quad (FQCQ) se partageaient près de 2 500 membres en 2002²². Ces clubs entretiennent plus de 747 km de sentiers principalement constitués en réseaux locaux. De ce nombre, 233 km sont praticables en hiver²³. Le réseau régional de motoquad est discontinu puisque certaines parties de la région, dont le nord du Lac-Saint-Jean, le sud de la ville de Saguenay et le, ne sont pas encore raccordées. De plus, aucun sentier ne donne accès aux régions voisines. En territoire public, 338 km de sentiers sont aménagés, balisés et entretenus. Cette dernière donnée ne tient pas compte de tous les sentiers situés sur les chemins forestiers. Les adeptes de la motoquad pratiquent donc cette activité dans l'ensemble du territoire en plus du réseau officiel. Le développement de ce réseau fait aussi l'objet d'investissements importants de la part des MRC.

2.1.3.4 La randonnée non motorisée

Les sentiers de randonnée pédestre et les pistes cyclables sont en expansion sur tout le territoire de la région. Plus de 1 000 km de sentiers de randonnée pédestre²⁴ sont répartis en plus de 100 lieux de marche; près de 500 km de pistes cyclables y sont aménagés, dont 256 km constituent la Véloroute des Bleuets. Certains de ces tracés sont multifonctionnels et fréquentés en période hivernale par les adeptes du ski de fond et de la raquette.

Sur le territoire public, 489 km de sentiers sont répartis selon les utilisations suivantes²⁵ :

✓	traîneau à chiens	176 km
✓	vélo de montagne	46 km
✓	randonnée pédestre	111 km
✓	raquette	8 km
✓	ski de fond	48 km
✓	ski de randonnée nordique	100 km

Ces sentiers se développent surtout à proximité des milieux habités (carte 3). Cependant, les activités de traîneau à chiens et de vélo de montagne, pratiquées sur les chemins forestiers, se retrouvent quelquefois en secteur assez éloigné.

²² Le groupe Leblond Bouchard, *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean, rapport final*, novembre 2003.

²³ Le groupe Leblond Bouchard, *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean, rapport final*, novembre 2003.

²⁴ Conseil du loisir scientifique Saguenay–Lac-Saint-Jean et Regroupement Loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean, *Guide de randonnée pédestre du Saguenay–Lac-Saint-Jean, une invitation à la marche et à la découverte*, 129 p., 2001.

²⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Base géographique régionale, [logiciel], Direction générale de la gestion du territoire public, 2002.

2.1.3.5 Le ski alpin

La r gion compte huit centres de ski alpin, tous situ s sur les terres priv es ou les territoires publics intramunicipaux dont la gestion est d l gu e aux MRC. Cependant, les centres du Mont- douard (Anse Saint-Jean), du Tobo-ski (Saint-F licien), du Valinou t (Saint-David-de-Falardeau) et du Mont Lac Vert (H bertville), offrent des activit s compl mentaires de ski de fond, de raquette, de randonnée p destre et de v lo de montagne qui d bordent sur le territoire public g r  par le MRNF.

La pratique du ski alpin semble s' tre stabilis e au cours des derni res ann es. Les organismes gestionnaires, apr s une p riode difficile, ont pris des mesures de redressement et de consolidation qui leur ont permis de retrouver un certain  quilibre financier. L'engouement des derni res ann es pour la pratique de la planche   neige a  galement eu des effets positifs sur la fr quentation des stations r gionales.

Parmi ces mesures, la diversification des activit s a permis d'accro tre l'utilisation des infrastructures en place, de trouver de nouvelles sources de financement et de consolider les emplois sur une base plus permanente.

2.1.3.6 Les activit s nautiques

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est une destination reconnue pour la pratique d'activit s nautiques. Le r seau de canot-camping offre un large  ventail de possibilit s pour les amateurs ou les experts. La F d ration qu b coise du canot et du kayak a identifi  plus de 4 000 km de parcours canotables dans la r gion (carte 3). La plupart des parcours sont peu ou non am nag s. Toutefois, les parcours suivants font l'objet d'am nagement et d'entretien par un gestionnaire :

- ✓ Rivierre aux  corces (SEPAQ-R serve faunique des Laurentides)
- ✓ Rivierre Mistassini (MRC Maria-Chapdelaine)
- ✓ Rivierre Saguenay (SEPAQ-Parc national du Saguenay)
- ✓ Circuit des monts Valin (Zec Martin-Valin)
- ✓ Rivierre Ashuapmushuan (SEPAQ-R serve faunique Ashuapmushuan)

Le kayak de mer est une activit  en plein essor. Le fjord du Saguenay arrive en t te de liste comme choix de destination suivi du Lac-Saint-Jean. De leur c t , les rivi res aux Sables, Shipshaw, M tabetchouane et Ashuapmushuan sont plut t fr quent es par les adeptes du kayak d'eau vive.

Quelques entreprises de tourisme d'aventure proposent des services d'excursions, de location d' quipement ou de sorties guid es de courte et longue dur e pour la pratique du canot et du kayak de mer dans la r gion.

La descente de rivière en rafting se pratique de façon bien structurée à quatre endroits : sur la rivière Shipshaw (Saint-David-de-Falardeau), sur la rivière Métabetchouane (Desbiens), sur la rivière Ashuapmushuan (Saint-Félicien) et sur la rivière Mistassibi (Saint-Stanislas). Ce type d'activité attire chaque année de nombreux amateurs de sensations fortes.

L'intérêt de plus en plus marqué pour ces activités nautiques, associées aux possibilités de mise en valeur des rivières à fort débit, représente un excellent potentiel de développement pour la région.

2.1.3.7 La cueillette de petits fruits et autres

Bien que pour certains la récolte des petits fruits soit considérée comme un travail saisonnier, elle demeure une activité récréative familiale dont l'intérêt se maintient auprès de la population régionale²⁶.

La récolte du bleuets sauvage sur le territoire public prédomine largement devant les autres produits de cueillette. En saison, cette activité génère un achalandage important sur le territoire, particulièrement dans les secteurs de coupe forestière récente ou d'incendie. Il existe même des regroupements temporaires d'abris rudimentaires et de caravanes à proximité des secteurs de cueillette.

Il se récolte également d'autres produits tels framboises, champignons, noisettes pour lesquels aucune donnée n'est disponible. Enfin, la cueillette de petits fruits est souvent associée à d'autres activités de plein air.

2.1.4 Volet activités culturelles

Ce volet regroupe les activités et équipements liés aux domaines historique, patrimonial, autochtone et artistique.

La plupart des infrastructures, activités ou manifestations associées au volet culturel sont principalement installées en territoire privé. On ne trouve que quelques entreprises en territoire public. Elles sont établies surtout dans le secteur Roberval–Saint-Félicien et se spécialisent dans le tourisme autochtone. L'une d'elles, l'entreprise Ashuapmushuaniussi, résulte d'un projet ethnotouristique mis sur pied par le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean en 1996. Sa vocation est, notamment, de présenter et de mettre en valeur la présence millénaire des Pekuakamiulnuatsh dans le bassin versant de la rivière Ashuapmushuan. Au cours des dernières années, des infrastructures traditionnelles ont été installées et des activités d'échange ont eu lieu au lac Ashuapmushuan²⁷.

²⁶ En moyenne, il se récolte par année plus de quatre millions de kilos de bleuets dans les forêts publiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui représente 33 % de toute la récolte régionale (12 millions de kg) et plus de 82 % de tout ce qui est récolté en forêt au Québec (4,9 millions de kg). Source : *Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuets*, 2002.

²⁷ Cette approche ethnotouristique trouve son origine dans le projet « Au pays de l'Ashuapmushuan » mis sur pied par M. Ghislain Gagnon et la MRC Le Domaine-du-Roy.

Cependant, depuis quelques ann  es, diff  rentes organisations du milieu r  gional d  montrent de l'int  r  t pour la mise en valeur de certains sites historiques et patrimoniaux ou pour l'int  gration d'  l  ments culturels    des projets d'autre nature. Quelques   tudes portant sur la collecte d'informations ou sur la mise en valeur de certains territoires sont disponibles.

2.2 Demande d'utilisation r  cr  ative

La connaissance et l'  valuation de la demande d'utilisation    des fins r  cr  atives pr  sentent un d  fi complexe. Plusieurs variables conditionnent la demande. Mentionnons l'attrait du territoire, le temps de d  placement, l'accessibilit  , les co  ts inh  rents, la dur  e de s  jour et les int  r  ts    fr  quenter le territoire. Les   changes et les discussions tenues lors du pr  sent exercice de planification ont amen   les partenaires de concertation    d  celer des lacunes importantes sur le plan de la connaissance des attentes, des besoins et du profil de la client  le r  cr  ative. En effet, les go  ts et les int  r  ts pour la pratique d'activit  s en milieu naturel se sont modifi  s de mani  re significative au cours des derni  res ann  es. La diminution de la pratique des activit  s de pr  l  vement faunique (chasse et p  che) et l'accroissement de l'int  r  t pour la randonnée p  destre en sont des exemples.

Afin que les partenaires puissent prendre des d  cisions plus   clair  es, une **Enqu  te sur la demande d'utilisation r  cr  ative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean**²⁸ a   t   r  alis  e. Cette   tude a   t   men  e par la firme Zins Beauchesne et Associ  s pour le compte de l'Association des centres locaux de d  veloppement du Saguenay–Lac-Saint-Jean, des MRC Lac-Saint-Jean-Est, Le Domaine-du-Roy, Le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine, de la Ville de Saguenay ainsi que des Centres locaux d'emploi de Maria-Chapdelaine et de Roberval. Elle visait, entre autres,    conna  tre les besoins et int  r  ts de la client  le actuelle et potentielle d  sireuse d'utiliser le territoire public ou de s'y installer    des fins r  cr  atives.

Grands constats de l'enqu  te

Les paragraphes suivants proviennent en partie du rapport **Enqu  te sur la demande d'utilisation r  cr  ative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean**.

La demande actuelle et potentielle pour l'utilisation r  cr  ative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean est caract  ris  e, d'un point de vue g  ographique, par un march   qu  b  cois nettement dominant et sous-exploit  , mais aussi par un march   hors Qu  bec en croissance et    la recherche de produits touristiques en milieu naturel. La demande se partage entre des excursionnistes et des touristes dont la pratique d'une activit   r  cr  ative en milieu naturel ou forestier constitue le but principal du voyage ou est compl  mentaire    ce voyage.

²⁸ Zins Beauchesne et Associ  s, *Enqu  te sur la demande d'utilisation r  cr  ative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, rapport final, mai 2003.

Le marché québécois est le marché prioritaire pour l'offre récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean quant au volume de fréquentation actuel et potentiel. À l'intérieur de ce marché québécois, le marché primaire²⁹ se caractérise comme suit :

- ✓ Une demande potentielle pour la villégiature privée douze fois supérieure à l'offre. La clientèle cherche la proximité de son lieu de résidence et préfère une fréquentation nettement plus étalée sur les quatre saisons ainsi que des usages plus variés.
- ✓ Les déplacements sur le territoire public sont effectués par des excursionnistes dans une proportion de 63 % et par des touristes dans une proportion de 37 %.
- ✓ Actuellement, les quatre activités les plus populaires sont la randonnée pédestre d'au moins trois heures, la pêche, la cueillette de bleuets et l'observation de la faune et de la flore.
- ✓ L'intérêt exprimé par les clientèles du marché primaire pour la demande d'utilisation récréative démontre un important potentiel de développement :
 - Le volume de clientèles pourrait être accru de 260 %, soit un potentiel de croissance de 51 % du volume de clientèles résidant au Saguenay–Lac-Saint-Jean et de 182 % du volume de clientèles résidant sur le reste du territoire du marché primaire. Ce volume futur étant constitué à 62 % de touristes et à 38 % d'excursionnistes.
- ✓ Les quatre activités potentiellement les plus populaires sont la randonnée pédestre d'au moins trois heures, la pêche, l'observation de la faune et de la flore, et le canot.

Villégiature privée

La clientèle sondée désireuse d'acquérir un terrain de villégiature souhaite le faire dans un délai maximal de deux ans. Elle recherche un terrain situé à proximité de son lieu de résidence et qui requiert un temps de déplacement maximal d'une heure. La fréquentation ciblée est de type quatre saisons et l'usage sera principalement familial. Les éléments fondamentaux et incontournables qui conditionnent le choix du terrain sont la présence d'un plan d'eau, pour un emplacement de type riverain, et la qualité naturelle des lieux (encadrement visuel, beauté, environnement forestier). Viennent au deuxième plan l'intérêt pour les succès de chasse et de pêche et la proximité d'une artère routière principale. La préférence va au territoire libre par rapport au territoire en zone d'exploitation contrôlée. Les futurs villégiateurs démontrent, dans l'ordre, de l'intérêt pour la pratique de la pêche, de la chasse, de la motoneige, de la motoquad et des randonnées non motorisées. La valeur des immobilisations projetées est inférieure à 20 000 \$.

²⁹ Le marché primaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean est constitué de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des régions métropolitaines de recensement de Montréal, Trois-Rivières et Québec.

La demande potentielle pour un emplacement de villégiature serait douze fois supérieure à celle de l'offre. Cette donnée provient de l'analyse des tirages au sort réalisés par la direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean du MRNF, en novembre 2002, alors que 701 inscriptions étaient enregistrées pour l'attribution de 60 emplacements de villégiature privée. L'importance de cet intérêt peut s'expliquer par la qualité et l'attrait des emplacements offerts et par le nombre restreint de terrains mis en disponibilité dans certains secteurs au cours des dernières années. Par ailleurs, la forte provenance régionale des personnes inscrites à ces tirages au sort (90 %) est probablement due à la proximité des emplacements offerts et à la publication des avis publics d'attribution uniquement dans les médias régionaux.

Activités récréatives en milieu naturel

Pour mieux connaître la demande d'utilisation récréative, nous avons analysé les données du tableau **Profil des clientèles pour les différentes activités récréatives sur le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean** présenté dans le document **Grands constats stratégiques sur la demande québécoise**. Ce tableau dresse le profil des clientèles ainsi que leurs besoins, attentes et comportements, et ce, pour chacune des principales activités récréatives pratiquées en milieu naturel.

Les renseignements contenus dans ce tableau nous indiquent que le temps de déplacement maximal pour se rendre sur les lieux de pratique d'une activité est un facteur déterminant dans le choix d'une destination. Le facteur temps apparaît donc comme une contrainte pour effectuer des déplacements vers la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte tenu des grandes distances qui la séparent des autres régions du Québec. L'environnement convoité se situe principalement en milieu forestier, et la beauté des paysages et des panoramas sont des critères utilisés dans le choix du lieu de pratique d'une activité. L'activité conditionne aussi le type d'hébergement convoité. Alors que les adeptes des randonnées motorisées ou non motorisées préfèrent la petite auberge avec restaurant, ceux des activités de prélèvement faunique privilégient le chalet ou le camp loué.

Sur le plan des préférences et du profil des clientèles actuelles et potentielles, des différences notables sont remarquées entre les deux groupes. Les clientèles actuelles pratiquent dans une plus forte proportion la motoneige, la motoquad et la cueillette de bleuets alors que les clientèles potentielles sont davantage attirées par les activités nautiques ou encore par l'escalade et le vélo de montagne. Les clientèles potentielles, dont la provenance est surtout montréalaise, sont majoritairement féminines et visent deux groupes d'âge distincts, soit les moins de 35 ans et les plus de 65 ans. Les clients actuels, majoritairement masculins, sont âgés entre 45 et 65 ans. Cependant, tous démontrent un fort intérêt pour les randonnées pédestres de longue durée, la pêche, le canot, et l'observation de la faune et de la flore.

Les renseignements obtenus sur la demande d'utilisation en matière de villégiature privée et d'activités récréatives en milieu naturel nous permettent de dégager quelques conclusions qui auront avantage à être prises en compte dans les choix de développement récrétouristique :

- ✓ La clientèle extrarégionale démontre de l'intérêt envers la pratique d'activités récréatives en milieu naturel au Saguenay–Lac Saint-Jean.

-
- ✓ La préférence pour des emplacements de villégiature privée de type quatre saisons à proximité du milieu habité se maintient.
 - ✓ Les activités de randonnée pédestre, de pêche et d'observation de la faune et de la flore sont les préférées.
 - ✓ Il y a une demande pour l'hébergement en auberge et en chalet locatif.
 - ✓ Le temps de déplacement est une contrainte à l'accès à la région.

2.3 Potentiel de développement

Le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean offre de vastes possibilités de développement en matière de récréotourisme. La variété de ses composantes naturelles, la disponibilité de ses grands espaces, combinées à la diversité et à la qualité de ses ressources récréatives, constituent des atouts pour le développement des activités de tourisme d'aventure et d'écotourisme.

Au plan biophysique, la région peut compter sur son imposant réseau hydrographique composé de plus de 30 000 lacs de 2 ha et plus, parmi lesquels plus de 5 000 ont plus de 20 ha, ainsi que de nombreuses rivières à fort débit. Ces nombreux plans d'eau présentent des possibilités considérables pour le développement riverain, que ce soit pour l'hébergement ou pour la pratique d'activités en milieu aquatique. Quant aux rivières dont plusieurs sont reconnues et classées par la Fédération québécoise du canot et du kayak comme rivières canotables d'intérêt, elles présentent des parcours aux longueurs et aux niveaux de difficultés variant de facile à expert. Bien que déjà utilisées et en partie aménagées, ces rivières possèdent encore un potentiel de développement très important.

La diversité faunique, particulièrement celle des milieux aquatiques avec ses espèces nobles et recherchées, ainsi que la végétation, passant de la forêt mélangée au sud jusqu'à la pessière à lichens au-delà du 52^e parallèle, représentent aussi des attributs de premier plan. La présence du bleuet sauvage, fruit emblématique de la région, constitue un autre élément attractif non négligeable. Il est aussi important de souligner les conditions d'enneigement exceptionnelles sur le territoire du massif des monts Valin. Ces conditions en font un terrain propice à la pratique d'activités hivernales dont la reconnaissance dépasse déjà les frontières du Québec.

Dans le même ordre, les paysages diversifiés présents un peu partout sur le territoire (hautes collines, rivières encaissées, chutes et parois escarpées) offrent des possibilités de mise en valeur dont le développement récréotouristique ne peut que tirer profit. Le territoire du Bas-Saguenay illustre bien cette diversité de paysages.

Au plan culturel, le potentiel de mise en valeur s'articule autour de la présence des communautés innues, de l'ancienne route du commerce des fourrures, des corridors historiques de navigation autochtone, des nombreux sites archéologiques et patrimoniaux ainsi que des vestiges de l'exploitation forestière et énergétique des périodes de la colonisation et de l'industrialisation du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les voies de navigation ancestrales méritent une attention toute particulière puisque de nombreux sites archéologiques liés aux anciens postes de traite et aux sites de campement se situent le long de ces parcours.

Enfin, le vaste réseau de chemins forestiers, composé de plus de 2 500 km de tracés permanents qui rendent accessible tout le territoire situé au sud du 50^e parallèle, doit être retenu comme un atout additionnel au développement récréotouristique. Ces accès, en plus de constituer une assise à l'utilisation et au développement, doivent être considérés comme un facteur déterminant dans les choix de mise en valeur. L'extension et l'entretien du réseau sont principalement tributaires des travaux d'aménagement forestier réalisés par l'industrie. À ces travaux s'ajoutent les investissements routiers réalisés conformément au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier élaboré par le MRNF et administré en partenariat avec les MRC, ceux réalisés par les organismes gestionnaires de zecs ainsi que ceux effectués par les autres utilisateurs comme les villégiateurs. Dans ce contexte, la prise en compte des paramètres de permanence, de stabilité et de coûts de développement et d'entretien du réseau routier s'avère incontournable.

2.4 Autres éléments de problématiques de développement

Les discussions tenues lors des rencontres de la Table régionale de concertation ont permis de déterminer différents éléments qui influenceront également les décisions de développement récréotouristique. Ces préoccupations ressortent de l'observation de phénomènes sur le territoire.

2.4.1 *Protection de l'environnement*

La protection de l'environnement est une préoccupation qui s'intègre de plus en plus à l'ensemble des activités exercées sur le territoire public. Les partenaires ont convenu de retenir trois éléments de problématique qui ont un lien plus direct avec le récréotourisme.

✓ **Le maintien de la ressource faunique**

La pêche, la chasse et l'observation de la faune et de la flore sont des activités importantes dont il faut assurer la pérennité en maintenant les populations des espèces recherchées. La protection des frayères, la préservation et la restauration des habitats fauniques ainsi que le contrôle des espèces indésirables sont des façons d'y parvenir. Le développement récréotouristique, comme tout autre développement, devra être réalisé dans un souci de protection de ces habitats. De plus, certaines espèces comme le saumon atlantique, la ouananiche, le touladi et l'omble chevalier sont particulièrement sensibles aux effets de l'activité humaine et méritent une attention soutenue.

✓ **La protection des espèces vulnérables, menacées ou susceptibles de l'être**

Les populations de plantes et d'animaux menacés, vulnérables ou susceptibles de l'être sont disséminées sur le territoire public régional et sont souvent associées aux milieux aquatiques et riverains. Dans ces endroits, la pratique de certaines activités récréotouristiques peut affecter la pérennité des populations présentes. La protection de ces habitats s'impose donc pour la survie de ces espèces.

Plus spécifiquement, des mesures particulières devront être définies et mises en place dans les interventions de développement récréotouristique à l'intérieur des aires de distribution du caribou forestier. Cette sous-espèce est en voie d'être désignée comme espèce vulnérable pour ensuite faire l'objet d'un plan de rétablissement.

✓ **La protection du milieu naturel**

Dans les milieux riverains situés dans les zones à forte pression d'utilisation, des répercussions négatives causées par des actions associées à l'occupation et l'utilisation du territoire sont perceptibles dans l'environnement, notamment sur la qualité de l'eau et des habitats.

Les perturbations les plus fréquemment observées sont le déboisement, la dénaturalisation des berges et le remblayage des milieux humides. Ces perturbations causent, à différents degrés, l'eutrophisation des lacs, le réchauffement de l'eau, l'érosion des berges, la réduction de la biodiversité animale et végétale, etc. Des efforts doivent être faits pour enrayer ces perturbations néfastes à l'environnement naturel et, conséquemment, au développement récréotouristique.

2.4.2 Multiplicité des usages

Le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean présente un nombre important et une grande variété d'usages, d'usagers, d'interventions et d'intervenants qui posent, dans toute gestion territoriale, le défi de concilier les différents intérêts manifestés. Le nombre important de droits et de statuts accordés ainsi que leurs chevauchements fréquents sur le même territoire témoignent de cette forte utilisation du territoire public régional.

Dans un même ordre, l'occupation et l'exploitation des ressources ont des impacts sur les conditions de pratique des activités des Innus. Les négociations actuellement en cours entre le Conseil tribal Mamuitun et les gouvernements du Québec et du Canada visent, entre autres, à convenir de modalités d'harmonisation entre les activités autochtones et les autres usages du territoire.

La prise en compte de ces préoccupations d'harmonisation des usages est également souhaitée dans les diverses planifications et les divers programmes des acteurs gouvernementaux et régionaux, publics et privés qui administrent et interviennent sur le territoire public. Le PRDTP est un outil qui doit assurer une cohérence dans les planifications et les interventions de développement pour une utilisation plus harmonieuse du territoire régional.

2.4.3 Information territoriale

Le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean réunit une multitude d'intervenants qui possèdent, selon leur mandat, des données essentielles à la prise de décision. La connaissance de tous les aspects du territoire est fondamentale dans une démarche concertée de planification et dans une perspective intégrée de gestion du territoire. Il devient primordial de partager et d'intégrer l'ensemble de cette information. Les décisions issues du PRDTP s'appuieront sur une telle vision.

2.4.4 Sites d'intérêt

Le territoire public régional recèle de nombreux sites d'intérêt dont certains font déjà l'objet de mise en valeur ou de protection alors que d'autres ne possèdent aucun statut particulier et ne font l'objet d'aucune de ces mesures. À titre d'exemples, notons les aires de perspective visuelle ou de paysage (sommets, chutes, îles, etc.), les secteurs d'intérêts patrimoniaux, historiques ou archéologiques (vestiges de drave, sites utilisés par les autochtones, etc.), des sites à fort potentiel de développement, ou tout autre projet encore à l'étude. Il peut également s'agir d'écosystèmes sensibles, rares ou représentatifs de la biodiversité régionale. De plus, les négociations en cours avec le Conseil tribal Mamuitun ont permis d'identifier des sites patrimoniaux innus qui seront pris en considération dans la présente planification et dans les interventions de développement.

À ce jour, le MRNF a identifié au-delà de 200 de ces sites constituant un potentiel ou une contrainte qu'il convient de prendre en considération dans les choix de développement dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée des ressources. Ces sites appelés « unité territoriale d'intérêt » (UTI) sont documentés et classés par domaines (récréatif, touristique, agricole, industriel, etc.) en fonction de leurs caractéristiques et de leur valeur à l'échelle régionale.

2.4.5 Patrimoine collectif

Le territoire public constitue un bien collectif d'une valeur inestimable qu'il importe de maintenir accessible et accueillant. Son utilisation et sa mise en valeur doivent se faire d'une façon durable au bénéfice des générations actuelles et futures, ce qui impose à chaque utilisateur d'adopter des comportements respectueux de ce patrimoine.

Des efforts d'éducation, de sensibilisation, de dissuasion et de contrôle auprès de l'ensemble des utilisateurs seraient souhaitables afin de modifier certains comportements et leurs conséquences, tant sur l'utilisation et la mise en valeur du territoire qu'à des fins récréotouristiques.

✓ Les dépotoirs illicites

Bien que la situation se soit améliorée au cours des dernières années, il existe toujours des dépotoirs illicites sur le territoire public et de nouveaux lieux de dépôt continuent de s'ajouter. Cette pollution est le fait de comportements délinquants et de l'absence de lieux de collecte des ordures organisée sur de larges portions du territoire public. Des actions s'imposent donc afin de contrer ce phénomène et de restaurer les emplacements de dépôt d'ordures et de matières résiduelles au bénéfice des utilisateurs actuels et futurs de ces territoires.

✓ Le comportement des usagers en période de chasse

Les comportements de certains usagers en période de chasse entraînent des conflits entre groupes de chasseurs et entre certains chasseurs et d'autres utilisateurs du territoire. Des obstacles à l'accessibilité au territoire pendant une courte période sont également constatés. Ces situations nuisent à l'image de cette importante activité récréotouristique. Une sensibilisation accrue des usagers serait souhaitable afin de promouvoir la conciliation des activités dans un respect mutuel.

✓ **Les occupations sans droit de type abri, chalet ou camp**

L'occupation sans droit par des constructions de type abri, camp ou équipement de guet, requiert des interventions soutenues du MRNF pour assurer la libération des lieux et contrôler la situation. C'est dans un souci d'équité et de justice envers l'ensemble des utilisateurs du territoire public et dans le but d'assurer une meilleure qualité des activités récrétouristiques que ces interventions sont menées.

✓ **L'obstruction des chemins par des barrières**

La Loi sur les terres du domaine de l'État précise que tout chemin construit sur les terres publiques est accessible à tous. Il s'agit d'un principe fondamental à la base de la reconnaissance du territoire comme bien collectif.

Cependant, l'accès au territoire est souvent compromis par l'installation de barrières de toute nature dans les chemins publics. Ces barrières empêchent parfois l'accès à de grandes portions de territoire et lorsqu'elles sont construites de manière à être peu visibles, elles constituent un véritable danger pour les utilisateurs. Une sensibilisation au caractère collectif et public du territoire s'avère nécessaire.

✓ **La conduite des véhicules récréatifs hors piste**

Une sensibilisation accrue auprès des utilisateurs de véhicules récréatifs hors piste (motoneige et motoquad) pourrait avoir des effets positifs sur la quiétude des villégiateurs et des autres usagers récréatifs, sur la sécurité des personnes, la qualité des cours d'eau, ainsi que sur la protection de milieux naturels, des habitats et des espèces fauniques sensibles. La consolidation et l'aménagement planifié des réseaux de sentiers récréatifs ne peuvent que favoriser la diminution de cette pratique et, conséquemment, réduire les nuisances qu'elle entraîne.

2.4.6 *Règles d'occupation*

Différentes réglementations gouvernementales et municipales s'appliquent à l'utilisation et à l'occupation du territoire. Les infractions les plus courantes touchent les constructions, les normes d'aménagement des terrains et l'évacuation des eaux usées.

✓ **Les normes de construction et d'aménagement des terrains**

Les infractions aux normes d'aménagement des terrains de villégiature, relatives à la conservation du milieu naturel (disposition des bâtiments, bandes de protection boisée, etc.) perturbent l'environnement des rives et des plans d'eau qui, à long terme, pourront perdre de leur qualité. Quant aux abris sommaires, plus de 50 % des installations ne respectent pas les normes de construction ou de zonage prévues dans les réglementations municipales. Les efforts de sensibilisation, de prévention et de contrôle ont avantage à être poursuivis afin de corriger ces situations.

✓ **L'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées**

Le non-respect du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est fréquent et le phénomène est plus marqué en territoire éloigné ou accessible par voie aérienne. Les exigences du règlement de même que les coûts liés à l'implantation des installations sanitaires ainsi que ceux liés à leur suivi et leur contrôle par les organisations municipales font partie des principales contraintes à l'amélioration de cette situation. Cette problématique peut également s'accroître en raison de l'absence de réglementation relative au séjour temporaire exercé avec des équipements rudimentaires. Afin d'éviter la dégradation du milieu naturel qui en résulte, les efforts d'information et de sensibilisation devront se poursuivre pour mieux faire connaître les différentes options offertes, particulièrement en milieu éloigné ou isolé, et rencontrer les normes de ce règlement.

2.4.7 Services publics

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la villégiature occupe une place prépondérante avec près de 18 000 chalets répartis sur le territoire privé et public.

Cette forte présence de villégiateurs entraîne de plus en plus de demandes de services auprès des organisations municipales pour la gestion des déchets, l'entretien et la signalisation des chemins. Elle cause également des dépenses additionnelles pour les services d'urbanisme (application de la réglementation, inspections, etc.). De plus, à certains endroits plus rapprochés des milieux habités (phénomène d'étalement urbain), le glissement de la villégiature vers la résidence permanente accentue la demande pour d'autres services publics tels l'électricité, le téléphone, le déneigement, la collecte des ordures, le transport scolaire, etc.

Les conséquences de ce phénomène seront donc considérées dans les décisions à prendre sur les choix et les modalités de développement de la villégiature dans le PRDTP.

2.4.8 Accessibilité routière

Le réseau routier sur le territoire public est très étendu et ses ramifications se développent encore sous l'effet des activités d'aménagement forestier. Les nouveaux accès, qui se créent surtout dans la partie nord de la région, demeurent de bonne qualité pendant les quelques années suivant l'exploitation forestière. Cependant, le réseau en place vieillit et il revient aux différents utilisateurs d'en assumer l'entretien et l'amélioration, qu'il s'agisse de bénéficiaires de droits forestiers ou des autres utilisateurs comme les villégiateurs.

Malgré des investissements importants consentis ces dernières années, notamment par la voie du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, la situation globale de l'état du réseau routier demeure préoccupante pour un bon nombre d'utilisateurs. La grande étendue du réseau ainsi que les coûts élevés d'entretien constituent les principales difficultés rencontrées.

Ainsi, le PRDTP s'assurera de retenir des choix de développement récrétouristique dans un souci de rationalisation et de rentabilisation du réseau de chemins déjà en place.

2.5 Synthèse du constat récréotouristique

Le constat a permis de démontrer comment le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean, avec ses ressources naturelles et l'utilisation récréative existante, constitue un potentiel pour le développement récréotouristique.

L'hébergement

L'hébergement sur le territoire public se caractérise par la prédominance de la villégiature privée de type chalet en milieu riverain concentrée dans les parties accessibles et rapprochées des milieux habités. Les regroupements les plus importants se situent dans le secteur des zecs Martin-Valin, Onatchiway, du Lac-de-la-Boiteuse et des Passes où la qualité de pêche demeure un élément attractif.

Les résidents du Saguenay–Lac-Saint-Jean constituent la principale clientèle de villégiateurs privés. Toutefois, la proportion de la clientèle externe a augmenté au cours des dernières années.

En ce qui concerne la demande en matière de villégiature privée, elle est supérieure à l'offre et les emplacements riverains situés à proximité des lieux de résidence des demandeurs sont les plus recherchés. Les activités de plein air les plus prisées par ces demandeurs sont, dans l'ordre, la pêche, la chasse, la motoneige, la motoquad et les randonnées non motorisées.

L'hébergement commercial, incluant le camping, est concentré surtout dans les pourvoiries, les réserves fauniques, les parcs nationaux et les centres touristiques de la SEPAQ. Le reste du territoire public n'y contribue que très peu pour le moment, si l'on fait exception des quelques zecs qui ont développé le camping. Cette situation pourrait être modifiée puisqu'il existe une demande pour l'hébergement en auberge et en chalet locatif, notamment de la part de la clientèle utilisatrice de sentiers.

Les activités de plein air

Parmi les activités reliées à la faune, la pêche sportive représente l'activité la plus importante en raison de la grande distribution régionale de l'omble de fontaine ainsi que de son important potentiel de prélèvement. Quant à la chasse au gros gibier, bien qu'elle soit pratiquée sur l'ensemble du territoire régional, elle est beaucoup plus intensive dans la partie sud-ouest de la région et au pourtour de sa partie habitée.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est une destination de choix pour les motoneigistes régionaux, extrarégionaux et même internationaux. Les bonnes conditions d'enneigement, la qualité du réseau de sentiers et son degré d'interconnexion avec les régions voisines contribuent à cette renommée.

La pratique de la motoquad est en croissance, mais le réseau de sentiers est désordonné et discontinu sans véritables liens régionaux et interrégionaux. Son expansion commandera donc beaucoup de vigilance afin que l'environnement soit protégé et qu'une consolidation cohérente du réseau soit assurée dans le but de favoriser la cohabitation et la complémentarité des usages du territoire.

Les sentiers de randonnée non motorisée sont aussi répartis à proximité des milieux habités sur le territoire privé et public. Les décideurs ont exprimé leur volonté de relier les différentes portions de sentiers entre eux pour créer un réseau interrégional.

Les activités nautiques sont structurées autour des rivières à grand débit. Certaines de ces rivières sont aménagées et quelques entreprises de tourisme d'aventure offrent des services d'excursion. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour en arriver à une véritable mise en valeur du potentiel récréotouristique et culturel de ces rivières.

Sur le plan de la demande, les clientèles régionales et extrarégionales actuelles et potentielles préfèrent les activités de randonnée pédestre de longue durée, la pêche, le canot et l'observation de la nature. Plus spécifiquement, la clientèle extrarégionale, attirée par les paysages et les panoramas, démontre une préférence pour les activités récréatives en milieu naturel au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Par ailleurs, le facteur distance demeure une contrainte importante au déplacement de cette clientèle vers la région.

Les activités culturelles

Les activités culturelles sont peu visibles à l'extérieur du territoire privé habité. Ce volet est en émergence en matière de tourisme ethnoculturel où quelques entreprises innues sont actives dans le secteur du Lac-Saint-Jean. Cependant, il existe en plusieurs endroits du territoire public des éléments historiques, patrimoniaux et culturels qu'il sera avantageux de prendre en compte, soit pour leur protection ou pour leur mise en valeur.

Les potentiels du territoire

La variété des composantes naturelles du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean offre des possibilités de développement récréotouristique compatibles avec les nouvelles tendances liées à l'écotourisme et au tourisme d'aventure. Les paysages naturels diversifiés, le potentiel faunique et nautique des lacs et des grandes rivières, les conditions d'enneigement exceptionnelles ainsi que la préférence de la clientèle extrarégionale pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel contribuent tous à renforcer les possibilités de développement récréotouristique sur les quatre saisons.

Par ailleurs, la présence des communautés innues, d'une route historique du commerce des fourrures, des voies de navigation historiques et ancestrales, ainsi que les vestiges et équipements forestiers et énergétiques constituent des éléments significatifs à mettre en valeur.

Il importe aussi de prendre en compte différentes contraintes au développement récréotouristique, comme l'inaccessibilité terrestre de certaines portions du territoire, les temps de déplacement importants et le lieu de résidence des clientèles de même que l'éloignement de la région par rapport aux grands marchés des régions de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec.

Enfin, des préoccupations spécifiques seront considérées tout au cours du processus de décisions de développement récréotouristique et dans les actions de mise en œuvre du PRDTP. Il s'agit, notamment, de protection de l'environnement, d'harmonisation des usages, de reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif, de règles d'occupation appropriées ainsi que du maintien de l'accessibilité routière au territoire public.

CHAPITRE 3 ENJEUX D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX

Ce chapitre s'inscrit dans le contexte de la gestion gouvernementale axée sur l'atteinte de résultats. Cette approche de gestion par résultats permet de rendre des comptes à la population sur les produits et les services qui lui sont rendus. C'est à cette fin qu'une série d'enjeux (traduits dans une orientation générale), d'objectifs et de résultats attendus en lien avec le développement récréotouristique ont été formulés. Ces enjeux, cette orientation, ces objectifs et ces résultats attendus découlent du contexte régional présenté au chapitre 1, des constats territoriaux qui sont ressortis au chapitre 2, ainsi que des discussions tenues avec les partenaires régionaux.

Le PRDTP est un instrument de développement régional et de planification du territoire dont les actions entraîneront des effets réels sur les plans économique, social, environnemental, culturel, éducatif, institutionnel et administratif.

Plus concrètement, ces effets concernent les grands enjeux que sont l'augmentation des activités récréotouristiques sur le territoire, le maintien du principe d'accessibilité au territoire public, une cohabitation harmonieuse des utilisations et des usagers, le maintien de la biodiversité et la protection de l'environnement, la reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif et culturel ainsi que l'amélioration de la concertation régionale par une implication accrue des intervenants dans la gestion du territoire public.

Ces enjeux, plus amplement décrits à l'annexe 2, rejoignent les préoccupations relatives à la situation démographique régionale, au maintien et au développement des communautés locales et autochtones, à la consolidation et à la création d'emplois durables, à la diversification des activités économiques, au respect des utilisateurs et du milieu naturel ainsi qu'à leur préoccupation de développement durable.

Pour assurer la prise en compte de ces préoccupations, les partenaires ont décidé de se doter d'une orientation générale et d'objectifs spécifiques régionaux qui subordonneront l'ensemble des décisions du PRDTP en matière de récréotourisme.

L'orientation générale retenue par les partenaires est la suivante :

Développer le territoire public régional de façon durable afin de soutenir l'industrie récréotouristique et la création d'emplois

Pour atteindre cette grande orientation, plusieurs objectifs ont été retenus afin de baliser les choix de développement et d'encadrer les différentes utilisations sur tout le territoire d'application du PRDTP. Le tableau 2 présente les objectifs regroupés dans les dimensions environnementales, sociales, économiques, institutionnelles, administratives, éducatives et culturelles.

TABLEAU 2
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT PAR DIMENSION

Dimension	Objectif
Environnementale	<ul style="list-style-type: none">• Préserver la qualité des écosystèmes constituant la base de l'activité récréotouristique régionale.• Conserver et protéger la biodiversité.• S'assurer de la pérennité des ressources naturelles exploitées ou utilisées dans un objectif de développement récréotouristique.
Sociale	<ul style="list-style-type: none">• Développer des produits et des services récréotouristiques adaptés aux besoins des différentes clientèles.• Maintenir une accessibilité universelle aux ressources récréatives du territoire.• Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques.
Économique	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter les investissements dans les infrastructures, les ouvrages et les équipements récréotouristiques.• Maintenir et créer de nouvelles entreprises dans le secteur récréotouristique.• Augmenter l'achalandage récréatif et touristique sur le territoire privé et public de la région.
Institutionnelle et administrative	<ul style="list-style-type: none">• Atteindre une cohabitation harmonieuse entre les activités récréatives et les autres usages.• Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique.• Assurer la participation des communautés autochtones au développement récréotouristique.
Éducative et culturelle	<ul style="list-style-type: none">• Développer des comportements respectueux envers le patrimoine collectif qu'est le territoire public.• Tenir compte des caractéristiques patrimoniales et ethnoculturelles liées au territoire.

La mise en œuvre du PRDTP se traduira concrètement par des produits et des services directs à la population en matière de récréotourisme, pour les volets de l'hébergement, des activités de plein air et des activités culturelles. Ces produits et services, fournis dans le respect des objectifs spécifiques précédemment énoncés, se retrouveront au concept et scénario lorsqu'ils sont en relation avec un territoire d'application ou directement au plan d'action lorsqu'ils concernent l'élaboration de différents outils tels des normes ou des guides.

Résultats attendus

Dans la livraison de ces produits et services, les partenaires du PRDTP ont convenu d'évaluer la contribution du PRDTP au développement de l'industrie récréotouristique régionale sous les aspects suivants :

- ✓ La mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée.
- ✓ Le développement de projets d'hébergement commercial.
- ✓ La diversification des activités récréatives et de plein air.
- ✓ La reconnaissance, la protection et l'intégration des éléments patrimoniaux.

La formulation des différentes attentes et l'ampleur des développements seront précisées au chapitre 6 consacré au plan d'action.

CHAPITRE 4 CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

Le concept³⁰ traduit une vision de développement qui intègre à la fois l'orientation générale et les objectifs spécifiques retenus par l'ensemble des partenaires ainsi que les grandes orientations du Ministère en matière de mise en valeur du territoire public. Il s'appuie également sur une analyse qui prend en compte le constat territorial, les résultats de l'enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public, l'organisation territoriale et administrative, l'accessibilité et les caractéristiques biophysiques du territoire.

Il se compose de quatre axes récréatifs et de six secteurs de planification (carte 4). Pour chacune de ces composantes, une orientation de développement et des objectifs d'intervention ont été identifiés.

Axes récréatifs Les axes récréatifs correspondent aux corridors d'activités récréatives qui sont les plus importantes sur le territoire public ou qui offrent les meilleures perspectives de développement au cours des prochaines années	Nom des axes récréatifs • Navigation • Motoneige • Motoquad • Liens interparcs
Secteurs de planification Les secteurs de planification présentent une homogénéité dans leurs caractéristiques et leurs possibilités de développement.	Nom des secteurs de planification • Le territoire habité – secteur 01 • Les montagnes du Bas-Saguenay – secteur 02 • Le massif des monts Valin – secteur 03 • Les grandes rivières – secteur 04 • Les grands réservoirs – secteur 05 • Le Plétipi – secteur 06

Les pages qui suivent présentent la description, les éléments distinctifs, l'orientation de développement et les objectifs d'intervention associés à chacun des axes et des secteurs. Le tableau présentant les éléments descriptifs et distinctifs fait l'objet d'explications détaillées à l'annexe 4.

³⁰ Le dictionnaire critique *Les mots de la géographie* de Roger Brunet, Robert Ferras et Hervé Théry définit le terme concept comme étant une représentation générale, de nature abstraite, clairement définie et même consensuelle, susceptible de guider la recherche et de fonder des hypothèses.

CARTE 4
CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Axe « Navigation »

Élément descriptif et distinctif

Cet axe correspond au corridor des rivières et lacs navigables les plus importants de la région et à ceux qui ont servi historiquement de voie de pénétration vers l'intérieur des terres.

Organisation et tenure	
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire riverain majoritairement public • Gestion diversifiée (territoire privé, territoire sous convention de gestion territoriale – CGT et territoire public sous la gestion du MRNF) • Territoire non organisé – TNO • Territoire municipalisé • Nitassinan de Betsiamites, d'Essipit et de Mashteuiatsh • Nombreux intervenants 	
Territoire structuré	
Territoire de conservation : <ul style="list-style-type: none"> • Un parc marin • Deux parcs nationaux • Une aire protégée (réserve aquatique projetée) • Présence d'habitats fauniques 	Territoire faunique : <ul style="list-style-type: none"> • Une réserve faunique • Réserves à castor de Bersimis et de Roberval
Caractéristique biophysique	
<ul style="list-style-type: none"> • Rivières encaissées et à fort débit • Unicité du fjord du Saguenay • Immensité du Lac-Saint-Jean • Paysages diversifiés et reconnus • Espèces halieutiques recherchées (marines et d'eau douce) 	
Utilisation récréative	
<ul style="list-style-type: none"> • Navigation de plaisance (canotage, kayak, rafting, bateau à moteur, voile); navigation balisée sur la rivière Saguenay et le lac Kénogami; nombreuses infrastructures d'accès à l'eau (quai, marina) pour les lacs Saint-Jean et Kénogami ainsi que pour la rivière Saguenay • Croisières organisées (rivière Saguenay et lac Saint-Jean) • Pêche sportive • Forte reconnaissance du fjord du Saguenay et du Lac-Saint-Jean • Villégiature riveraine surtout dans les parties municipalisées • Accès variable par le réseau routier régional, local et forestier 	

Orientation de développement

- ✓ Accroître la mise en valeur des rivières.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer en priorité les équipements et les infrastructures reliés aux activités de navigation.
- ✓ Mettre en valeur l'aspect historique et les éléments patrimoniaux des rivières en partenariat avec les communautés innues et les institutions intéressées par ce patrimoine.
- ✓ Assurer la protection des corridors fluviaux et des paysages.
- ✓ S'assurer de la reconnaissance de cet axe dans les instruments de planification régionaux.

4.2 Axe récréatif « Motoneige »

Élément descriptif et distinctif

Cet axe correspond au réseau de sentiers de motoneige Trans-Québec et régionaux retenu lors de la Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean³¹.

Organisation et tenure	
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire privé et public • Gestion diversifiée (territoire privé, territoire sous convention de gestion territoriale – CGT et territoire public sous la gestion du MRNF) • Territoire non organisé – TNO • Territoire municipalisé • Nitassinan d’Essipit et de Mashteuiatsh • Nombreux intervenants • Réseau structuré avec sept sentiers de pénétration 	
Territoire structuré	
Territoire de conservation : <ul style="list-style-type: none"> • Aucun sentier dans des territoires de conservation 	Territoire faunique : <ul style="list-style-type: none"> • Présence de sentiers dans les deux réserves fauniques et dans certaines zecs • Réserve à castor de Roberval
Caractéristique biophysique	
<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d’enneigement exceptionnelles sur le massif des monts Valin (4 à 7 m de neige) • Physiographie variée (plaine, haute colline, vallée, etc.) 	
Utilisation récréative	
<ul style="list-style-type: none"> • Paysages hivernaux reconnus • Fréquentation quotidienne • Reconnaissance par la clientèle nationale • Produit recherché par les touristes internationaux • Réseau de sentiers à proximité du milieu habité 	

Orientation de développement

- ✓ Consolider et stabiliser le réseau des sentiers de motoneige.

Objectifs d’intervention

- ✓ Assurer la permanence du réseau en tenant compte de la sécurité des usagers et des besoins de services (hébergement, restauration et approvisionnement).
- ✓ Assurer une cohabitation harmonieuse avec les autres utilisations et utilisateurs du territoire.
- ✓ Assurer un encadrement visuel adapté.
- ✓ Prendre en compte les contraintes biophysiques, les unités territoriales d’intérêt et les paysages dans le choix des tracés.
- ✓ Garantir l’accessibilité au territoire.
- ✓ Assurer un suivi de l’utilisation des sentiers.

4.3 Axe récréatif « Motoquad »

Élément descriptif et distinctif

Cet axe correspond au tracé actuel et projeté des sentiers régionaux de motoquad, retenu lors de la Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean³².

Organisation et tenure	
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire privé et public • Gestion diversifiée (territoire privé, territoire sous convention de gestion territoriale – CGT et territoire public sous la gestion du MRNF) • Territoire non organisé – TNO • Territoire municipalisé • Nitassinan d’Essipit et de Mashteuiatsh • Nombreux intervenants 	
Territoire structuré	
Territoire de conservation : <ul style="list-style-type: none"> • Aucun sentier dans des territoires de conservation 	Territoire faunique : <ul style="list-style-type: none"> • Présence de sentiers dans la Réserve faunique des Laurentides et dans certaines zecs • Réserve à castor de Roberval
Caractéristique biophysique	
<ul style="list-style-type: none"> • Physiographie variée (plaine, haute colline, vallée, etc.) 	
Utilisation récréative	
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt croissant pour la pratique de cette activité • Fréquentation quotidienne • Réseau de sentiers à proximité du milieu habité 	

Orientation de développement

- ✓ Développer de manière structurée le réseau régional de sentiers dans une perspective de liens interrégionaux et en minimisant les impacts environnementaux.

Objectifs d’intervention

- ✓ Privilégier le développement d’un réseau régional de sentiers en tenant compte de la sécurité des usagers et des besoins de services (hébergement, restauration et approvisionnement).
- ✓ Assurer une cohabitation harmonieuse avec les autres utilisations et utilisateurs du territoire.
- ✓ Assurer un encadrement visuel adapté.
- ✓ Prendre en compte les unités territoriales d’intérêt et les paysages dans le choix des tracés.
- ✓ Garantir l’accessibilité au territoire.
- ✓ Assurer un suivi de l’utilisation des sentiers.

³¹ Le Groupe Leblond Bouchard, *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Rapport final de novembre 2003.

³² Le Groupe Leblond Bouchard, *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Rapport final de novembre 2003.

4.4 Axe récréatif « Liens interparcs »

Élément descriptif et distinctif

Cet axe constitue un lien projeté entre les quatre parcs nationaux en intégrant les différents types de sentiers de randonnée non motorisée actuels et projetés (randonnée pédestre, ski hors piste, raquette, vélo, etc.) et les services associés.

Organisation et tenure	
<ul style="list-style-type: none">• Territoire privé et public• Gestion diversifiée (territoire privé, territoire sous convention de gestion territoriale – CGT et territoire public sous la gestion du MRNF)• Territoire non organisé – TNO• Territoire municipalisé• Nitassinan d'Essipit et de Mashteuiatsh• Nombreux intervenants	
Territoire structuré	
Territoire de conservation : <ul style="list-style-type: none">• Quatre parcs nationaux	Territoire faunique : <ul style="list-style-type: none">• Présence de zecs et de pourvoiries avec droits exclusifs
Caractéristique biophysique	
<ul style="list-style-type: none">• Physiographie variée (plaine, haute colline, vallée, etc.)	
Utilisation récréative	
<ul style="list-style-type: none">• Nombreux sentiers existants• Paysages diversifiés et reconnus• Produit touristique en développement• Intérêt croissant pour la pratique de la randonnée• Proximité du milieu habité• Distance relativement faible entre trois des quatre parcs nationaux	

Orientation de développement

- ✓ Favoriser les liens interparcs par la création d'un réseau régional de sentiers de randonnée non motorisée (pédestre, raquette, ski de fond, ski hors-piste et vélo) et par l'implantation d'infrastructures complémentaires.

Objectifs d'intervention

- ✓ Privilégier le développement de sentiers de randonnée non motorisée pouvant s'intégrer à un réseau régional.
- ✓ Assurer un encadrement visuel adapté.
- ✓ Prendre en compte les unités territoriales d'intérêt et les paysages dans le choix des tracés.
- ✓ Garantir l'accessibilité au territoire.
- ✓ Favoriser l'implantation de services associés aux sentiers de randonnée non motorisée.

4.5 Secteur de planification 01 « Le territoire habité »

Élément descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 10 083 km² comprend l'essentiel du milieu habité urbain et rural de la région. Il est constitué des basses terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ainsi que d'une étroite bande de territoire, situées de part et d'autre de la rivière Saguenay.

Organisation et tenure	
• Territoire public (fragmenté et souvent enclavé)	18 %
• Territoire sous CGT	14 %
• Territoire privé	68 %
• Territoire non organisé – TNO (4 MRC et Ville de Saguenay)	13 %
• Territoire municipalisé (48 municipalités)	86 %
• Réserve indienne (1)	- de 1 %
Territoire structuré	
Territoire de conservation :	5 %
• Réserve écologique (4)	- de 1 %
• Parc national (2)	4 %
• Écosystème forestier exceptionnel (0)	0 %
• Aire protégée projetée (0)	0 %
• Habitat faunique (39)	- de 1 %
Territoire faunique :	11 %
• Aire faunique communautaire (1)	11 %
• Réserve faunique (0)	0 %
• Zone d'exploitation contrôlée – zec (3)	- de 1 %
• Pourvoirie avec droits exclusifs (0)	0 %
• Réserve à castor Roberval	
Caractéristique biophysique	
Superficie en eau	17 %
Plan d'eau de 2 ha et +	472
• Occupé	155
• Non occupé	317
Plan d'eau de 20 ha et +	63
• Occupé	50
• Non occupé	13
<ul style="list-style-type: none"> • Basses terres du Lac-Saint-Jean • Rivière et fjord du Saguenay • Lac Saint-Jean • Contrefort du plateau laurentien • Vallée de la rivière Sainte-Marguerite • Présence de ouananiches et de saumons • Forêt mixte 	
Utilisation récréative	
• Villégiature privée	538
• Densité d'occupation	3,00/10 km ²
• Terrain de camping	1 (20 empl.)
• Pourvoirie sans droits exclusifs	0
<ul style="list-style-type: none"> • Principales concentrations de l'offre touristique • Variété et multiplicité des usages récréotouristiques • Importantes concentrations de villégiature privée • Utilisation récréative quotidienne intensive • Transformation des chalets en résidences permanentes • Accès facile par le réseau routier régional et local (carte 2) 	
Territoire particulier	
<ul style="list-style-type: none"> • Aire d'intérêt • Rivière à saumon • Rivière à ouananiche • Lac à omble chevalier • Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus • Projet « Destination d'activités nordiques à Monts-Valin-Fjord du Saguenay » 	

Orientation de développement

- ✓ Renforcer l'offre récréotouristique sur le territoire public, en complémentarité à celle développée en territoire privé et en territoire public sous CGT en partenariat avec les communautés locales.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement (villégiature privée, auberge, chalet locatif, camping, etc.) ainsi que différentes activités et équipements récréatifs.
- ✓ Soumettre le développement de la villégiature privée à une analyse approfondie des potentiels et des contextes de développement.
- ✓ Garantir un accès public aux plans d'eau développés dans le respect de la notion de patrimoine collectif.
- ✓ Préserver le milieu naturel.

4.6 Secteur de planification 02 « Les montagnes du Bas-Saguenay »

Élément descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 1 787 km² est constitué de l'arrière-pays des municipalités rurales du sud du Bas-Saguenay.

Organisation et tenure	
• Territoire public	73 %
• Territoire sous CGT	8 %
• Territoire privé (fragmenté et enclavé)	19 %
• Territoire non organisé – TNO (1 MRC)	22 %
• Territoire municipalisé (5 municipalités)	78 %
<ul style="list-style-type: none"> • Mode de vie des communautés locales intégré à la foresterie • Nombreux intervenants • Volonté de développement touristique très forte 	
Territoire structuré	
Territoire de conservation :	- de 1 %
• Réserve écologique (0)	0 %
• Parc national (1)	- de 1 %
• Écosystème forestier exceptionnel (1)	- de 1 %
• Aire protégée projetée (0)	0 %
• Habitat faunique (0)	0 %
Territoire faunique :	69 %
• Aire faunique communautaire (0)	0 %
• Réserve faunique (0)	0 %
• Zone d'exploitation contrôlée – zec (7)	64 %
• Pourvoirie avec droits exclusifs (4)	5 %
• Aucune réserve à castor	
Caractéristique biophysique	
Superficie en eau	4 %
Plan d'eau de 2 ha et +	366
• Occupé	94
• Non occupé	272
Plan d'eau de 20 ha et +	49
• Occupé	31
• Non occupé	18
<ul style="list-style-type: none"> • Massif montagneux du plateau Laurentien • Vallées profondes, lacs encaissés, parois escarpées • Présence de rivières à saumon • Sapinière à bouleau blanc 	
Utilisation récréative	
• Villégiature privée	333
• Densité d'occupation	2,54/10 km ²
• Terrain de camping	4 (63 empl.)
• Pourvoirie sans droits exclusifs	0
<ul style="list-style-type: none"> • Situation stratégique (Charlevoix, Québec, Saguenay) (carte 2) • Variété et multiplicité des activités de plein air • Utilisation récréative très forte • Paysages réputés 	
Territoire particulier	
<ul style="list-style-type: none"> • Aire d'intérêt • Rivière à saumon • Lac à touladi • Lac à omble chevalier 	

Orientation de développement

- ✓ Favoriser le développement des activités de plein air et d'écotourisme et des infrastructures complémentaires en partenariat avec les communautés locales.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer des activités de plein air axées sur les paysages qui répondent aux nouveaux marchés (écotourisme, sentier de randonnée, escalade, observation, etc.).
- ✓ Développer l'hébergement en soutien aux activités de plein air selon des modes variés (camping, refuge, camp rustique, chalet locatif, etc.) en complément aux infrastructures existantes.

4.7 Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin »

 l ment descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 8 546 km² correspond   l'ensemble physiographique du massif des monts Valin.

Organisation et tenure	
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire public 100 % • Territoire sous CGT 0 % • Territoire non organis� – TNO (1 MRC) 96 % • Territoire municipalis� (4 municipalit�s) 4 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Nitassinan d'Essipit, de Betsiamites et de Mashteuiatsh • Nombreux intervenants
Territoire structur�	
<p>Territoire de conservation : 2 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • R�serve �cologique (1) - de 1 % • Parc national (1) 2 % • �cosyst�me forestier exceptionnel (2) - de 1 % • Aire prot�g�e projet�e (0) 0 % • Habitat faunique (3) - de 1 % 	<p>Territoire faunique : 52 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aire faunique communautaire (0) 0 % • R�serve faunique (0) 0 % • Zone d'exploitation contr�l�e – zec (6) 40 % • Pourvoirie avec droits exclusifs (12) 12 % • R�serves � castor Bersimis et Roberval
Caract�ristique biophysique	
<p>Superficie en eau 10 %</p> <p>Plan d'eau de 2 ha et + 3 361</p> <ul style="list-style-type: none"> • Occup� 541 • Non occup� 2 820 <p>Plan d'eau de 20 ha et + 521</p> <ul style="list-style-type: none"> • Occup� 280 • Non occup� 241 	<ul style="list-style-type: none"> • Relief accident� • Conditions d'enneigement exceptionnelles (4 � 7 m) • Pr�sence importante de l'omble de fontaine en allopathie • Pr�sence du caribou forestier • Sapini�re � bouleau blanc et pessier� � mousse
Utilisation r�cr�ative	
<ul style="list-style-type: none"> • Vill�giature priv�e 2 286 • Densit� d'occupation 2,68/10 km² • Terrain de camping 13 (103 empl.) • Pourvoirie sans droits exclusifs 7 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plus important secteur de vill�giature priv�e et d'h�bergement commercial en territoire public • Fr�quentation importante • Dominance et bon potentiel de la p�che � l'omble de fontaine • R�seau structur� de sentiers pour la motoneige • Acc�s facile par un r�seau �tendu de chemins forestiers (carte 2)
Territoire particulier	
<ul style="list-style-type: none"> • Aire d'int�r�t • Rivier� � saumon • Lac � omble chevalier • Lac � touladi • Aire sensible pour le caribou forestier • Projet « Destination d'activit�s nordiques Monts-Valin-Fjord du Saguenay » 	

Orientation de développement

- ✓ Soutenir et diversifier les activités récrétouristiques.

Objectifs d'intervention

- ✓ Renforcer et développer les produits touristiques hivernaux (motoneige, traîneau à chiens, sport de glisse, raquette, pêche blanche, etc.).
- ✓ Développer des modes d'hébergement commercial et communautaire de type quatre saisons en soutien aux activités récréatives et touristiques (camp rustique, auberge).
- ✓ Maintenir et mettre en valeur la qualité de la pêche sportive.
- ✓ Subordonner le développement de la villégiature privée aux autres possibilités de développement récrétouristique.

4.8 Secteur de planification 04 « Les grandes rivi res »

 l ment descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 34 027 km² entoure le territoire habit  du Lac-Saint-Jean et s' tend jusqu'au sud du lac K nogi. Il englobe l'immense territoire travers  par les rivi res P ribonka, Mistassibi, Mistassini, Ashuapmushuan et M tabetchouane.

Organisation et tenure			
• Territoire public	98 %	• Nitassinan de Mashteuiatsh	
• Territoire sous CGT	0 %		
• Territoire priv�	2 %		
• Territoire non organis� – TNO (4 MRC)	94 %		
• Territoire municipalis� (15 municipalit�s)	6 %		
Territoire structur�			
Territoire de conservation :	1 %	Territoire faunique :	33 %
• R�serve �cologique (2)	- de 1 %	• Aire faunique communautaire (1)	- de 1 %
• Parc national (0)	0 %	• R�serve faunique (2)	17 %
• �cosyst�me forestier exceptionnel (0)	0 %	• Zone d'exploitation contr�l�e – zec (6)	13 %
• Aire prot�g�e projet�e (1)	1 %	• Pourvoirie avec droits exclusifs (5)	2 %
• Habitat faunique (9)	- de 1 %	• R�serves � castor Abitibi, Mistassini et Roberval	
Caract�ristique biophysique			
Superficie en eau	7 %	• Secteur domin� par de grandes rivi�res	
Plan d'eau de 2 ha et +	8 036	• Basses collines	
• Occup�	1 539	• Pr�sence de rivi�res � ouananiche	
• Non occup�	6 497	• Plus forte densit� d'originaux dans la r�gion	
Plan d'eau de 20 ha et +	1 364	• Sapini�re � bouleau blanc	
• Occup�	633		
• Non occup�	731		
Utilisation r�cr�ative			
• Vill�giature priv�e	4 996	• Vill�giature priv�e dispers�e avec certaines concentrations	
• Densit� d'occupation	1,52/10 km ²	• Importance de la chasse au gros gibier	
• Terrain de camping	5 (64 empl.)	• Parcours de canot-camping am�nag�s	
• Pourvoirie sans droits exclusifs	3	• Importance de la cueillette du bleu�t en for�t	
		• Acc�s facile par un r�seau �tendu de chemins forestiers (carte 2)	
Territoire particulier			
• Aire d'int�r�t			
• Lac � touladi			
• Lac � omble chevalier			
• Rivi�re � ouananiche			
• Territoire de l'Entente de principe d'ordre g�n�ral avec les Innus			
• R�serve aquatique projet�e			
• Aire sensible pour le caribou forestier			

Orientation de développement

- ✓ Développer des activités récréatives tenant compte de la diversité des potentiels.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer des activités et des aménagements reliés à la mise en valeur des grandes rivières.
- ✓ Consolider le développement de la villégiature privée sur des sites accessibles et de qualité.
- ✓ Protéger la qualité visuelle des corridors fluviaux.
- ✓ Appuyer la mise en valeur de l'utilisation traditionnelle autochtone.
- ✓ Maintenir et mettre en valeur les différents potentiels fauniques.

4.9 Secteur de planification 05 « Les grands réservoirs »

Élément descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 35 524 km² couvre la région d'est en ouest entre le 50^e et le 51^e parallèle. Il comprend trois grands réservoirs hydroélectriques : Manouane, Péribonka et Pipmuacan.

Organisation et tenure	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire public 100 % ▪ Territoire sous CGT 0 % ▪ Territoire privé 0 % ▪ Territoire non organisé – TNO (3 MRC) 100 % ▪ Territoire municipalisé (0 municipalité) 0 % 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nitassinan de Betsiamites et de Mashteuiatsh
Territoire structuré	
<p>Territoire de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réserve écologique (0) - de 1 % ▪ Parc national (0) 0 % ▪ Écosystème forestier exceptionnel (0) 0 % ▪ Aire protégée projetée (0) 0 % ▪ Habitat faunique (1) - de 1 % 	<p>Territoire faunique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aire faunique communautaire (0) 3 % ▪ Réserve faunique (1) - de 1 % ▪ Zone d'exploitation contrôlée – zec (0) 0 % ▪ Pourvoirie avec droits exclusifs (7) 3 % ▪ Réserves à castor Bersimis, Mistassini et Roberval
Caractéristique biophysique	
<ul style="list-style-type: none"> Superficie en eau 12 % Plan d'eau de 2 ha et + 11 536 ▪ Occupé 555 ▪ Non occupé 10 981 Plan d'eau de 20 ha et + 2 006 ▪ Occupé 390 ▪ Non occupé 1 616 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence de grands lacs – réservoirs à l'est du secteur ▪ Présence du caribou forestier ▪ Pessière noire à mousses
Utilisation récréative	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villégiature privée 1 233 ▪ Densité d'occupation 0,35/10 km² ▪ Terrain de camping 0 ▪ Pourvoirie sans droits exclusifs 10 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villégiature privée dispersée et de très faible densité ▪ Faible diversité des usages récréatifs ▪ Territoire éloigné des principaux périmètres urbains de la région (carte 2) ▪ Accessibilité terrestre en développement
Territoire particulier	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lac à touladi ▪ Rivière à ouananiche ▪ Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus ▪ Aire sensible pour le caribou forestier ▪ Aire propice au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs 	

Orientation de développement

- ✓ Développer l'hébergement associé à la pratique des activités de prélèvement faunique.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer la villégiature privée de faible densité en assurant la préservation d'un maximum de plans d'eau libres d'occupation.
- ✓ Protéger la qualité de la chasse et de la pêche.
- ✓ Développer un réseau stratégique de pôle de service intégrant de l'hébergement en soutien aux activités récréatives pratiquées en territoire éloigné.

4.10 Secteur de planification 06 « Le Pléti »

Élément descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 14 278 km² couvre l'extrémité nord de la région. Il comprend d'importantes collines et le lac Pléti.

Organisation et tenure			
• Territoire public	100 %	• Nitassinan de Betsiamites et de Mashteuiatsh	
• Territoire sous CGT	0 %		
• Territoire privé	0 %		
• Territoire non organisé – TNO (2 MRC)	100 %		
• Territoire municipalisé (0 municipalité)	0 %		
Territoire structuré			
Territoire de conservation :	0 %	Territoire faunique :	0 %
• Réserve écologique (0)	0 %	• Aire faunique communautaire (0)	0 %
• Parc national (0)	0 %	• Réserve faunique (0)	0 %
• Écosystème forestier exceptionnel (0)	0 %	• Zone d'exploitation contrôlée – zec (0)	0 %
• Aire protégée projetée (0)	0 %	• Pourvoirie avec droits exclusifs (0)	0 %
• Habitat faunique (0)	0 %	• Réserves à castor Bersimis, Mistassini et Roberval	
Caractéristique biophysique			
• Superficie en eau	n. d.	• Milieu naturel peu perturbé	
• Plan d'eau de 2 ha et +	n. d.	• Aucune exploitation forestière	
• Plan d'eau de 20 ha et +	n. d.	• Pessière noire à mousse et taïga	
Utilisation récréative			
• Villégiature privée	23	• Villégiature privée quasi inexistante	
• Densité d'occupation	0,02/10 km ²	• Accès par voie aérienne (carte 2)	
• Terrain de camping	0	• Territoire peu fréquenté	
• Pourvoirie sans droits exclusifs	1		
Territoire particulier			
• Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus			
• Lac à touladi			
• Aire sensible pour le caribou forestier			
• Aire propice au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs			

Orientation de développement

- ✓ Développer les activités et infrastructures de tourisme d'aventure.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer des modes d'hébergement commercial et communautaire permettant la découverte et l'observation de la nature.
- ✓ Développer un produit de plein air structuré.
- ✓ Préserver le caractère naturel du territoire.
- ✓ Acquérir des connaissances sur les caractéristiques et les potentiels de ce territoire en partenariat avec les intervenants impliqués dans sa gestion et son développement.

CHAPITRE 5 SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Le scénario de développement concrétise les orientations de développement et les objectifs d'intervention retenus au concept. Afin de mieux cibler les choix de développement dans certains secteurs de planification, il a été convenu de retenir un deuxième niveau de découpage, soit les secteurs de développement (carte 6). Les limites de ces secteurs ont été définies sur la base d'une vision prospective du développement récréotouristique à partir de critères biophysiques, de paramètres d'utilisation ou de gestion et de la pression exercée sur le territoire. Il importe de préciser que les territoires des zones d'exploitation contrôlée et des réserves fauniques ont été utilisés comme secteurs de développement.

Ce chapitre traite dans un premier temps des dispositions et des modalités générales applicables à l'ensemble du territoire de la région. La carte 5 « Territoires particuliers » localise différents éléments assujettis à ces dispositions générales. Dans un deuxième temps, il présente les dispositions spécifiques et précises les modalités de développement retenues pour les axes récréatifs et les secteurs de développement. Tous les choix de développement et d'intervention énumérés à ce chapitre sont soumis aux diverses réglementations municipales.

5.1 Dispositions générales

5.1.1 *Dispositions régionales retenues dans le contexte de l'entente entre le ministère des Ressources naturelles et la Société de la faune et des parcs du Québec relative à la villégiature riveraine sur les terres publiques*

comme prévu à l'Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, les directions régionales de la gestion du territoire public et de Faune Québec du MRNF ont convenu de certaines modalités administratives. Elles visent à prendre en compte la ressource faunique et certaines espèces sensibles ou habitats menacés (touladi, omble chevalier, ouananiche, saumon et caribou forestier) dans la planification et le développement de la villégiature sur le territoire public. Ces modalités ont été soumises à l'avis des partenaires de concertation du présent exercice de planification.

En attendant de disposer de nouvelles orientations, le comité technique du PRDTP a convenu de procéder à certaines modifications touchant les espèces halieutiques et le caribou forestier. Ces modifications se retrouvent principalement dans la présente section ainsi que dans les sections 5.1.8 et 5.3.

Lacs de moins de 20 hectares

Le développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial, incluant le camping, est exclu sur les lacs de moins de 20 ha. Dans des cas exceptionnels, il est possible de développer en bordure de lacs de moins de 20 ha situés dans des territoires où les possibilités de développement sur des lacs de plus de 20 ha sont très limitées. Les secteurs de développement visés par cette modalité sont les suivants :

- 02-03. (Zec de L'Anse-Saint-Jean)
- 02-05 (Zec du Lac-Brébeuf)
- 02-06
- 03-06 (Zec du Lac-de-la-Boiteuse)
- 03-07
- 04-01 (Zec Mars-Moulin)

Lacs à touladi et lacs à omble chevalier (carte 5)

Le développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial, incluant le camping, est exclu en bordure des lacs à touladi et à omble chevalier. Toutefois, dans un secteur particulier, lorsqu'il n'y a pas de possibilité de développement de l'hébergement le long des autres plans d'eau en raison de leur inaccessibilité ou parce qu'ils ne présentent pas de potentiel physique et/ou faunique adéquat, il sera possible, à titre exceptionnel, d'envisager le développement de la villégiature privée ou de l'hébergement commercial en bordure des lacs à touladi dont la superficie est supérieure à 500 hectares. Dans ces cas, l'occupation sera contingentée en raison d'un maximum d'un emplacement par 100 hectares d'eau et d'un maximum de 20 nouveaux emplacements par plan d'eau.

Rivières à saumon et rivières à ouananiche (carte 5)

Le développement de la villégiature privée est exclu dans la bande de 100 mètres de chaque côté de ces rivières.

Pour le cas des rivières à saumon, lesquelles sont toutes incluses dans les zecs de pêche au saumon, le développement de l'hébergement commercial et communautaire, incluant le camping, est possible dans la bande de 100 mètres sous réserve d'être inscrit dans un plan de développement récréatif (PDAR) conforme ayant fait l'objet d'une consultation et d'une autorisation ministérielle subséquente.

Pour le cas des rivières à ouananiche, le développement de l'hébergement commercial et communautaire, incluant le camping, est possible dans la bande de 100 mètres sous réserve d'être inscrit dans un plan de développement ayant fait l'objet d'un processus de consultation sanctionné par les partenaires de concertation du PRDTP.

L'accord des partenaires de concertation est nécessaire pour le développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial et communautaire, incluant le camping, dans la bande de 100 à 300 mètres de part et d'autre des rives du cours d'eau.

Tout projet autre que de l'hébergement, localisé dans la bande de 300 mètres, sera soumis à des

mesures de protection adaptées et devra obtenir l'accord des partenaires de concertation.

Protection des habitats fauniques et des milieux sensibles (carte 5)

Les habitats fauniques et les milieux sensibles reconnus légalement font déjà l'objet de mesures de protection. Celles-ci sont inscrites dans le Règlement sur les habitats fauniques et dans le Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État.

Protection du caribou forestier (carte 5)

Mise en contexte

Depuis le 7 avril 2006, de nouvelles modalités de développement avaient été mises en application dans la région. Ces modalités se rattachaient aux différents types de massifs de protection de l'habitat du caribou forestier, présentés sur une cartographie déposée par la Direction régionale de l'aménagement de la faune-02. Après quelques semaines d'application et suite au dépôt d'une nouvelle cartographie délimitant de nouveaux massifs de remplacement, il est apparu que les modalités retenues étaient difficilement opérationnelles. Il était aussi peu réaliste de poursuivre dans des analyses à la pièce tenant compte des capacités respectives des organisations Faune et Territoire et des délais engendrés pour le service aux citoyens.

Les modalités proposées sont issues d'une position concertée des directions régionales de la Faune et du Territoire et elles reposent sur les considérations suivantes qui demeurent encore valables aujourd'hui :

- Une approche de précaution dans l'attente des analyses ultérieures sur les dérangements humains (étude réalisée au courant des deux prochaines années);
- La possibilité de fermeture des chemins d'accès après les interventions forestières dans les différents types de massifs, et ce, dans l'objectif de limiter les dérangements;
- Appuyer le plus possible les modalités de protection du caribou sur l'approche du PRDTP par secteurs de développement;
- Dans une certaine mesure, donner suite aux engagements de développement du PRDTP;
- Assurer un service aux citoyens de qualité dans des délais convenables;
- Reconnaissance de la maturité du développement dans certains secteurs de développement.

Ces propositions sont donc établies sur la base des secteurs de développement concernés par la localisation des secteurs d'aménagement pour le caribou forestier avec adaptation des modalités de développement pour le volet hébergement.

Le nombre de plans d'eau ayant 3 occupations pouvant ainsi faire l'objet de nouveaux développements est de 27 pour le secteur de développement 05 et de 15 pour les autres secteurs ouverts pour un total de 42 lacs.

Modalités convenues :

Consolider le développement de la villégiature selon les priorités suivantes :

1. Plans d'eau comptant 3 occupations et plus;
2. Plans d'eau comptant 2 occupations sous réserve de la consultation de la Direction de l'expertise Énergie-Faune_Forêts-Mines-Territoire du MRNF.

Les modalités sont applicables à l'intérieur des secteurs d'aménagement de l'habitat du caribou forestier identifiés à la carte mise à jour en 2009.

Les nouveaux terrains de villégiature devront être regroupés avec les terrains existants afin d'éviter l'implantation de nouveaux regroupements de villégiature dans une partie différente du plan d'eau et devront minimiser le développement du réseau routier.

Les modalités du PRDTP qui ne sont pas modifiées par les présentes continuent de s'appliquer (ex. calcul du potentiel faunique, touladi, etc.).

Les priorités de consolidation # 2 qui ouvrent la possibilité de développer les lacs comptant 2 occupations doivent être considérées comme une alternative à une situation où la priorité # 1 n'est pas possible et non comme un choix de base pour un secteur.

CARTE 5
TERRITOIRES PARTICULIERS

CARTE 6
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Aires propices au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs (carte 5)

Ces territoires sont réservés à titre d'aire propice au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs pour une période de 5 ans à compter du 2 février 2002. Cette décision a pour effet d'y exclure tout développement de villégiature privée et d'hébergement commercial. À l'issue de cette période, Faune Québec aura fait un exercice de révision qui sera soumis aux partenaires de concertation.

Pourvoiries sans droits exclusifs

Le développement de la pourvoirie sans droits exclusifs est possible en bordure des plans d'eau selon les choix de développement retenus pour la villégiature privée par secteur de développement. Les plans d'eau ciblés doivent présenter un potentiel faunique et halieutique suffisant pour répondre aux besoins de la clientèle de la pourvoirie, des excursionnistes et des villégiateurs.

Des mesures de cohabitation doivent être définies pour chaque cas conformément au Cadre d'établissement de mesures de cohabitation harmonieuse entre l'hébergement commercial et les autres utilisations du territoire. Ce cadre est déposé à l'annexe 3 du présent document.

Potentiel halieutique

Parmi les plans d'eau ciblés pour le développement de la villégiature privée, tant en territoire libre qu'en territoire à caractère faunique, Faune Québec procédera à l'évaluation de ceux dont la qualité de la pêche contribue ou est susceptible de contribuer à la qualité de l'expérience récréative. Les plans d'eau retenus feront l'objet d'une analyse détaillée et un contingent de nouvelles occupations sera proposé avec le souci de maintenir la qualité de pêche du plan d'eau. La détermination des contingents de villégiature privée sera aussi effectuée avec le souci d'éviter toute situation de surexploitation en réservant une part significative du potentiel halieutique pour les excursionnistes.

Territoires à caractère faunique (carte 5)

Les territoires à caractère faunique sont ceux où une problématique faunique particulière est reconnue. Dans ces territoires, la protection de la ressource faunique et de son habitat est jugée prioritaire et il convient de déterminer des modalités particulières de développement qui assurent la pérennité de ces ressources ainsi qu'une cohabitation harmonieuse des différents utilisateurs (villégiateurs, excursionnistes, campeurs et clientèle des établissements d'hébergement commercial).

Les territoires retenus sont les suivants :

- ✓ Les zecs de chasse et de pêche : Chauvin, Martin-Valin, du Lac-de-La-Boiteuse, Onatchiway, des Passes, de la Rivière-aux-Rats, La Lièvre, Mars-Moulin, Brébeuf, de L'Anse-Saint-Jean, Nordique, Buteux-Bas-Saguenay, du lac au Sable et Kiskissink.
- ✓ Les zecs de pêche au saumon : de la Rivière-à-Mars, de la Rivière-Petit-Saguenay, de la

	Rivi�re-Saint-Jean-du-Saguenay et de la Rivi�re-Sainte-Marguerite.
✓	Les rivi�res � ouaniche comprises dans l’Aire faunique communautaire (AFC) du Lac-Saint-Jean.
✓	Les lacs � touladi et les lacs � omble chevalier.
✓	Les parcs nationaux du Saguenay, des Monts-Valin et de la Pointe-Taillon. (La pr�sente planification ne s’applique pas sur le territoire des parcs nationaux).
✓	Les r�serves fauniques Ashuapmushuan et des Laurentides.
✓	Les pourvoiries avec droits exclusifs.
✓	Les lacs d’op�ration des pourvoiries sans droits exclusifs.
✓	Les territoires de protection de l’habitat du caribou forestier.

Zec de chasse et de p che (carte 5)

<p>Le Plan de d�veloppement d’activit�s r�cr�atives (PDAR) adopt� par une zec doit �tre conforme aux dispositions du pr�sent PRDTP.</p> <p>Le d�veloppement de la vill�giature priv�e et de l’h�bergement commercial, incluant le camping, est soumis au calcul du potentiel halieutique.</p>

Parc national et r serve faunique (carte 5)

<p>Il faut s’assurer de la compl�mentarit� entre les activit�s r�cr�atives d�velopp�es dans les parcs nationaux et les r�serves fauniques et celles d�velopp�es sur le territoire public environnant.</p> <p>Des possibilit�s de partenariat doivent �tre identifi�es avec la SEPAQ.</p>
--

D coupage territorial (cartes 4 et 6)

<p>Le d�coupage territorial retenu est celui qui a �t� convenu au concept et au sc�nario de d�veloppement, soit les secteurs de planification et les secteurs de d�veloppement.</p>

5.1.2 Territoires de l’Entente de principe d’ordre g n ral avec les Innus

Dans le contexte des n gociations territoriales globales, les n gociateurs du Conseil tribal Mamuitun et des gouvernements du Qu bec et du Canada ont ratifi  l’Entente de principe d’ordre g n ral avec les Innus qui identifie, entre autres diff rents territoires sur lesquels s’appliqueront des droits particuliers aux Innus (carte 5). Il s’agit de terres en pleine propri t  constitu es de r serves actuelles et des terres ajout es d sign es sous l’appellation « Innu Assi », d’arrangements particuliers pour la protection de sites patrimoniaux et de pouvoirs additionnels de gestion sur des territoires sp cifiques (parcs, r serve faunique Ashuapmushuan). De plus, l’Entente de principe d’ordre g n ral pr voit de poursuivre, d’ici la signature du trait , l’analyse du concept, des principes et de la localisation d’aires d’am nagement et de d veloppement innues, telle que propos e par les Premières Nations de Mashteuiatsh et d’Essipit.

Certains de ces territoires présentent un potentiel de développement récréotouristique qui suscite également l'intérêt d'organismes du milieu régional.

Depuis la signature de l'entente de principe, les discussions et la délimitation des territoires ont beaucoup évolué. Comme certaines de ces discussions ont un caractère sensible et relèvent de la négociation entre les gouvernements et les nations innues, elles ne sont pas mises à jour ici.

Innu Assi (terres ajoutées en pleine propriété)

Tout développement est exclu sur ces territoires dans l'attente des résultats des négociations avec les Innus.

Sites patrimoniaux

Des modalités particulières de développement doivent être définies pour chacun de ces territoires avec les communautés innues concernées.

Le développement de villégiature privée y est suspendu dans l'attente de l'identification des modalités de développement.

Tout autre projet de développement est soumis à un processus d'analyse impliquant l'avis de la communauté innue concernée.

Parcs innus

Tout développement est exclu sur ces territoires dans l'attente des résultats des négociations avec les Innus.

5.1.3 Aires d'int r t

Il s'agit de territoires d' tendue variable qui offrent des activit s ou des ph nom nes susceptibles de provoquer de l'int r t et dont le d veloppement m rite une attention particuli re. Ils pr sentent des caract ristiques biophysiques, sociales ou des potentiels particuliers pouvant influencer le d veloppement d'activit s r cr atives en milieu naturel ou conduire   l' tablissement de mesures de protection. Ces territoires doivent faire l'objet d'une  tude plus approfondie avant toute d cision de mise en valeur. Les territoires identifi s sont les suivants (carte 5).

- ✓ **Contrefort du lac K nogami** : l'aire d'int r t comprend le paysage naturel du sud du lac. Elle couvre l'embouchure de plusieurs rivi res importantes, soit les rivi res Simoncouche, Cyriac et Pikauba. L'habitat faunique constitu  par l'aire de confinement du cerf de Virginie et un important sentier de randonnée p destre de longue dur e sont englob s dans cette aire d'int r t.
Crit res de reconnaissance : caract ristiques biophysiques, paysage, caract re exceptionnel de la for t Cyriac.
- ✓ **Vall e de la rivi re du Portage** : l'aire d'int r t se compose d'une profonde vall e aux versants escarp s et de territoires montagneux repr sentatifs du Bas-Saguenay. Les paysages y sont spectaculaires.
Crit res de reconnaissance : paysage exceptionnel, potentiel r cr atif.
- ✓ **Pi mont du massif des monts Valin** : l'aire d'int r t correspond   un secteur vallonn  situ  au pied du massif des monts Valin. Il offre une vue panoramique sur celui-ci. L'aire comprend une rivi re importante, soit la rivi re Valin.
Crit res de reconnaissance : r cr ation, esth tique.
- ✓ **Secteur des lacs du Banc de Sable et Cruiser** : cette aire d'int r t poss de un fort potentiel r cr atif comprenant plusieurs lacs situ s sur des d p ts de sable. Le territoire est tr s peu occup .
Crit res de reconnaissance : paysage, caract re naturel peu perturb , reconnaissance sociale, potentiel r cr atif.
- ✓ **Secteur r cr otouristique du Valinou t** : cette aire d'int r t, consid r e comme un p le r cr otouristique hivernal majeur, correspond   une zone du Plan d'affectation du territoire public. Elle inclut des terres priv es (Valinou t et village alpin) et le secteur du lac des Canots dans la zec Martin-Valin.
Crit res de reconnaissance : paysage, potentiel r cr atif.
- ✓ **Secteur du lac Charnois** : cette aire d'int r t correspond   un milieu naturel compos  d'un important lac non d velopp  et d'une superficie bois e importante   proximit  de l'agglom ration urbaine de Saguenay.
Crit res de reconnaissance : paysage, caract re naturel du milieu, qualit  de l'eau du bassin du lac K nogami.

Tout d veloppement de la vill giature priv e est exclu dans l'attente du r sultat des  tudes sur le potentiel r cr otouristique de ces aires d'int r t. Tout autre projet de d veloppement est soumis   un processus d'analyse qui tiendra compte de l'avis des partenaires.

5.1.4 *Îles publiques*

La Politique de gestion des îles publiques en vigueur depuis février 1981 au MRNF identifie les balises minimales de développement des îles. Toutefois, les partenaires régionaux reconnaissent les îles publiques comme un patrimoine collectif et conviennent d'appliquer des dispositions plus restrictives sur celles-ci.

Tout développement est exclu sur les îles dont la superficie est inférieure à 10 ha.

Tout développement de la villégiature privée est exclu sur toutes les îles, peu importe leur superficie.

Tout autre projet est soumis à une analyse réalisée en consultation avec les partenaires concernés.

5.1.5 *Territoire municipalisé*

Tout projet de développement prévu dans les limites du territoire d'une municipalité locale doit faire l'objet d'une consultation auprès des autorités de la municipalité.

5.1.6 *Réserves aquatiques projetées et réserves de biodiversité projetées*

Trois réserves aquatiques projetées et dix réserves de biodiversité projetées ont été identifiées sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean et méritent une attention particulière :

Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan

La réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan constitue depuis mai 2003 un territoire mis en réserve par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) conformément au Plan d'action stratégique sur les aires protégées. Située au nord-ouest du lac Saint-Jean, la réserve aquatique projetée englobe le lit de la rivière Ashuapmushuan et les versants de sa vallée dans un corridor allant de 600 m jusqu'à 6 km de largeur. Elle s'étend du km 177 au km 51 de son embouchure et couvre ainsi une superficie de 276,6 km² (carte 5).

La protection de ce territoire visera entre autres à atteindre des objectifs de maintien des habitats pour la ouananiche, de valorisation des sites archéologiques et patrimoniaux présents sur cette portion de territoire ainsi que de préservation des paysages et de certains éléments naturels. Étant donné le manque de consensus autour de la conservation et le développement de ce territoire, il est toujours protégé en fonction du statut de réserve aquatique projetée.

R serve aquatique projet e du lac au Foin

La r serve aquatique projet e du lac au Foin constitue un territoire mis en r serve par le MDDELCC depuis novembre 2005. Elle est situ e   environ 120 km au nord du lac Saint-Jean et englobe le lac au Foin ainsi qu'une partie de la rivi re Mistassibi, entre les latitudes 49  50' et 50  18'. Elle s' tend sur 172,4 km² (carte 5).

La protection de ce territoire visera   prot ger des paysages exceptionnels de la rivi re Mistassibi caract ris s par une vall e encaiss e o  de nombreux m andres serpentent la section nord pour ensuite devenir le lac au Foin dans la section sud. Le lac au Foin est un site patrimonial de rassemblement historique important pour les autochtones. Un site patrimonial est d'ailleurs pr vu en vertu de l'EDPOG sur l'exact territoire de la r serve aquatique projet e.

R serve aquatique projet e de la Vall e de la rivi re Sainte-Marguerite

 galement mis en r serve en novembre 2005, le territoire de la r serve aquatique projet e de la Vall e de la rivi re Sainte-Marguerite occupe une superficie de 293,1 km² le long de la rivi re Sainte-Marguerite, entre les longitudes 70  et 70  44'. Il est situ  juste au nord du Parc national du Fjord-du-Saguenay,   environ 35 km de l'embouchure de la rivi re (carte 5).

Le statut du territoire assure la protection des paysages spectaculaires de la vall e. La rivi re Sainte-Marguerite est reconnue pour ses populations de saumons et d'ombles de fontaine anadromes. De plus, on trouve dans les limites de ce territoire de nombreux lacs sans poisson qui poss dent un int r t faunique pour les amphibiens et pour le garrot d'Islande.

R serve de biodiversit  projet e Akumunan

Ce territoire a  t  initialement mis en r serve en septembre 2005. Il est presque enti rement situ  dans les limites administratives du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais une petite partie,   l'est, d borde dans la r gion de la C te-Nord. Il est localis    un peu plus de 70 km au nord de Tadoussac et couvre une superficie de 206,6 km² (carte 5).

Le territoire abrite une population de caribous forestiers et recoupe un secteur important de distribution allopatrique d'ombles de fontaine. La rivi re Sainte-Marguerite Nord-Est, sur laquelle s'appuie la limite de la r serve de biodiversit  projet e, est reconnue comme une rivi re   saumons. Le garrot d'Islande aurait  t  observ  pr s des lacs en altitude de la r serve de biodiversit  projet e.

R serve de biodiversit  projet e Albanel-T miscamie-Otish

La r serve de biodiversit  projet e Albanel-T miscamie-Otish est en grande majorit  situ e dans la r gion administrative du Nord-du-Qu bec. En fait, seules quelques petites parties d bordent du c t  du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le statut de protection de ce territoire a  t  accord  en mars 2007. La superficie totale du territoire est de 11 871,3 km² (carte 5).

Le territoire comprend une partie importante du massif des monts Otish dont plusieurs sommets d passent les 1 000 m tres d'altitude. Les monts Otish sont un des derniers endroits au Qu bec   s' tre lib r s des glaces   la suite de la glaciation continentale du Wisconsin il y a environ 7 000 ans. Le statut final qui est pr vu pour ce territoire est celui de parc national.

Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache

Majoritairement située dans les limites de la zec de la Lièvre, cette réserve de biodiversité projetée a obtenu son statut de protection en juin 2008. D'une superficie de 123,4 km², elle se trouve à environ 26 km au sud-ouest de Roberval (carte 5).

Son statut vise la protection d'écosystèmes représentatifs de l'ensemble physiographique (buttes et boutons de till) ainsi que la protection de plusieurs sites archéologiques datant de la période amérindienne préhistorique (12 000 à 450 AA).

Réserve de biodiversité projetée des drumlins du lac Clérac

Ce territoire de 375,4 km² se trouve en majorité dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec une petite partie du côté de la région du Nord-du-Québec. Il est situé entre les latitudes 50°26' et 50°44' et les longitudes 72°42' et 73°06', à un peu plus d'une trentaine de kilomètres au sud-est du lac Albanel (carte 5). Il a reçu son statut de protection en septembre 2005.

Le relief du territoire est peu prononcé et les dépôts glaciaires, fluvio-glaciaires et les tourbières dominant. Les landes sont également très fréquentes. Des inventaires récents ont permis de confirmer la présence de caribous forestiers dans ce secteur.

Réserve de biodiversité projetée des îles de l'est du Pipmuacan

Ce territoire de 88,4 km² regroupe quatre îles situées dans la partie est du réservoir Pipmuacan. Il est situé en grande majorité dans les limites de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, avec une infime partie du côté de la Côte-Nord (carte 5). Son statut de protection a été octroyé en septembre 2005.

Des inventaires ont confirmé la présence de caribous forestiers autour du réservoir Pipmuacan. Les massifs forestiers de ce secteur revêtent une importance primordiale pour le maintien du caribou forestier.

Réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane

La réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane se situe de part et d'autre de la zone de marnage du lac du même nom et de la rivière Péribonka, entre les latitudes 50°17' et 51°13'. Elle a une superficie de 674,5 km² et se situe à environ 45 km au nord du barrage de Chute-des-Passes (carte 5). Elle a reçu son statut de protection en septembre 2005.

Ce territoire renferme une aire sensible pour le caribou forestier. On note aussi la présence du pygargue à tête blanche dans le secteur du lac Onistagane, ainsi qu'une espèce piscicole particulière, le touladi. Le lac Onistagane constitue un lien historique est-ouest pour les autochtones. Cette réserve de biodiversité projetée touche à l'Innu Assi Onistagan et un site patrimonial est prévu en vertu de l'EDPOG sur l'exact territoire de la réserve de biodiversité projetée.

Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi

Autre territoire protégé depuis septembre 2005, la réserve de biodiversité du lac Plétipi couvre 1 733,3 km² aux confins des régions administratives Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord. Elle se localise à environ 40 km à l'ouest du réservoir Manicouagan (carte 5).

La r serve de biodiversit  projet e est compos e d'un r seau hydrographique bien d velopp  de lacs et de rivi res. D'ailleurs, le lac Pl tupi (339 km²) couvre une grande partie du territoire. Le caribou forestier fr quente ce territoire. Les lacs Pl tupi, Matonipi et Matonipis abritent une esp ce piscicole particuli re, le touladi. Ce territoire chevauche aussi des secteurs de distribution allopatrique d'ombles de fontaine.

R serve de biodiversit  projet e des Montagnes-Blanches

Presque enti rement comprise dans la r gion du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la r serve de biodiversit  projet e des Montagnes-Blanches a obtenu son statut de protection en juin 2008. D'une superficie de 959,2 km², elle est situ e   la limite de la r gion de la C te-Nord,   environ 55 kilom tres   l'ouest du r servoir Manicouagan et 225 kilom tres au nord-ouest de Baie-Comeau (carte 5).

Une partie de la r serve de biodiversit  projet e a  t  identifi e comme faisant partie de l'aire d'utilisation intensive globale de l' cotype forestier du caribou des bois. De plus, la totalit  de la r serve de biodiversit  projet e est situ e dans les limites d'application du plan de r tablissement du caribou des bois,  cotype forestier.

R serve de biodiversit  projet e du Plateau-de-la-Pierriche

D cr t  en juin 2008, le territoire de la r serve de biodiversit  projet e du Plateau-de-la-Pierriche couvre une superficie de 341,2 km². Il est situ    la limite des r gions de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean,   environ 60 km au sud-ouest de Saint-F licien (carte 5). La r serve est majoritairement localis e au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La r serve de biodiversit  projet e du Plateau-de-la-Pierriche vise la protection d'un plateau, lequel constitue un faci s topographique rare.

R serve de biodiversit  projet e du Plateau-du-Lac-des Huit-Chutes

La r serve de biodiversit  projet e du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes est situ e   environ 45 km au nord de la Ville de Saguenay, dans la zec Onatchiway (carte 5). Elle couvre 102,7 km² et a obtenu son statut de protection en mars 2007.

Ce territoire a  t  form  principalement par des ph nom nes glaciaires et est donc constitu  de d p ts presque exclusivement morainiques sans morphologie compos s de till. Ce plateau, avec ses caract ristiques, constitue un  l ment rare dans la province naturelle des Laurentides centrales.

Le d veloppement d'activit s r cr atives dans les r serves aquatiques ou de biodiversit , projet es et permanentes est subordonn  aux plans de conservation en vigueur et aux dispositions de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

Le d veloppement de la vill giature priv e est exclu de ces territoires, tandis que les projets de d veloppement r cr otouristique doivent faire l'objet d'une autorisation pr alable du minist re du D veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

5.1.7 *Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin-Fjord du Saguenay »*

Ce projet, coordonné par le Groupe « L'aménagement Monts-Valin Inc. » en partenariat avec différents organismes du milieu, se structure autour des territoires privés et publics du massif des monts Valin et du fjord du Saguenay (carte 5). Il vise à réaliser une étude de faisabilité et d'impact autour du potentiel récréotouristique hivernal que comportent ces territoires. Cette étude s'appliquera entre autres à dresser un portrait physique du territoire d'étude, à évaluer tous ses potentiels de développement, à proposer un concept d'organisation spatiale et à élaborer une stratégie d'implantation.

À l'issue de cette étude, des modalités spécifiques d'intervention pourront être convenues dans les territoires ciblés par des actions de développement.

Dans l'attente des résultats de cette étude, tout projet de développement commercial prévu dans les limites du territoire d'étude est soumis à une analyse spécifique visant la cohérence des actions sur le territoire.

5.1.8 *Modalités pour le volet hébergement*

Les choix de développement pour tous les types d'hébergement seront tributaires de l'accessibilité routière immédiate aux lacs et aux rivières. De plus, les possibilités d'entretien du réseau routier forestier à long terme et ses besoins de rationalisation seront également pris en compte.

5.1.8.1 Chemin forestier

Le développement de la villégiature privée est exclu le long des chemins forestiers de classes 1 et 2.

5.1.8.2 Occupation non riveraine (+ de 300 m d'un lac ou + de 100 m d'une rivière)

Le développement de la villégiature privée non riveraine de forme dispersée est exclu sur l'ensemble du territoire. Toutefois, le développement de la villégiature privée non riveraine de forme regroupée peut être autorisé dans le contexte d'un projet spécifique.

5.1.8.3 Relocalisation

Toute demande de relocalisation pour un emplacement de villégiature privée fait l'objet d'une analyse selon les règles applicables et le choix du nouvel emplacement doit être conforme aux modalités de développement retenues pour la villégiature privée du secteur de développement concerné.

5.1.8.4 Approche de d  veloppement

Le MRNF utilise deux approches de d  veloppement sur le territoire public, soit l'approche « planifi  e » et l'approche « premier requ  rant dirig   ».

L'approche « planifi  e » indique que les choix de d  veloppement sont convenus par les partenaires de concertation avant leur mise en disponibilit  . Cette m  thode implique la r  alisation d'  tudes d'am  nagement d  taill  es du corridor riverain d'un lac ou d'une portion de rivi  re retenue au d  veloppement. Elle se concr  tise par l'  laboration d'un plan de zonage et d'un plan de lotissement. Les emplacements de vill  giature priv  e peuvent   tre attribu  s    la client  le par tirage au sort ou au premier requ  rant en fonction de la pression exerc  e par la demande. Ces d  cisions sont pr  cis  es pour chaque secteur de d  veloppement pouvant faire l'objet de d  veloppement de la vill  giature priv  e.

Les principales caract  ristiques territoriales consid  r  es pour l'**approche planifi  e** sont les suivantes :

- ✓ Une pression forte de l'utilisation du territoire    des fins r  cr  atives.
- ✓ Une densit     lev  e d'occupation de vill  giature priv  e.
- ✓ Une pression importante de la demande.
- ✓ La pr  sence d'une zone d'exploitation contr  l  e.
- ✓ Un potentiel de d  veloppement limit   en raison de contraintes biophysiques.
- ✓ La pr  sence d'un r  seau routier organis  .
- ✓ Un temps de d  placement inf  rieur    trois heures    partir du milieu habit   r  gional.

L'approche « premier requ  rant dirig   », est utilis  e dans le secteur de planification 05, l   o   la pression d'utilisation et la demande sont plus faibles. Dans ce territoire, le MERN r  pond aux demandes individuelles de la client  le. La recevabilit   de la demande est subordonn  e aux modalit  s de d  veloppement pr  vues dans les secteurs de d  veloppement cibl  s par cette approche. Elle implique une analyse sommaire du corridor riverain du lac. Cette analyse permettra,    l'aide de crit  res physiques (pente, d  p  ts et drainage), de d  terminer des secteurs am  nageables    des fins de vill  giature.

Cette approche permettra d'orienter les demandeurs vers une liste pr  cise de lacs pour lesquels toutes les consultations auront   t   men  es et les accords requis obtenus. Suite    la mise en disponibilit   de ces emplacements, l'attribution se fera au premier requ  rant. Les principales caract  ristiques territoriales consid  r  es pour l'**approche premier requ  rant dirig  ** sont les suivantes :

- ✓ Une pression moins   lev  e de l'utilisation du territoire    des fins r  cr  atives;
- ✓ Une faible densit   d'occupation de vill  giature priv  e;
- ✓ Une pression plus faible de la demande;
- ✓ Un bon potentiel de d  veloppement;
- ✓ Une accessibilit   rout  re moins dense, plus r  cente, mais parfois plus difficile;
- ✓ Un temps de d  placement sup  rieur    trois heures    partir du milieu habit   r  gional;
- ✓ Une forte proportion du territoire occup   par des esp  ces fauniques comme le caribou forestier ou dont le potentiel halieutique limite le d  veloppement comme le dor  .

5.1.8.5 Abri sommaire

   la suite de l'approbation des nouvelles orientations sur les abris sommaires par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en janvier 2004, la Table r  gionale de concertation prendra les d  cisions concernant les orientations applicables aux baux d'abri sommaire lors de la mise

en  uvre du plan d’action.

Dans l’attente de ces d cisions r gionales, les dispositions contenues au PRDV 1993-1998 du Saguenay–Lac-Saint-Jean visant   exclure tout d veloppement d’abri sommaire sont reconduites dans le pr sent PRDTP.

En septembre 2010, le gouvernement levait le moratoire sur la conversion des abris sommaires en baux de vill giature. La conversion, faite sur une base volontaire, se d roule en trois phases :

1. Abris sommaires conformes aux modalit s pr vues au pr sent PRDTP   l’ gard de la vill giature priv e;
2. Abris sommaires non conformes aux modalit s pr vues au pr sent PRDTP   l’ gard de la vill giature priv e (non riverains, lac de moins de 20 ha, etc.);
3. Abris sommaires situ s dans des territoires   statut particulier tels qu’une aire prot g e ou pr vus au r gime territorial de l’Entente de principe d’ordre g n ral avec les Innus (Innu Assi, site patrimonial, parc innu)

Si un d tenteur de bail pour abri sommaire refuse la conversion, il doit se conformer aux clauses inscrites sur son bail sous peine de subir la r vocation de son droit.

5.1.8.6 Tour de guet

Aucun bail, permis, autorisation ou droit de quelque nature que ce soit ne peut  tre  mis sur le territoire public sp cifiquement pour ces  quipements de chasse.

5.1.8.7 H bergement commercial

Note : La notion d’h bergement commercial inclut les projets pouvant  tre r alis s   des fins communautaires.

Le d veloppement de l’h bergement commercial de type riverain ou non riverain est autoris  sur tout le territoire de la r gion. Il est mis en priorit  sur des sites   potentiel d’am nagement  lev  identifi s   la section 5.3 traitant des dispositions sp cifiques par secteur de d veloppements.

Des mesures de cohabitation doivent  tre d finies conform ment au Cadre d’ tablissement de mesures de cohabitation harmonieuse entre l’h bergement commercial et les autres utilisations du territoire. Ce cadre est d pos    l’annexe 3 du pr sent document.

L’analyse des projets d’h bergement commercial se fait selon un processus d’accompagnement des promoteurs et est soumise   l’avis des partenaires concern s.

5.1.8.8 Lacs occup s et non occup s

Pour le volet h bergement, les choix de d veloppement s’appuient sur une notion de lacs occup s et de lacs non occup s. Dans ce contexte, un lac est consid r  occup  lorsque l’on retrouve   l’int rieur de la bande riveraine de 300 m tres au moins un b timent ou  quipement d’h bergement, soit chalet priv , camp de pi geage, pourvoirie, camping, auberge, etc.

5.1.8.9 Camping

Camping récréatif

La pratique du camping récréatif sur les terres de l'État est autorisée, mais requiert que le campeur s'assure de respecter les conditions pour sa pratique et détient les permis nécessaires, le cas échéant.

Les MRC de la région et la Ville de Saguenay peuvent adopter des règlements pour établir les conditions applicables à la pratique du camping récréatif sur les terres du domaine de l'État. Ces règlements spécifient dans quel type de territoire ils s'appliquent (territoire sous CGT, sous délégation de gestion de la villégiature, du sable et du gravier ou territoire faunique structuré) et peuvent déterminer une période de séjour ainsi que des zones d'interdiction du camping.

En zone d'exploitation contrôlée (zec), l'organisme gestionnaire peut également encadrer la pratique du camping récréatif en aménageant des sites dédiés à cette activité. Il peut aussi prohiber ou autoriser la pratique du camping aux conditions qu'il détermine par secteur et permettre certains types d'équipements accessoires.

De façon générale en territoire public, toute personne qui pratique le camping sur les terres du domaine de l'État doit utiliser un équipement de camping mobile, temporaire et non attaché au sol. En plus de ces exigences, on peut retrouver des conditions particulières à l'égard des équipements de camping et des équipements accessoires autorisés. Le campeur doit se renseigner auprès du gestionnaire de la zec ou bien de la MRC.

Camping commercial ou communautaire

L'octroi d'un droit pour l'établissement d'un camping commercial ou communautaire est possible après avoir obtenu l'autorisation par la MRC, le MERN ou le MFFP selon le type de territoire (tableau 3). Des mesures de cohabitation doivent cependant être considérées par les autorités compétentes concernées dans l'évaluation d'un projet visant l'implantation d'un camping commercial ou communautaire. Un cadre d'établissement de mesures de cohabitation harmonieuse entre l'hébergement commercial et les autres utilisations du territoire vient appuyer le processus d'évaluation d'un tel projet. Ce cadre est présenté à l'annexe 3.

Les modalités internes de gestion des campings commerciaux et communautaires sont déterminées par les détenteurs du droit et/ou par les exploitants. Toutefois, ces modalités ne peuvent pas se substituer aux règlements et lois en vigueur sur le territoire visé. Par exemple, certaines MRC exigent que de tels campings doivent faire l'objet d'une planification d'aménagement d'ensemble en vertu de leurs règlements d'urbanisme des TNO. Ultiment, l'aménagement d'un camping commercial ou communautaire requiert l'autorisation préalable de la municipalité locale ou de la MRC.

TABLEAU 3
ÉMETTEUR DU DROIT RELATIF AU CAMPING COMMERCIAL SUR LES TERRES DU
DOMAINE DE L'ÉTAT

Type de territoire	Émetteur du droit
Sous convention de gestion territoriale et forestière (CGT)	MRC
En zone d'exploitation contrôlée (zec)	MFFP
Ailleurs sur le territoire public	MERN

5.1.9 *Modalité pour les activités de plein air*

5.1.9.1 Refuge et relais

Ces équipements rudimentaires et souvent à vocation sécuritaire sont autorisés sur l'ensemble du territoire public, y compris en bordure des plans d'eau de moins de 20 ha lorsqu'ils sont associés à un sentier reconnu.

5.1.9.2 Randonnée non motorisée

Le développement de sentiers de randonnée pédestre, de ski de fond, de raquettes, de vélo de montagne, de traîneau à chiens, de randonnée équestre, etc. est autorisé sur le territoire public. La planification de nouveaux tracés doit s'effectuer dans un objectif de raccordement des sentiers entre eux.

Des modalités particulières de protection et de cohabitation avec les autres utilisations du territoire seront appliquées et tout projet sera traité selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.1.9.3 Motoneige

Le développement de sentiers raccordés au réseau régional est autorisé sur le territoire public. L'exclusivité d'utilisation pour les tracés situés à l'extérieur des chemins forestiers peut être accordée à un club.

Le développement de sentiers non raccordés au réseau régional est autorisé lorsqu'ils sont en soutien à des infrastructures récréatives ou à de l'hébergement commercial.

Des modalités particulières de protection et de cohabitation avec les autres utilisations du territoire seront appliquées et tout projet sera traité selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.1.9.4 Motoquad

Le d  veloppement de sentiers raccord  s au r  seau r  gional est autoris   sur le territoire public. L'exclusivit   d'utilisation pour les trac  s situ  s    l'ext  rieur des chemins forestiers peut   tre accord  e    un club.

Le d  veloppement de sentiers non raccord  s au r  seau r  gional est autoris   lorsqu'ils desservent des infrastructures r  cr  atives ou de l'h  bergement commercial.

Des modalit  s particuli  res de protection et de cohabitation avec les autres utilisations du territoire seront appliqu  es et tout projet sera trait   selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concern  s.

5.1.9.5 Parcours canotable

L'am  nagement de sentiers de portage, d'emplacements de camping sauvage et de d  barcad  res est autoris   le long des parcours canotables, notamment ceux identifi  s par la F  d  ration qu  b  coise du canot et du kayak.

Des modalit  s particuli  res de protection et de cohabitation avec les autres utilisations du territoire seront appliqu  es et tout projet sera trait   selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concern  s.

5.1.10 *Modalit  s pour les activit  s culturelles*

Le d  veloppement d'immobilisations et d'infrastructures visant la mise en valeur des   l  ments historiques, patrimoniaux et arch  ologiques est autoris   sur le territoire public.

Une distance minimale de 100 m est conserv  e entre les   l  ments identifi  s et tout nouveau d  veloppement d'activit  s de plein air.

Une distance minimale de 300 m est conserv  e entre les sites mis en valeur et tout nouveau d  veloppement de vill  giature priv  e.

5.1.11 *Milieux humides d'int  r  t*

Un milieu humide d'int  r  t est un milieu    haute valeur   cologique ou de grande importance pour le maintien de la biodiversit  . Il peut   tre constitu   :

- ✓ de milieux rares ou rar  fi  s    diff  rentes   chelles;
- ✓ de milieux vuln  rables ou rar  fi  s par l'homme;
- ✓ de sites abritant des esp  ces menac  es ou vuln  rables ou d'une tr  s grande diversit   biologique;
- ✓ d'assemblages diversifi  s ou de grande int  grit  ;
- ✓ de sites d'int  r  t reconnus localement.

Un milieu humide d'int  r  t est   galement constitu   de superficies foresti  res n'appartenant pas    un type   cologique caract  ristique des milieux humides. Ces superficies peuvent   tre enclav  es ou encore

localisées en périphérie.

Le développement de villégiature privée ou commerciale ainsi que de sentiers de motoneige ou de motoquad est exclu des milieux humides d'intérêt. La carte 5 : Territoires particuliers identifie les milieux humides d'intérêt.

5.2 Dispositions spécifiques pour les axes récréatifs

5.2.1 *Axe « Navigation »*

L'axe récréatif « navigation » se compose des rivières et lacs suivants :

Élément constitutif	
Rivière Ashuapmushuan	Lac Kénogami
Rivière Belle Rivière	Lac Kénogamichiche
Rivière Betsiamites	Lac Saint-Jean
Rivière Chicoutimi	
Rivière des Aulnaies	
Rivière Métabetchouane	
Rivière Mistassibi	
Rivière Mistassini	
Rivière Péribonka	
Rivière Saguenay	

Modalités applicables à l'axe récréatif de navigation

Le développement des activités et infrastructures reliées à la mise en valeur du potentiel navigable est mis en priorité en bordure de ces lacs et de ces rivières.

L'intégration de l'aspect historique est favorisée dans tout projet de développement prévu en bordure de ces lacs et de ces rivières.

Des modalités particulières de protection visant principalement l'encadrement visuel sont appliquées en bordure de ces lacs et de ces rivières.

Les possibilités de développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial seront déterminées dans le concept de mise en valeur des rivières Métabetchouane, Mistassini, Mistassibi, Péribonka et Betsiamites. De plus, ces possibilités devront être conformes aux choix retenus par secteur de développement.

5.2.2 *Axe « Motoneige »*

L'axe r  cr  atif « motoneige » se compose des trac  s suivants :

��l��ment constitutif
Sentier Trans-Qu��bec n�� 23
Sentier Trans-Qu��bec n�� 83
Sentier Trans-Qu��bec n�� 93
Sentier r��gional n�� 328
Sentier r��gional n�� 355
Sentier r��gional n�� 367
Sentier r��gional n�� 368
Sentier r��gional n�� 373
Sentier r��gional n�� 383
Sentiers des Sommets du Fjord-du-Saguenay
Lien int��grateur de la MRC de Maria-Chapdelaine

Modalit  s applicables    l'axe r  cr  atif « motoneige »

La consolidation des sentiers Trans-Qu  bec est appliqu  e en conformit   avec la planification r  gionale retenue par les partenaires impliqu  s. L'exclusivit   d'utilisation des sentiers peut   tre accord  e    un club pour les trac  s situ  s    l'ext  rieur des chemins forestiers.

Sur les chemins multiusages ou dans l'emprise de ceux-ci, les autorisations pour l'am  nagement des sentiers seront donn  es par le MFFP en vertu de la Loi sur l'am  nagement durable du territoire forestier.

Le d  veloppement d'immobilisations et d'  quipements est autoris   si leur but est de faciliter la pratique de la motoneige.

Dans certains cas, le ministre responsable d'un chemin situ   sur les terres du domaine de l'  tat pourra permettre    un club d'am  nager et d'exploiter un sentier sur la totalit   ou une partie de ce chemin et de percevoir le paiement de droits d'acc  s en vertu de l'article 8.1 de la Loi sur les v  hicules hors route. Une analyse pr  alable devra   tre faite pour en   valuer la pertinence.

La localisation des trac  s tiendra compte des contraintes biophysiques et visera    prot  ger les milieux sensibles.

Toute modification de trac   fera l'objet de consultations aupr  s des partenaires concern  s.

5.2.3 *Axe « Motoquad »*

L'axe r  cr  atif « motoquad » se compose des trac  s suivants :

��l��ment constitutif
Sentiers r��gionaux
Sentiers Trans-Qu��bec
Lien int��grateur de la MRC de Maria-Chapdelaine

Modalités applicables à l'axe récréatif « motoquad »

Le développement des sentiers régionaux sera autorisé en conformité avec la planification régionale retenue par les partenaires impliqués. L'exclusivité pour l'utilisation des sentiers peut être accordée à un club pour les tracés situés à l'extérieur des chemins forestiers.

Sur les chemins multiusages ou dans l'emprise de ceux-ci, les autorisations pour l'aménagement des sentiers seront données par le MFFP en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Le développement d'immobilisations et d'équipements est autorisé si leur but est de faciliter la pratique de la motoquad.

Dans certains cas, le ministre responsable d'un chemin situé sur les terres du domaine de l'État pourra permettre à un club d'aménager et d'exploiter un sentier sur la totalité ou une partie de ce chemin et de percevoir le paiement de droits d'accès en vertu de l'article 8.1 de la Loi sur les véhicules hors route. Une analyse préalable devra être faite pour en évaluer la pertinence.

Les tracés tiendront compte des contraintes biophysiques et viseront à protéger les milieux sensibles. Les tracés devront également être développés selon le Guide d'aménagement et d'entretien des sentiers de quad au Québec.

Toute modification de tracé fera l'objet de consultations auprès des partenaires concernés.

5.2.4 Axe « Liens interparcs »

L'axe récréatif « liens interparcs » se compose des sentiers de randonnée non motorisée suivants :

Élément constitutif
Sentiers du parc national du Saguenay
Sentiers du parc national des Monts-Valin
Sentiers du parc national de la Pointe-Taillon
Sentiers du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie
Les sentiers de randonnée actuels entre les parcs nationaux

Modalités applicables à l'axe récréatif « liens interparcs »

Le développement de tout nouveau sentier de randonnée non motorisée doit favoriser la création d'un réseau régional intégrant les sentiers des parcs nationaux et les autres sentiers existants.

5.3 Dispositions spécifiques pour les secteurs de développement (carte 6)

Le tableau présentant les renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF pour chacun des secteurs de développement fait l'objet d'explications détaillées à l'annexe 4.

Les tableaux portant sur les modalités pour le volet hébergement de la plupart des secteurs de développement présentent des potentiels de développements théoriques. La méthodologie utilisée lors de

la détermination de ces potentiels n'est plus valide et devra éventuellement être revue. Les chiffres indiqués ne sont donc plus représentatifs de la réalité.

Comme plusieurs modalités générales présentées dans les sections précédentes du chapitre 5 peuvent être incompatibles avec certaines modalités particulières contenues dans la section 5.3, il est important de préciser que les modalités particulières s'appliquent en priorité sur les modalités générales.

5.3.1 *Secteur de planification 01 « Le territoire habité »*

Le secteur de planification « Le territoire habité » se découpe en cinq secteurs de développement.

Secteur de développement	
01 – 01	(MRC Le Fjord-du-Saguenay)
01 – 02	(Ville de Saguenay)
01 – 03	(MRC Lac-Saint-Jean-Est)
01 – 04	(MRC Le Domaine-du-Roy)
01 – 05	(MRC Maria-Chapdelaine)

Modalités applicables aux secteurs de développement

La planification du développement récréotouristique sera précisée pour chaque secteur de développement après la réalisation d'analyses détaillées du potentiel des différentes parties de territoire public gérées par le MRNF. Les MRC et les municipalités locales seront associées à la réalisation de ces analyses.

Dans l'attente des résultats de ces études, les projets de développement ayant des impacts socio-économiques significatifs seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

Lorsque des modalités particulières relatives aux secteurs de développement sont incompatibles avec les modalités générales indiquées dans les parties précédentes du chapitre 5, ce sont les modalités particulières qui s'appliquent en priorité.

5.3.1.1 Secteur de développement 01-01 — MRC Le Fjord-du-Saguenay

Description		
Partie du secteur de planification « Le territoire habité » située dans la MRC Le Fjord-du-Saguenay (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	875 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	287	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc national • Une réserve écologique • Présence d'habitats fauniques
• Occupé	97	
• Non occupé	190	Territoire faunique :
Plan d'eau de 20 ha et +	26	<ul style="list-style-type: none"> • Trois zecs de pêche au saumon • Réserve à castor Roberval (aucun terrain de piégeage autochtone)
• Occupé	21	
• Non occupé	5	Territoire particulier :
Villégiature privée	261	<ul style="list-style-type: none"> • Trois aires d'intérêt • Rivières à saumon • Rivière à ouananiche • Lacs à omble chevalier • Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin-Fjord du Saguenay »
Densité d'occupation	2,98/10 km ²	Municipalité locale :
Terrain de camping	1 (20 empl.)	<ul style="list-style-type: none"> • Petit-Saguenay • L'Anse-Saint-Jean • Rivière Éternité • Saint-Félix-d'Otis • Ferland-Boilleau • Larouche • Bégin • Saint-David-de-Falardeau • Saint-Fulgence • Sainte-Rose-du-Nord
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Le secteur 01-01 compte plusieurs grands blocs de territoire public répartis dans dix municipalités locales et en TNO. Les plans d'eau sont nombreux, mais généralement de faible superficie. Les possibilités de développement de chacun de ces blocs sont très variables et doivent être analysées en détail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres privées ou déléguées situées à proximité.

Modalités applicables au secteur

Les modalités concernant l'hébergement ainsi que les activités de plein air et culturelles seront précisées suite à la réalisation d'analyses détaillées du potentiel des différentes parties de territoire public gérées par le MRNF. La MRC Le Fjord-du-Saguenay et les municipalités locales seront associées à la réalisation de ces analyses.

Dans l'attente des résultats de ces études, les projets de développement qui devraient entraîner des impacts socio-économiques significatifs sur la MRC, ou sur les municipalités locales, seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.3.1.2 Secteur de développement 01-02 — Ville de Saguenay

Description		
Partie du secteur de planification « Le territoire habité », situé dans la ville de Saguenay (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	143 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	44	• Présence d'habitats fauniques
• Occupé	13	Territoire faunique :
• Non occupé	31	• Aucun
Plan d'eau de 20 ha et +	6	Territoire particulier :
• Occupé	3	• Rivière à saumon
• Non occupé	3	Municipalité locale :
Villégiature privée	23	• Saguenay
Densité d'occupation	1,61/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Le secteur 01-02 compte deux blocs de territoire public.

L'un d'eux est situé à l'entrée de la réserve faunique des Laurentides et comprend une partie de la rive sud du lac Kénogami. Ses possibilités de développement sont liées à la vocation du lac Kénogami et doivent être analysées en détail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres privées ou déléguées situées à proximité. Ce bloc est majoritairement inclus dans l'aire d'intérêt du lac Kénogami.

L'autre bloc est situé entre le lac Kénogami et la route régionale. Il est très peu occupé malgré la présence de plusieurs plans d'eau, dont le lac Charnois, et d'une partie de la rive nord du lac Kénogami. Le potentiel de développement récréotouristique de ce bloc est important compte tenu de sa localisation stratégique. Les possibilités de développement doivent être analysées en détail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres privées ou déléguées situées à proximité.

Modalités applicables au secteur

Les modalités concernant l'hébergement ainsi que les activités de plein air et culturelles seront précisées suite à la réalisation d'analyses détaillées du potentiel des différentes parties de territoire public gérées par le MRNF. La Ville de Saguenay sera associée à la réalisation de ces analyses.

Dans l'attente des résultats de ces études, les projets de développement qui devraient entraîner des impacts socio-économiques significatifs sur la ville de Saguenay seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.3.1.3 Secteur de développement 01-03 — MRC Lac-Saint-Jean-Est

Description		
Partie du secteur de planification « Le territoire habité », situé dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	73 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	14	• Un parc national
• Occupé	9	• Une réserve écologique
• Non occupé	5	• Présence d'habitats fauniques
Plan d'eau de 20 ha et +	5	Territoire faunique :
• Occupé	5	• Une aire faunique communautaire
• Non occupé	0	Territoire particulier :
Villégiature privée	26	• Une aire d'intérêt
Densité d'occupation	3,56/10 km ²	• Rivière à ouananiche
Terrain de camping	0	• Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	Municipalité locale :
		• Saint-Ludger-de-Milot
		• Hébertville
		• Métabetchouan—Lac-à-la-Croix

Analyse des contraintes et potentiels

Le secteur 01-03 compte plusieurs petits blocs de territoire public répartis dans trois municipalités locales. Les possibilités de développement de chacun de ces blocs sont plutôt faibles et doivent être analysées en détail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres privées ou déléguées situées à proximité.

Modalités applicables au secteur

Les modalités concernant l'hébergement ainsi que les activités de plein air et culturelles seront précisées suite à la réalisation d'analyses détaillées du potentiel des différentes parties de territoire public gérées par le MRNF. La MRC Lac-Saint-Jean-Est et les municipalités locales seront associées à la réalisation de ces analyses.

Dans l'attente des résultats de ces études, les projets de développement qui devraient entraîner des impacts socio-économiques significatifs sur la MRC Lac-Saint-Jean-Est ou sur les municipalités locales seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.3.1.4 Secteur de d  veloppement 01-04 — MRC Le Domaine-du-Roy

Description		
Partie du secteur de planification « Le territoire habit�� » situ��e dans la MRC Le Domaine-du-Roy (carte 6)		
Renseignements g��n��raux sur le territoire public g��r�� par le MRNF		
Superficie de territoire public	442 km ²	Territoire de conservation : • Un parc national (partie infime) • Une r��serve ��cologique • Pr��sence d’habitats fauniques Territoire faunique : • Une aire faunique communautaire • R��serve �� castor Roberval (2 terrains de pi��geage autochtone) Territoire particulier : • Rivi��res �� ouananiche • Territoires de l’Entente de principe d’ordre g��n��ral avec les Innus Municipalit�� locale : • La Dor�� • Saint-Prime • Sainte-Hedwidge • Roberval • Chambord • Saint-Fran��ois-de-Sales • Lac-Bouchette
Plan d’eau de 2 ha et +	59	
• Occup��	13	
• Non occup��	46	
Plan d’eau de 20 ha et +	12	
• Occup��	9	
• Non occup��	3	
Vill��giature priv��e	94	
Densit�� d’occupation	2,13/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Le secteur 01-04 comprend de grands blocs de territoire public. Il compte quelques plans d’eau ayant un bon potentiel am  nageable, notamment le lac des Commissaires. Les possibilit  s de d  veloppement de ce secteur doivent   tre analys  es en d  tail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres priv  es ou d  l  gu  es situ  es    proximit  .

Modalit  s applicables au secteur

Les modalit  s concernant l’h  bergement ainsi que les activit  s de plein air et culturelles seront pr  cis  es suite    la r  alisation d’analyses d  taill  es du potentiel des diff  rentes parties de territoire public g  r  es par le MRNF. La MRC Le Domaine-du-Roy et les municipalit  s locales seront associ  es    la r  alisation de ces analyses.

Dans l’attente des r  sultats de ces   tudes, les projets de d  veloppement qui devraient entra  ner des impacts socio-  conomiques significatifs sur la MRC Le Domaine-du-Roy ou sur les municipalit  s locales seront trait  s selon un processus d’analyse faisant appel aux partenaires concern  s.

5.3.1.5 Secteur de développement 01-05 — MRC Maria-Chapdelaine

Description		
Partie du secteur de planification « Le territoire habité », situé dans la MRC Maria-Chapdelaine (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	231 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	65	• Présence d'habitats fauniques
• Occupé	23	Territoire faunique :
• Non occupé	45	• Une aire faunique communautaire
Plan d'eau de 20 ha et +	14	• Réserve à castor Roberval (6 terrains de piégeage autochtone)
• Occupé	12	Territoire particulier :
• Non occupé	2	• Rivières à ouananiche
Villégiature privée	193	• Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus
Densité d'occupation	8,35/10 km ²	Municipalité locale :
Terrain de camping	0	• Saint-Thomas-Didyme
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Normandin
		• Saint-Edmond
		• Girardville
		• Saint-Stanislas
		• Sainte-Jeanne-d'Arc
		• Notre-Dame-de-Lorette

Analyse des contraintes et potentiels

Le secteur 01-05 est constitué de plusieurs blocs de territoire public répartis dans plusieurs municipalités locales et en TNO. Les plans d'eau de ce secteur offrent surtout des possibilités de consolidation de la villégiature existante. Les possibilités de développement de ce secteur doivent être analysées en détail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres privées ou déléguées situées à proximité.

Modalités applicables au secteur

Les modalités concernant l'hébergement ainsi que les activités de plein air et culturelles seront précisées suite à la réalisation d'analyses détaillées du potentiel des différentes parties de territoire public gérées par le MRNF. La MRC Maria-Chapdelaine et les municipalités locales seront associées à la réalisation de ces analyses.

Dans l'attente des résultats de ces études, les projets de développement qui devraient entraîner des impacts socio-économiques significatifs sur la MRC Maria-Chapdelaine ou sur les municipalités locales seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.3.2 Secteur de planification 02 « Les montagnes du Bas-Saguenay »

Le secteur de planification « Les montagnes du Bas-Saguenay » se découpe en six secteurs de développement.

Secteur de développement	
02 – 01	(zec Buteux-Bas-Saguenay)
02 – 02	
02 – 03	(zec de L'Anse-Saint-Jean)
02 – 04	(zec du Lac-au-Sable)
02 – 05	(zec du Lac-Brébeuf)
02 – 06	

Modalités applicables aux secteurs de développement

Le développement d'activités de plein air axées sur les composantes paysagères (écotourisme, sentier de randonnée, escalade, observation, etc.) répondant aux nouveaux marchés est favorisé dans les secteurs de développement 02-01, 02-02, 02-03 et 02-04.

Le développement d'un nouveau produit de villégiature privée axé sur le paysage est mis en priorité dans les secteurs de développement 02-01, 02-02, 02-03 et 02-05.

Le développement de l'hébergement commercial, incluant le camping, est possible dans l'ensemble des secteurs de développement à condition qu'il soit associé à des activités ou des infrastructures récréatives.

Le développement de la villégiature privée est possible dans les secteurs de développement 02-01, 02-02, 02-04, 02-05 et 02-06 sur les plans d'eau de plus de 20 ha accessibles et déjà occupés et en favorisant le regroupement des occupations.

Particularité pour les secteurs de développement 02-05 et 02-06 : le développement de l'hébergement est possible sur les plans d'eau de moins de 20 ha lorsqu'ils sont déjà occupés, accessibles et qu'il existe un potentiel halieutique.

Particularité pour le secteur de développement 02-05 : le développement de l'hébergement est possible sur les plans d'eau de plus de 20 ha non occupés et accessibles.

Lorsque des modalités particulières relatives aux secteurs de développement sont incompatibles avec les modalités générales indiquées dans les parties précédentes du chapitre 5, ce sont les modalités particulières qui s'appliquent en priorité.

5.3.2.1 Secteur de d veloppement 02-01 — Zec Buteux-Bas-Saguenay

Description		
Partie du territoire de la zec Buteux-Bas-Saguenay situ�e dans la r�gion administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements g�n�raux sur le territoire public g�r� par le MRNF		
Superficie de territoire public	57 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	52	• Aucun
• Occup�	5	Territoire faunique :
• Non occup�	47	• Une zec de chasse et p�che
Plan d'eau de 20 ha et +	5	Territoire particulier :
• Occup�	2	• Aucun
• Non occup�	3	Municipalit� locale :
Vill�giature priv�e	10	• Petit-Saguenay
Densit� d'occupation	1,75/10 km ²	Sentier :
Terrain de camping	1 (9 empl.)	• Motoneige (niveau r�gional)
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Motoquad (niveau r�gional)
		Autre �quipement r�cr�atif :
		• Aucun

Analyse des contraintes et potentiels

La partie de la zec Buteux-Bas-Saguenay situ e dans la r gion, et dont la gestion n'est pas d l gu e   la MRC, comprend plusieurs plans d'eau, mais de petites superficies. La topographie accident e et la petitesse des plans d'eau limitent grandement les possibilit s de d veloppement de ce secteur.

Modalit s pour le volet h bergement

Vill�giature priv�e					
Potentiel de d�veloppement : Moins de 10 emplacements					
Approche de d�veloppement et mode d'attribution :					
Planifi�	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ�rant				
� la demande	Attribution au premier requ�rant				
Type de sites et ordre de priorit� de d�veloppement :					
Lacs > 20 ha occup�s	Lacs > 20 ha non occup�s	Lacs < 20 ha occup�s	Lacs < 20 ha non occup�s	Tron�ons de rivi�res	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	2 ^e *

* Le d veloppement de la vill giature priv e ax e sur le paysage est autoris . Des promoteurs priv s peuvent  tre associ s   la r alisation de ces d veloppements.

5.3.2.2 Secteur de développement 02-02

Description		
Territoire libre situé à l'est de la zec du Lac-Brébeuf (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	312 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	50	• Un parc national (partie infime)
• Occupé	13	• Un écosystème forestier exceptionnel
• Non occupé	37	Territoire faunique :
Plan d'eau de 20 ha et +	8	• Trois pourvoies avec droits exclusifs
• Occupé	6	• Deux zecs de pêche au saumon
• Non occupé	2	(parties infimes)
Villégiature privée	54	Territoire particulier :
Densité d'occupation	1,73/10 km ²	• Une aire d'intérêt
Terrain de camping	0	• Rivières à saumon
Pourvoies sans droits exclusifs	0	Municipalité locale :
		• Rivière-Éternité
		• L'Anse-Saint-Jean
		• Petit-Saguenay
		Sentier :
		• Motoneige (niveau régional)
		• Motoquad (niveau régional)
		• Ski de fond, ski de fond hors piste, raquette, randonnée pédestre
		Autre équipement récréatif :
		• Paroi d'escalade, parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Ce secteur comprend trois blocs dont deux sont constitués majoritairement ou complètement en pourvoies avec droits exclusifs. Les plus grands plans d'eau se retrouvent dans la municipalité de Rivière-Éternité. La topographie accidentée et la petitesse des plans d'eau limitent grandement les possibilités de développement de la villégiature privée riveraine. Certains sites pourraient se prêter à la descente hors-piste ou à l'escalade.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 10 et 20 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	2 ^e *

* Le développement de la villégiature privée axée sur le paysage est autorisé. Des promoteurs privés peuvent être associés à la réalisation de ces développements.

Modalité pour le volet activité de plein air

Le développement d'infrastructures pour l'escalade ou la descente hors piste est autorisé dans ce secteur.

5.3.2.3 Secteur de d  veloppement 02-03 — Zec de L’Anse-Saint-Jean

Description		
Territoire de la zec de L’Anse-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements g��n��raux sur le territoire public g��r�� par le MRNF		
Superficie de territoire public	174 km ²	Territoire de conservation :
Plan d’eau de 2 ha et +	51	• Aucun
• Occup��	9	Territoire faunique :
• Non occup��	42	• Une zec de chasse et p��che
Plan d’eau de 20 ha et +	3	Territoire particulier :
• Occup��	2	• Une aire d’int��r��t
• Non occup��	1	Municipalit�� locale :
Vill��giature priv��e	11	• L’Anse-Saint-Jean
Densit�� d’occupation	0,63/10 km ²	• Petit-Saguenay
Terrain de camping	0	Sentier :
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Motoneige (niveau r��gional)
		• Motoquad (niveau r��gional)
		• Ski de fond, ski de fond hors piste, raquette
		Autre ��quipement r��cr��atif :
		• Aucun

Analyse des contraintes et potentiels

Le contexte de la zec de L’Anse-Saint-Jean est particulier. La petitesse des plans d’eau et le niveau   lev   d’exploitation faunique limitent grandement les possibilit  s de d  veloppement m  me si le nombre d’occupations de vill  giature priv  e est tr  s faible. Ce paysage montagneux travers   par une importante vall  e a   t   identifi   comme aire d’int  r  t. Certains sites pourraient se pr  ter    l’escalade.

Modalit  pour le volet h bergement

Vill�giature priv�e					
Potentiel de d�veloppement : � �valuer					
Approche de d�veloppement et mode d'attribution :					
Planifi�	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ�rant				
� la demande	Attribution au premier requ�rant				
Type de sites et ordre de priorit� de d�veloppement :					
Lacs > 20 ha occup�s	Lacs > 20 ha non occup�s	Lacs < 20 ha occup�s	Lacs < 20 ha non occup�s	Tron�ons de rivi�res	Non riverain
Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	1 ^{er} *

* Le d veloppement de la vill giature priv e ax e sur le paysage est autoris . Des promoteurs priv s peuvent  tre associ s   la r alisation de ces d veloppements.

Modalit  pour le volet activit  de plein air

Le d veloppement d'infrastructures pour l'escalade est autoris  dans ce secteur.

5.3.2.4 Secteur de d  veloppement 02-04 — Zec du Lac-au-Sable

Description		
Partie du territoire de la zec du Lac-au-Sable situ��e dans la r��gion administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements g��n��raux sur le territoire public g��r�� par le MRNF		
Superficie de territoire public	17 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	8	• Aucun
• Occup��	1	Territoire faunique :
• Non occup��	7	• Une zec de chasse et p��che
Plan d'eau de 20 ha et +	2	Territoire particulier :
• Occup��	1	• Aucun
• Non occup��	1	Municipalit�� locale :
Vill��giature priv��e	7	• L'Anse-Saint-Jean
Densit�� d'occupation	4,12/10 km ²	Sentier :
Terrain de camping	0	• Aucun
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	Autre ��quipement r��cr��atif :
		• Aucun

Analyse des contraintes et potentiels

La petite partie de la zec du Lac-au-Sable qui se trouve dans la r  gion ne compte que deux lacs de plus de 20 ha. L'un compte plusieurs occupations de vill  giature priv  e et l'autre est commun    deux r  gions administratives.

Modalit  s pour le volet h  bergement

Vill��giature priv��e					
Potentiel de d��veloppement : Moins de 5 emplacements					
Approche de d��veloppement et mode d'attribution :					
Planifi��	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ��rant				
�� la demande	Attribution au premier requ��rant				
Type de sites et ordre de priorit�� de d��veloppement :					
Lacs > 20 ha occup��s	Lacs > 20 ha non occup��s	Lacs < 20 ha occup��s	Lacs < 20 ha non occup��s	Tron��ons de rivi��res	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu

5.3.2.5 Secteur de développement 02-05 — Zec du Lac-Brébeuf

Description		
Territoire de la zec du Lac-Brébeuf (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	429 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	95	• Aucun
• Occupé	26	Territoire faunique :
• Non occupé	69	• Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	16	Territoire particulier :
• Occupé	10	• Lacs à touladi
• Non occupé	6	• Lacs à omble chevalier
Villégiature privée	133	Municipalité locale :
Densité d'occupation	3,10/10 km ²	• Saint-Félix-d'Otis
Terrain de camping	3 (54 empl.)	• Rivière-Éternité
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• L'Anse-Saint-Jean
		Sentier :
		• Motoneige (niveau Trans-Québec, régional et local)
		• Motoquad (niveau régional et local)
		Autre équipement récréatif :
		• Refuge, parcours canotable, plage au lac Éternité

Analyse des contraintes et potentiels

Les trois plus grands plans d'eau de la zec abritent des espèces sensibles (touladi et omble chevalier). Les autres plans d'eau ont des potentiels aménageables très limités ou sont peu accessibles, ce qui restreint les possibilités pour la villégiature privée riveraine.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 10 et 20 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	3 ^e	2 ^e	Exclu	2 ^e	2 ^e *

* Le développement de la villégiature privée axée sur le paysage est autorisé. Des promoteurs privés peuvent être associés à la réalisation de ces développements.

5.3.2.6 Secteur de d  veloppement 02-06

Description	
Territoire libre situ�� �� l'ouest de la zec du Lac-Br��beuf (carte 6)	
Renseignements g��n��raux sur le territoire public g��r�� par le MRNF	
Superficie de territoire public	322 km ²
Plan d'eau de 2 ha et +	110
• Occup��	40
• Non occup��	70
Plan d'eau de 20 ha et +	15
• Occup��	10
• Non occup��	5
Vill��giature priv��e	118
Densit�� d'occupation	3,66/10 km ²
Terrain de camping	0
Pourvoirie sans droits exclusifs	0
Territoire de conservation :	
• Aucun	
Territoire faunique :	
• Une zec de p��che au saumon	
• Une pourvoirie avec droits exclusifs	
Territoire particulier :	
• Lacs �� touladi	
Municipalit�� locale :	
• Saint-F��lix-d'Otis	
• Rivier��-��ternit��	
• Ferland-Boilleau	
Sentier :	
• Motoneige (niveau Trans-Qu��bec, r��gional et local)	
• Motoquad (niveau r��gional)	
• Sentiers multi-usages, randonn��e p��destre	
Autre ��quipement r��cr��atif :	
• Refuge, parcours canotable	

Analyse des contraintes et potentiels

Plusieurs des plans d'eau de plus de 20 ha de ce secteur sont des lacs    touladi, comptent plusieurs occupations de vill  giature priv  e ou sont difficilement am  nageables. Ce secteur a aussi la particularit   de compter plus d'une vingtaine de plans d'eau de moins de 20 ha qui ne sont occup  s que par un seul chalet. L'un des premiers chemins de p  n  tration dans la r  gion, le chemin de Saint-Urbain, passait dans ce secteur.

Modalit  s pour le volet h  bergement

Vill��giature priv��e					
Potentiel de d��veloppement : Entre 10 et 20 emplacements					
Approche de d��veloppement et mode d'attribution :					
Planifi��	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ��rant				
�� la demande	Attribution au premier requ��rant				
Type de sites et ordre de priorit�� de d��veloppement :					
Lacs > 20 ha occup��s	Lacs > 20 ha non occup��s	Lacs < 20 ha occup��s	Lacs < 20 ha non occup��s	Tron��ons de rivi��res	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	2 ^e	Exclu	Exclu	Exclu

Modalit   pour le volet activit   culturelle

La mise en valeur de l'ancien chemin de Saint-Urbain est autoris  e.

5.3.3 Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin »

Le secteur de planification « Le massif des monts Valin » se découpe en neuf secteurs de développement.

Secteur de développement	
03 – 01 (zec Chauvin)	03 – 06 (zec du Lac-de-la-Boiteuse)
03 – 02 (zec Nordique)	03 – 07
03 – 03	03 – 08 (zec Onatchiway)
03 – 04 (zec Martin-Valin)	03 – 09
03 – 05	

Modalités applicables aux secteurs de développement

Le développement des activités et infrastructures récréatives ainsi que des différents types d'hébergement commercial (auberge, camping, chalet locatif, camp rustique) est privilégié dans l'ensemble des secteurs de développement. Les projets relatifs à des activités récréatives hivernales sont privilégiés.

Le développement des produits touristiques hivernaux est mis en priorité dans les secteurs de développement 03-04 et 03-05. Toutefois, le développement de l'activité de pêche blanche ne peut se réaliser sans études des potentiels halieutiques.

L'implantation d'auberges est favorisée à proximité des lacs Gosselin, Le Breton ou Betsiamites, dans le secteur de développement 03-04, ainsi qu'à proximité du centre de ski Le Valinouët, du parc national des Monts-Valin et du lac La Mothe dans le secteur de développement 03-05.

Le développement de la villégiature privée est possible dans les secteurs de développement 03-02, 03-03, 03-04, 03-05, 03-06, 03-07, 03-08 et 03-09 en privilégiant les plans d'eau de plus de 20 ha accessibles, la consolidation de l'occupation et en favorisant son regroupement.

Particularité pour les secteurs de développement 03-06 et 03-07 : le développement de l'hébergement est possible sur les plans d'eau de moins de 20 ha lorsqu'ils sont déjà occupés, accessibles, et qu'il existe un potentiel halieutique.

Particularité pour les secteurs de développement 03-05, 03-07 et 03-08 : en l'absence d'autres choix, le développement de l'hébergement pourra être envisagé au lac Onatchiway selon des modalités spécifiques visant la protection du touladi.

Lorsque des modalités particulières relatives aux secteurs de développement sont incompatibles avec les modalités générales indiquées dans les parties précédentes du chapitre 5, ce sont les modalités particulières qui s'appliquent en priorité.

5.3.3.1 Secteur de d  veloppement 03-01 — Zec Chauvin

Description		
Partie du territoire de la zec Chauvin situ��e dans la r��gion administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements g��n��raux sur le territoire public g��r�� par le MRNF		
Superficie de territoire public	417 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	161	• Deux ��cosyst��mes forestiers exceptionnels
• Occup��	27	• Une r��serve ��cologique
• Non occup��	134	Territoire faunique :
Plan d'eau de 20 ha et +	23	• Une zec de chasse et p��che
• Occup��	12	Territoire particulier :
• Non occup��	11	• Deux aires d'int��r��t
Vill��giature priv��e	49	Municipalit�� locale :
Densit�� d'occupation	1,18/10 km ²	• Aucune
Terrain de camping	4 (60 empl.)	Sentier :
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Motoneige (niveau Trans-Qu��bec)
		Autre ��quipement r��cr��atif :
		• Paroi d'escalade, refuge

Analyse des contraintes et potentiels

Malgr   le nombre d'occupations de vill  giature priv  e qui est relativement faible et une bonne quantit   de plans d'eau, les possibilit  s de d  veloppement sont limit  es par le niveau   lev   d'exploitation faunique de la zec.

Modalit   pour le volet h  bergement

Vill��giature priv��e
Tout nouveau d��veloppement de vill��giature priv��e est exclu.

Modalit   pour le volet activit   de plein air

Le d  veloppement d'infrastructures pour l'escalade est autoris   dans ce secteur.

5.3.3.2 Secteur de d veloppement 03-02 — Zec Nordique

Description		
Partie du territoire de la zec Nordique situ�e dans la r�gion administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements g�n�raux sur le territoire public g�r� par le MRNF		
Superficie de territoire public	50 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	20	• Aucun
• Occup�	4	Territoire faunique :
• Non occup�	16	• Une zec de chasse et p�che
Plan d'eau de 20 ha et +	3	Territoire particulier :
• Occup�	3	• Une aire d'int�r�t
• Non occup�	0	• Aire sensible pour le caribou forestier
Vill�giature priv�e	9	Municipalit� locale :
Densit� d'occupation	1,80/10 km ²	• Aucune
Terrain de camping	0	Sentier :
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Aucun
		Autre �quipement r�cr�atif :
		• Aucun

Analyse des contraintes et potentiels

La petite partie de la zec Nordique qui se trouve dans la r gion compte trois lacs de plus de 20 ha. Deux d'entre eux sont communs   deux r gions administratives.

Modalit s pour le volet h bergement

Vill�giature priv�e					
Potentiel de d�veloppement : Moins de 10 emplacements					
Approche de d�veloppement et mode d'attribution :					
Planifi�	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ�rant				
� la demande	Attribution au premier requ�rant				
Type de sites et ordre de priorit� de d�veloppement :					
Lacs > 20 ha occup�s	Lacs > 20 ha non occup�s	Lacs < 20 ha occup�s	Lacs < 20 ha non occup�s	Tron�ons de rivi�res	Non riverain
1 ^{er}	s. o.	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu

Dans l'aire sensible pour le caribou forestier, consolider le d veloppement sur les plans d'eau occup s selon les priorit s suivantes :

Modification # 3 ent rin e le 1^{er} juin 2009

- 1  plans d'eau comptant 3 occupations et plus
2  plans d'eau comptant 2 occupations (consultation de la DEX)

5.3.3.3 Secteur de d veloppement 03-03

Description		
Territoire libre situ� au nord et � l'est de la zec Martin-Valin (carte 6)		
Renseignements g�n�raux sur le territoire public g�r� par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 537 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	485	• Aucun
• Occup�	74	Territoire faunique :
• Non occup�	411	• Une zec de p�che au saumon
Plans d'eau de 20 ha et +	81	• Six pourvoies avec droits exclusifs
• Occup�	41	• R�serves � castor Bersimis et Roberval
• Non occup�	40	(2 terrains de pi�geage autochtone)
Vill�giature priv�e	278	Territoire particulier :
Densit� d'occupation	1,81/10 km ²	• Deux aires d'int�r�t
Terrain de camping	0	• Riviere � saumon
Pourvoirie sans droits exclusifs	1	• Lac � omble chevalier
		• Aire sensible pour le caribou forestier
		Municipalit� locale :
		• Aucune
		Sentier :
		• Aucun
		Autre �quipement r�cr�atif :
		• Parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Les possibilit s de d veloppement de la vill giature priv e sont relativement bonnes dans ce secteur qui compte plusieurs plans d'eau de plus de 20 ha, peu ou pas occup s, principalement dans sa partie est. Une aire d'int r t ainsi qu'une aire sensible pour le caribou forestier ont  t  identifi es dans ce secteur.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 40 et 50 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

Dans l'aire sensible pour le caribou forestier, consolider le développement sur les plans d'eau occupés selon les priorités suivantes :

- 1^o plans d'eau comptant 3 occupations et plus
- 2^o plans d'eau comptant 2 occupations (consultation de la DEX)

5.3.3.4 Secteur de développement 03-04 — Zec Martin-Valin

Description		
Territoire de la zec Martin-Valin (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 179 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	593	• Aucun
• Occupé	108	Territoire faunique :
• Non occupé	485	• Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	104	Territoire particulier :
• Occupé	61	• Deux aires d'intérêt
• Non occupé	43	• Rivière à saumon
Villégiature privée	577	• Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin—Fjord du Saguenay »
Densité d'occupation	4,89/10 km ²	• Aire sensible pour le caribou forestier
Terrain de camping	2 (24 empl.)	Municipalité locale :
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Saint-Fulgence
		• Sainte-Rose-du-Nord
		Sentier :
		• Motoneige (niveau Trans-Québec, régional et local)
		• Motoquad
		Autre équipement récréatif :
		• Circuit aménagé de canot-camping

Analyse des contraintes et potentiels

Cette zec compte déjà plusieurs occupations de villégiature privée; cependant, le nombre élevé de lacs de bonne dimension et le potentiel de pêche élevé qu'on y constate lui confèrent encore un bon potentiel de développement pour la villégiature privée.

L'importante fréquentation de la zec de même que le développement des activités touristiques hivernales dans le secteur font que celui-ci possède également un bon potentiel de développement pour de l'hébergement commercial et pour des activités récréatives. Un ancien camp forestier, vestige de l'exploitation forestière de J.-E.-A. Dubuc, fondateur de la compagnie de pulpe de Chicoutimi, subsiste au lac des Canots.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 50 et 60 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	3 ^e	3 ^e
Hébergement commercial					
Le développement d'une infrastructure d'hébergement est favorisé à proximité des lacs Gosselin, Le Breton et Betsiamites.					

Dans l'aire sensible pour le caribou forestier, consolider le développement sur les plans d'eau occupés selon les priorités suivantes :

- 1^o plans d'eau comptant 3 occupations et plus
- 2^o plans d'eau comptant 2 occupations (consultation de la DEX)

Modification # 3 entérinée le 1 ^{er} juin 2009
--

Modalités pour le volet activité de plein air

L'aménagement de sentiers de portage, de terrains de camping sauvage et de débarcadères est autorisé le long du circuit de canot-camping.

L'aménagement d'un circuit de ski de fond hors piste et l'implantation de services reliés à celui-ci sont autorisés dans ce secteur.

Modalité pour le volet activité culturelle

La mise en valeur historique du vieux camp Dubuc du lac aux Canots est autorisée.

5.3.3.5 Secteur de développement 03-05

Description	
Territoire libre situé entre les zecs Martin-Valin, Onatchiway et du Lac-de-la-Boiteuse (carte 6)	
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF	
Superficie de territoire public	774 km ²
Plan d'eau de 2 ha et +	217
• Occupé	46
• Non occupé	171
Plans d'eau de 20 ha et +	18
• Occupé	12
• Non occupé	6
Villégiature privée	186
Densité d'occupation	2,40/10 km ²
Terrain de camping	0
Pourvoirie sans droits exclusifs	0
Territoire de conservation : <ul style="list-style-type: none"> • Un parc national • Présence d'habitat faunique Territoire faunique : <ul style="list-style-type: none"> • Réserve à castor Roberval (aucun terrain de piégeage autochtone) Territoire particulier : <ul style="list-style-type: none"> • Lac à touladi • Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin—Fjord du Saguenay » Municipalité locale : <ul style="list-style-type: none"> • Bégin • Saint-David-de-Falardeau Sentier : <ul style="list-style-type: none"> • Motoneige (niveau Trans-Québec, régional et local) • Motoquad • Randonnée pédestre, raquette, ski de fond, traîneau à chiens Autre équipement récréatif : <ul style="list-style-type: none"> • Refuge, relais, circuit de canot-camping, village de pêche blanche, auberge, site de parapente, pôle de services au dépôt Onatchiway 	

Analyse des contraintes et potentiels

Ce secteur compte trois importants plans d'eau dont deux sont des lacs à touladi. Les autres plans d'eau ont généralement une faible superficie et sont souvent difficiles d'accès. Le potentiel de développement du secteur est surtout lié aux activités récréatives, au corridor rivière Shipshaw – lac La Mothe et à la station de ski alpin Le Valinouët.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 10 et 20 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	3 ^e	3 ^e
Hébergement commercial					
Le développement d'une infrastructure d'hébergement est favorisé à proximité du centre de ski Le Valinouët, du parc national des Monts-Valin et du lac La Mothe					

5.3.3.6 Secteur de d  veloppement 03-06 — Zec du Lac-de-la-Boiteuse

Description		
Territoire de la zec du Lac-de-la-Boiteuse (carte 6)		
Renseignements g��n��raux sur le territoire public g��r�� par le MRNF		
Superficie de territoire public	378 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	139	• Aucun
• Occup��	29	Territoire faunique :
• Non occup��	110	• Une zec de chasse et p��che
Plans d'eau de 20 ha et +	22	• R��serve �� castor Roberval (2 terrains de pi��geage autochtone)
• Occup��	10	Territoire particulier :
• Non occup��	12	• Aucun
Vill��giature priv��e	202	Municipalit�� locale :
Densit�� d'occupation	5,34/10 km ²	• B��gin
Terrain de camping	0	• Saint-David-de-Falardeau
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	Sentier :
		• Motoneige (niveau local)
		Autre ��quipement r��cr��atif :
		• Plage au lac Vermont

Analyse des contraintes et potentiels

Les grands plans d'eau de cette zec comptent plusieurs occupations de vill  giature priv  e ou sont difficiles d'acc  s. Le secteur comprend aussi plus d'une douzaine de lacs de moins de 20 ha ne comptant qu'un ou deux chalets. Certains sites pourraient se pr  ter    l'escalade.

Modalit  s pour le volet h  bergement

Vill��giature priv��e					
Potentiel de d��veloppement : Entre 10 et 20 emplacements					
Approche de d��veloppement et mode d'attribution :					
Planifi��	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ��rant				
�� la demande	Attribution au premier requ��rant				
Type de sites et ordre de priorit�� de d��veloppement :					
Lacs > 20 ha occup��s	Lacs > 20 ha non occup��s	Lacs < 20 ha occup��s	Lacs < 20 ha non occup��s	Tron��ons de rivi��res	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	Exclu	2 ^e	Exclu

Modalit   pour le volet activit   de plein air

Le d  veloppement d'infrastructures pour l'escalade est autoris   dans ce secteur.

Modalit   pour le volet activit   culturelle

La mise en valeur du mont des Conscrits est autoris  e.

5.3.3.7 Secteur de d veloppement 03-07

Description		
Territoire libre situ� � l'ouest du lac Onatchiway et de la zec du Lac-de-la-Boiteuse (carte 6)		
Renseignements g�n�raux sur le territoire public g�r� par le MRNF		
Superficie de territoire public	498 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	209	• Aucun
• Occup�	19	Territoire faunique :
• Non occup�	190	• R�serve � castor Roberval (2 terrains de pi�geage autochtone)
Plans d'eau de 20 ha et +	14	Territoire particulier :
• Occup�	6	• Lacs � touladi
• Non occup�	8	• Aire sensible pour le caribou forestier
Vill�giature priv�e	68	Municipalit� locale :
Densit� d'occupation	1,37/10 km ²	• Aucune
Terrain de camping	0	Sentier :
Pourvoirie sans droits exclusifs	1	• Motoneige (niveau local dans la partie sud)
		Autre �quipement r�cr�atif :
		• Plage au lac Onatchiway

Analyse des contraintes et potentiels

  l'exception du lac Onatchiway, qui est un lac   touladi, les lacs accessibles de plus de 20 ha de ce secteur pr sentent peu de potentiel am nageable.

Modalit s pour le volet h bergement

Vill�giature priv�e					
Potentiel de d�veloppement : Entre 20 et 30 emplacements					
Approche de d�veloppement et mode d'attribution :					
Planifi�	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ�rant				
� la demande	Attribution au premier requ�rant				
Type de sites et ordre de priorit� de d�veloppement :					
Lacs > 20 ha occup�s	Lacs > 20 ha non occup�s	Lacs < 20 ha occup�s	Lacs < 20 ha non occup�s	Tron�ons de rivi�res	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	Exclu	2 ^e	Exclu

Modification # 3 entérinée le 1^{er} juin 2009

Ne pas développer le secteur compris dans l'aire sensible pour le caribou forestier.

5.3.3.8 Secteur de développement 03-08 — Zec Onatchiway

Description		
Territoire de la zec Onatchiway (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 450 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	802	• Aucun
• Occupé	135	Territoire faunique :
• Non occupé	667	• Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	131	• Réserves à castor Bersimis et Roberval (4 terrains de piégeage autochtone)
• Occupé	73	Territoire particulier :
• Non occupé	58	• Aire sensible pour le caribou forestier
Villégiature privée	641	• Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin—Fjord du Saguenay »
Densité d'occupation	4,42/10 km ²	Municipalité locale :
Terrain de camping	7 (19 empl.)	• Aucune
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	Sentier :
		• Motoneige (niveau local)
		Autre équipement récréatif :
		• Plage au lac au Poivre

Analyse des contraintes et potentiels

Cette grande zec possède de nombreux plans d'eau de bonne superficie. Elle compte un grand nombre d'occupations de villégiature privée, mais son niveau d'exploitation faunique permet du développement supplémentaire. Le potentiel de développement du secteur est cependant atténué par les sols souvent minces et par la topographie accidentée.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 40 et 50 emplacements					
Approche de développement et mode d’attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	1 ^{er}	Exclu

5.3.3.9 Secteur de développement 03–09

Description		
Ce secteur de développement en territoire libre se divise en deux parties. La première partie est située à l’est de la zec Onatchiway en territoire libre. L’autre partie occupe une portion de territoire au nord-ouest de cette même zec (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	2 263 km ²	Territoire de conservation : • Présence d’habitats fauniques Territoire faunique : • Six pourvoies avec droits exclusifs • Réserves à castor Bersimis et Roberval (11 terrains de piégeage autochtone) Territoire particulier : • Aire sensible pour le caribou forestier • Lac à touladi Municipalité locale : • Aucune Sentier : • Motoneige (niveau local) • Randonnée pédestre et sites d’observation dans certaines pourvoies avec droits exclusifs Autre équipement récréatif : • Chalets locatifs, parcours canotable
Plan d’eau de 2 ha et +	735	
• Occupé	99	
• Non occupé	636	
Plans d’eau de 20 ha et +	125	
• Occupé	62	
• Non occupé	63	
Villégiature privée	276	
Densité d’occupation	1,22/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	5	

Analyse des contraintes et potentiels

Les lacs les plus faciles d'acc  s de ce secteur comptent g  n  ralement plusieurs occupations de vill  giature priv  e. Une grande partie du secteur est inclus dans une aire sensible pour caribou forestier. Les meilleurs potentiels de d  veloppement de la vill  giature priv  e du secteur se retrouvent dans ses parties les plus   loign  es.

Modalit  s pour le volet h  bergement

Vill��giature priv��e					
Potentiel de d��veloppement : Entre 50 et 60 emplacements					
Approche de d��veloppement et mode d'attribution :					
Planifi��	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ��rant				
�� la demande	Attribution au premier requ��rant				
Type de sites et ordre de priorit�� de d��veloppement :					
Lacs > 20 ha occup��s	Lacs > 20 ha non occup��s	Lacs < 20 ha occup��s	Lacs < 20 ha non occup��s	Tron��ons de rivi��res	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

Dans l'aire sensible pour le caribou forestier, fermer toute la partie ouest apr  s l'attribution de 2006. Dans la partie est, consolider le d  veloppement sur les plans d'eau occup  s selon les priorit  s suivantes :

- 1^o plans d'eau comptant 3 occupations et plus
- 2^o plans d'eau comptant 2 occupations (consultation de la DEX)

Modification # 3 ent  rin  e le 1^{er} juin 2009

5.3.4 Secteur de planification 04 « Les grandes rivières »

Le secteur de planification « Les grandes rivières » se découpe en onze secteurs de développement.

Secteur de développement	
04 – 01 (zec Mars-Moulin)	04 – 07 (réserve faunique Ashuapmushuan)
04 – 02 (réserve faunique des Laurentides)	04 – 08
04 – 03 (zec Kiskissink)	04 – 09
04 – 04	04 – 10 (zec de la Rivière-aux-Rats)
04 – 05 (zec de la Lièvre)	04 – 11 (zec des Passes)
04 – 06	

Modalités applicables aux secteurs de développement

Le développement des activités et des infrastructures reliées à la mise en valeur des grandes rivières est favorisé le long des rivières Métabetchouane, Ashuapmushuan, Mistassini, Mistassibi, Mistassibi nord-est et Péribonka.

Des modalités particulières de protection de l'encadrement visuel sont appliquées principalement en bordure des rivières Métabetchouane, Ashuapmushuan, Mistassini, Mistassibi, Mistassibi nord-est et Péribonka.

Les projets de mise en valeur de l'utilisation traditionnelle autochtone sont favorisés dans l'ensemble des secteurs de développement. L'analyse des projets d'autre nature tiendra compte de cette utilisation.

Le développement de la villégiature privée est possible dans les secteurs de développement 04-01, 04-04, 04-05, 04-06, 04-08, 04-09, 04-10 et 04-11, en privilégiant les plans d'eau de plus de 20 ha accessibles, la consolidation de l'occupation et le regroupement.

Particularité pour le secteur de développement 04-01 : le développement de l'hébergement est possible sur certains plans d'eau de moins de 20 ha déjà occupés accessibles; s'ils présentent un potentiel halieutique.

Particularité pour le secteur de développement 04-11 : en l'absence d'autres choix, le développement de l'hébergement pourra être envisagé sur certains lacs à touladi selon des modalités spécifiques relatives à la protection de cette ressource.

Lorsque des modalités particulières relatives aux secteurs de développement sont incompatibles avec les modalités générales indiquées dans les parties précédentes du chapitre 5, ce sont les modalités particulières qui s'appliquent en priorité.

5.3.4.1 Secteur de d  veloppement 04-01 — Zec Mars-Moulin

Description		
Territoire de la zec Mars-Moulin (carte 6)		
Renseignements g��n��raux sur le territoire public g��r�� par le MRNF		
Superficie de territoire public	410 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	73	• Pr��sence d'habitats fauniques
• Occup��	42	Territoire faunique :
• Non occup��	31	• Une zec de chasse et p��che
Plan d'eau de 20 ha et +	2	• Une zec de p��che au saumon
• Occup��	2	Territoire particulier :
• Non occup��	0	• Lac �� omble chevalier
Vill��giature priv��e	153	Municipalit�� locale :
Densit�� d'occupation	3,89/10 km ²	• Saguenay
Terrain de camping	0	• Ferland-Boilleau
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	Sentier :
		• Motoneige (niveau Trans-Qu��bec)
		• Motoquad
		Autre ��quipement r��cr��atif :
		• Relais

Analyse des contraintes et potentiels

Cette zec pr  sente la particularit   de ne compter que de petits plans d'eau. Seuls deux lacs ont plus de 20 ha : l'un est commun    deux r  gions administratives et l'autre compte plusieurs occupations de vill  giature priv  e. Le potentiel faunique de cette zec est plut  t limit   et son niveau d'exploitation est   lev  .

Modalit  s pour le volet h  bergement

Vill��giature priv��e					
Potentiel de d��veloppement : Entre 5 et 10 emplacements					
Approche de d��veloppement et mode d'attribution :					
Planifi��	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ��rant				
�� la demande	Attribution au premier requ��rant				
Type de sites et ordre de priorit�� de d��veloppement :					
Lacs > 20 ha occup��s	Lacs > 20 ha non occup��s	Lacs < 20 ha occup��s	Lacs < 20 ha non occup��s	Tron��ons de rivi��res	Non riverain
2 ^e	s. o.	2 ^e	Exclu	1 ^{er}	Exclu

5.3.4.2 Secteur de développement 04-02 — Réserve faunique des Laurentides

Description		
Partie du territoire de la réserve faunique des Laurentides située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 477 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	s. o.	• Une réserve écologique
Plan d'eau de 20 ha et +	s. o.	Territoire faunique :
Villégiature privée	s. o.	• Une réserve faunique
Densité d'occupation	s. o.	Territoire particulier :
		• Rivière à ouananiche
		Municipalité locale :
		• Saguenay
		Sentier :
		• Motoneige (niveau Trans-Québec et régional)
		• Motoquad
		Autre équipement récréatif :
		• Parcours canotable, parcours aménagé de canot-camping, chalets locatifs, camping et autres équipements récréatifs de la réserve faunique

Analyse des contraintes et potentiels

Le développement récrétouristique de la réserve faunique est sous la responsabilité de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et n'est pas assujéti au Plan régional de développement du territoire public.

5.3.4.3 Secteur de d veloppement 04-03 — Zec Kiskissink

Description		
Partie du territoire de la zec Kiskissink situ�e dans la r�gion administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements g�n�raux sur le territoire public g�r� par le MRNF		
Superficie de territoire public	4 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	1	• Aucun
• Occup�	1	Territoire faunique :
• Non occup�	0	• Une zec de chasse et p�che
Plan d'eau de 20 ha et +	1	Territoire particulier :
• Occup�	1	• Aucun
• Non occup�	0	Municipalit� locale :
Vill�giature priv�e	0	• Aucune
Densit� d'occupation	0/10 km ²	Sentier :
Terrain de camping	0	• Aucun
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	Autre �quipement r�cr�atif :
		• Parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

La partie de la zec Kiskissink qui se trouve dans la r gion ne comprend qu'un seul lac, le lac M tabetchouane. Celui-ci borde la r serve faunique des Laurentides et est commun   trois r gions administratives.

Modalit  pour le volet h bergement

Vill�giature priv�e
Tout nouveau d�veloppement de vill�giature priv�e est exclu.

Modalit  pour le volet activit  culturelle

La mise en valeur du sentier des J suites est autoris e.

5.3.4.4 Secteur de développement 04-04

Description		
Territoire libre situé entre les réserves fauniques des Laurentides et Ashuapmushuan de part et d'autre de la zec de la Lièvre (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	2 172 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	875	• Présence d'habitats fauniques
• Occupé	262	Territoire faunique :
• Non occupé	613	• Une aire faunique communautaire
Plans d'eau de 20 ha et +	150	• Une pourvoirie avec droits exclusifs
• Occupé	98	• Réserve à castor Roberval
• Non occupé	52	(6 terrains de piégeage autochtone)
Villégiature privée	997	Territoire particulier :
Densité d'occupation	3,16/10 km ²	• Rivières à ouananiche
Terrain de camping	0	• Lac à omble chevalier
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Lacs à touladi
		Municipalité locale :
		• La Doré
		• Sainte-Hedwige
		• Saint-François-de-Sales
		• Lac-Bouchette
		• Saint-André-du-Lac-Saint-Jean
		• Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
		• Hébertville
		• Saguenay
		Sentier :
		• Motoneige (niveau Trans-Québec et régional)
		• Motoquad
		• Ski de fond, vélo de montagne
		Autre équipement récréatif :
		• Refuge, relais, parcours de canot-camping, parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Ce grand secteur compte 150 lacs de plus de 20 ha.   l'est de la rivi re M tabetchouane, les possibilit s de d veloppement de la vill giature priv e sont plut t limit es en raison de l'absence de plans d'eau de plus de 20 ha ou en raison du nombre  lev  d'occupations.   l'ouest de la rivi re, le potentiel am nageable des plans d'eau est tr s important; cependant tout projet de d veloppement devra tenir compte de l'acc s difficile   certains endroits.

Un ancien sentier reliant le Lac-Saint-Jean   la r gion de Qu bec, utilis    l'origine par les Innus et ensuite par les missionnaires j suites, est situ  dans ce secteur.

Modalit s pour le volet h bergement

Vill�giature priv�e					
Potentiel de d�veloppement : Entre 150 et 200 emplacements					
		MRC Le Fjord-du-Saguenay :	10 et	20	
		MRC Lac-Saint-Jean-Est :	20 et	30	
		MRC Le Domaine-du-Roy :	130 et	150	
Approche de d�veloppement et mode d'attribution :					
Planifi�	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ�rant				
� la demande	Attribution au premier requ�rant				
Type de sites et ordre de priorit� de d�veloppement :					
Lacs > 20 ha occup�s	Lacs > 20 ha non occup�s	Lacs < 20 ha occup�s	Lacs < 20 ha non occup�s	Tron�ons de rivi�res	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

Modalit  pour le volet activit  culturelle

La mise en valeur du sentier des J suites est autoris e.

5.3.4.5 Secteur de développement 04-05 — Zec de la Lièvre

Description		
Territoire de la zec de la Lièvre (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	935 km ²	Territoire de conservation : • Une réserve écologique • Présence d'habitats fauniques Territoire faunique : • Une zec de chasse et pêche Territoire particulier : • Aucun Municipalité locale : • Sainte-Hedwidge Sentier : • Motoneige (niveau Trans-Québec) Autre équipement récréatif : • Refuge, relais, parcours canotable
Plan d'eau de 2 ha et +	302	
• Occupé	83	
• Non occupé	219	
Plan d'eau de 20 ha et +	46	
• Occupé	25	
• Non occupé	21	
Villégiature privée	251	
Densité d'occupation	2,68/10 km ²	
Terrain de camping	1 (12 empl.)	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Cette zec offre un potentiel de développement moyen pour de la villégiature privée et la demande y est surtout associée à l'activité de chasse à l'original.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 20 et 30 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

5.3.4.6 Secteur de d  veloppement 04-06

Description		
Territoire libre situ�� �� l'ouest de la zec de la Li��vre et au sud de la r��serve faunique Ashuapmushuan (carte 6)		
Renseignements g��n��raux sur le territoire public g��r�� par le MRNF		
Superficie de territoire public	4 146 km ²	Territoire de conservation : • Une r��serve aquatique projet��e Territoire faunique : • Deux pourvoies avec droits exclusifs • R��serves �� castor Abitibi, Mistassini et Roberval (19 territoires de pi��geage autochtone) Territoire particulier : • Lacs �� touladi • Territoire de l'Entente de principe d'ordre g��n��ral avec les Innus • R��serve aquatique projet��e Municipalit�� locale : • Aucune Sentier : • Motoneige (niveau Trans-Qu��bec) • Motoquad Autre ��quipement r��cr��atif : • Auberge, parcours canotable
Plan d'eau de 2 ha et +	2 384	
• Occup��	307	
• Non occup��	2 077	
Plans d'eau de 20 ha et +	464	
• Occup��	150	
• Non occup��	314	
Vill��giature priv��e	783	
Densit�� d'occupation	1,17/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	2	

Analyse des contraintes et potentiels

Ce grand secteur comporte 464 plans d'eau de plus de 20 ha, dont le tiers est occup   par la vill  giature priv  e. Les plans d'eau de plus de 20 ha sont g  n  ralement de grande dimension, ce qui offre un bon potentiel de d  veloppement brut. L'  loignement du secteur fait que la pression de la demande y est g  n  ralement faible sauf pour certains plans d'eau situ  s au sud-est du secteur et accessibles par la r  gion de la Mauricie.

Modalit  s pour le volet h  bergement

Vill��giature priv��e					
Potentiel de d��veloppement : Entre 100 et 125 emplacements					
Type de d��veloppement et mode d'attribution :					
Planifi��	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ��rant				
�� la demande	Attribution au premier requ��rant				
Type de sites et ordre de priorit�� de d��veloppement :					
Lacs > 20 ha occup��s	Lacs > 20 ha non occup��s	Lacs < 20 ha occup��s	Lacs < 20 ha non occup��s	Tron��ons de rivi��res	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e *	Exclu	Exclu	1 ^{er}	Exclu

* Le choix des lacs sera valid   par les partenaires concern  s.

5.3.4.7 Secteur de développement 04-07 — Réserve faunique Ashuapmushuan

Description		
Territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	4 409 km ²	Territoire de conservation : • Une réserve aquatique projetée Territoire faunique : • Une réserve faunique • Une aire faunique communautaire • Réserves à castor Abitibi et Roberval (23 terrains de piégeage autochtone) Territoire particulier : • Rivière à ouananiche • Lacs à touladi • Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus • Réserve aquatique projetée Municipalité locale : • La Doré • Saint-Thomas-Didyme Sentier : • Motoneige (niveau Trans-Québec) • Motoquad Autre équipement récréatif : • Parcours aménagé de canot-camping, chalets locatifs, camping et autres équipements récréatifs de la réserve faunique, équipements récréatifs innus
Plan d'eau de 2 ha et +	s. o.	
Plan d'eau de 20 ha et +	s. o.	
Villégiature privée	s. o.	
Densité d'occupation	s. o.	

Analyse des contraintes et potentiels

Le développement récrétotouristique de la réserve faunique est sous la responsabilité de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et n'est pas assujéti au Plan régional de développement du territoire public.

5.3.4.8 Secteur de d  veloppement 04-08

Description	
Territoire libre situ�� au nord de la zec de la Li��vre et au sud-est de la r��serve faunique Ashuapmushuan (carte 6)	
Renseignements g��n��raux sur le territoire public g��r�� par le MRNF	
Superficie de territoire public	1 288 km ²
Plan d'eau de 2 ha et +	760
• Occup��	235
• Non occup��	525
Plans d'eau de 20 ha et +	140
• Occup��	100
• Non occup��	40
Vill��giature priv��e	637
Densit�� d'occupation	1,90/10 km ²
Terrain de camping	0
Pourvoirie sans droits exclusifs	1
Territoire de conservation :	
• Une r��serve aquatique projet��e	
Territoire faunique :	
• Une aire faunique communautaire	
• R��serve �� castor Roberval (18 territoires de pi��geage autochtone)	
Territoire particulier :	
• Lacs �� touladi	
• Lac �� omble chevalier	
• Rivier�� �� ouananiche	
• R��serve aquatique projet��e	
• Aire sensible pour le caribou forestier	
Municipalit�� locale :	
• La Dor��	
• Sainte-Hedwidge	
Sentier :	
• Aucun	
Autre ��quipement r��cr��atif :	
• Auberge, parcours canotable	

Analyse des contraintes et potentiels

Plusieurs rivi  res importantes traversent ce grand secteur de d  veloppement qui compte 140 plans d'eau de plus de 20 ha, dont pr  s de 75 % sont occup  s. Le secteur offre encore un bon potentiel de d  veloppement. Toutefois, la demande est faible   tant donn   son   loignement et les difficult  s d'acc  s    certaines parties du secteur.

Modalit  s pour le volet h  bergement

Vill��giature priv��e					
Potentiel de d��veloppement : Entre 50 et 75 emplacements					
Approche de d��veloppement et mode d'attribution :					
Planifi��	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ��rant (pour certains plans d'eau)				
�� la demande	Attribution au premier requ��rant				
Type de sites et ordre de priorit�� de d��veloppement :					
Lacs > 20 ha occup��s	Lacs > 20 ha non occup��s	Lacs < 20 ha occup��s	Lacs < 20 ha non occup��s	Tron��ons de rivi��res	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	1 ^{er}	Exclu

5.3.4.9 Secteur de développement 04–09

Description		
Territoire libre situé à l'est de la réserve faunique Ashuapmushuan et au nord des municipalités de la rive nord du lac Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	13 164 km ²	Territoire de conservation : • Une réserve aquatique projetée Territoire faunique : • Une aire faunique communautaire • Une pourvoirie avec droits exclusifs • Réserve à castor Roberval (16 terrains de piégeage autochtone) Territoire particulier : • Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus • Réserve aquatique projetée Municipalité locale : • Saint-Thomas-Didyme • Saint-Edmond • Girardville • Notre-Dame-de-Lorette • Saint-Stanislas • Sainte-Jeanne-d'Arc Sentier : • Traîneau à chiens, équestre, randonnée pédestre, vélo de montagne Autre équipement récréatif : • Refuge, relais, parcours aménagé de canot-camping
Plan d'eau de 2 ha et +	3367	
• Occupé	128	
• Non occupé	517	
Plan d'eau de 20 ha et +	519	
• Occupé	267	
• Non occupé	252	
Villégiature privée	2088	
Densité d'occupation	1,59/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Ce secteur compte plus de 500 plans d'eau de plus de 20 ha, dont 267 sont déjà occupés. Les possibilités de développement de la villégiature privée sont assez bonnes. Dans ce secteur, la rivière Péribonka présente de grandes qualités biophysiques et paysagères. Les possibilités de développement du secteur doivent être analysées en détail en tenant compte de la vocation future de cette rivière.

Modalit  s pour le volet h  bergement

Vill��giature priv��e					
Potentiel de d��veloppement : Entre 75 et 100 emplacements					
Approche de d��veloppement et mode d'attribution :					
Planifi��	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requ��rant				
�� la demande	Attribution au premier requ��rant				
Type de sites et ordre de priorit�� de d��veloppement :					
Lacs > 20 ha occup��s	Lacs > 20 ha non occup��s	Lacs < 20 ha occup��s	Lacs < 20 ha non occup��s	Tron��ons de rivi��res	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	1 ^{er}	3 ^e *

* Permettre le d  veloppement d'emplacements non riverains    l'int  rieur des limites d'une municipalit   locale.

Dans l'aire sensible pour le caribou forestier, consolider le d  veloppement sur les plans d'eau occup  s selon les priorit  s suivantes :

Modification # 3 ent  rin  e le 1^{er} juin 2009

- 1^o plans d'eau comptant 3 occupations et plus
- 2^o plans d'eau comptant 2 occupations (consultation de la DEX)

5.3.4.10 Secteur de développement 04-10 — Zec de la Rivière-aux-Rats

Description		
Territoire de la zec de la Rivière-aux-Rats (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 763 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	414	• Aucun
• Occupé	87	Territoire faunique :
• Non occupé	327	• Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	81	• Réserve à castor Roberval (8 terrains de piégeage autochtone)
• Occupé	43	Territoire particulier :
• Non occupé	38	• Lacs à touladi
Villégiature privée	402	• Aire sensible pour le caribou forestier
Densité d'occupation	2,28/10 km ²	Municipalité locale :
Terrain de camping	2 (15 empl.)	• Notre-Dame-de-Lorette
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Saint-Stanislas
		Sentier :
		• Motoneige (niveau local)
		Autre équipement récréatif :
		• Pôle de service au dépôt des Loutres (relais et base pour hydravions)

Analyse des contraintes et potentiels

Cette zec présente un important potentiel de développement pour la villégiature privée, mais son éloignement fait que la demande y est moyenne dans la partie sud et faible dans la partie nord.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Plus de 100 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant (pour certains plans d'eau)				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

Ne pas développer le secteur compris dans l'aire sensible pour le caribou forestier

Modification # 3 entérinée le 1^{er} juin 2009

5.3.4.11 Secteur de d  veloppement 04-11 — Zec des Passes

Description		
Territoire de la zec des Passes (carte 6)		
Renseignements g��n��raux sur le territoire public g��r�� par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 478 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	654	• Aucun
• Occup��	129	Territoire faunique :
• Non occup��	521	• Une zec de chasse et p��che
Plans d'eau de 20 ha et +	80	• R��serve �� castor Roberval
• Occup��	51	(7 terrains de pi��geage autochtone)
• Non occup��	29	• Aire sensible pour le caribou forestier
Vill��giature priv��e	610	Territoire particulier :
Densit�� d'occupation	4,13/10 km ²	• Territoire de l'Entente de principe d'ordre g��n��ral avec les Innus
Terrain de camping	0	• Lacs �� touladi
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Lac �� omble chevalier
		Municipalit�� locale :
		• Aucune
		Sentier :
		• Motoneige (niveau local)
		Autre ��quipement r��cr��atif :
		• Plage au lac Alex

Analyse des contraintes et potentiels

Cette zec poss  de un important potentiel de d  veloppement brut; cependant, plusieurs plans d'eau ne sont pas accessibles et les plus grands sont tous des lacs    touladi. Le lac Alex pr  sente de grandes qualit  s biophysiques et passag  res, qui lui conf  rent un important potentiel de d  veloppement touristique.

Modalit   applicable au secteur

Favoriser l'implantation d'un projet int  gr   au lac Alex incluant de l'h  bergement commercial et des infrastructures r  cr  atives.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 75 et 100 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er} *	1 ^{er} *	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

* En l'absence d'autres choix, le développement de la villégiature privée pourra être envisagé sur certains lacs à touladi selon des modalités spécifiques relatives à la protection de cette ressource.

Ne pas développer le secteur compris dans l'aire sensible pour le caribou forestier

Modification # 3 entérinée le 1 ^{er} juin 2009
--

5.3.5 *Secteur de planification 05 « Les grands r  servoirs »*

Le secteur de planification « Les grands r  servoirs » est divis   en 103 secteurs de d  veloppement selon des sous-bassins hydrographiques, de superficie variant entre 200 et 500 km². Selon les caract  ristiques suivantes, une s  lection des secteurs sera r  alis  e :

- ✓ Nombre de baux de vill  giature;
- ✓ Densit   de vill  giature;
- ✓ Potentiel halieutique des lacs de 20 hectares et plus;
- ✓ Secteurs d'am  nagement pour le caribou forestier;
- ✓ Dynamique autochtone;
- ✓ Accessibilit   routi  re du secteur;
- ✓ Demande.

Cette s  lection permettra de choisir les secteurs o   le d  veloppement de vill  giature priv  e sera permis et selon quelles modalit  s particuli  res. L'annexe 6 comprend un tableau d  crivant sommairement les 103 secteurs de d  veloppement. Une action li  e    la planification du d  veloppement est ajout  e au chapitre 6. Cette action porte sur l'identification de secteurs et de plans d'eau pour du d  veloppement sur quelques ann  es.

L'annexe 7 comporte des   l  ments pouvant permettre de s  lectionner les secteurs    d  velopper en priorit   ainsi que les plans d'eau    d  velopper parmi ces secteurs.

Lorsque des modalit  s particuli  res relatives au secteur de planification sont incompatibles avec les modalit  s g  n  rales indiqu  es dans les parties pr  c  dentes du chapitre 5, ce sont les modalit  s particuli  res qui s'appliquent en priorit  .

Description		
Territoire libre couvrant la r�gion d'est en ouest et situ� approximativement entre le 49� et le 51� parall�le (carte 6)		
Renseignements g�n�raux sur le territoire public g�r� par le MRNF		
Superficie totale du secteur	39 209 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	11 536	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pr�sence d'un habitat faunique
<ul style="list-style-type: none"> • Occup� • Non occup� 	<ul style="list-style-type: none"> 555 10 981 	Territoire faunique :
Plans d'eau de 20 ha et +	2 006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sept pourvoies avec droits exclusifs ▪ Une r�serve faunique (partie infime) ▪ R�serves � castor Bersimis, Mistassini et Roberval (66 terrains de pi�geage autochtone)
<ul style="list-style-type: none"> • Occup� • Non occup� 	<ul style="list-style-type: none"> 390 1 616 	
Vill�giature priv�e	1 233	Territoire particulier :
Densit� d'occupation	0,35/10 km ²	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoires de l'Entente de principe d'ordre g�n�ral avec les Innus ▪ Lacs � touladi ▪ Riv�re � ouananiche ▪ Aire sensible pour le caribou forestier ▪ Trois aires propices au d�veloppement de la pourvoirie
Terrain de camping	0	Municipalit� locale :
Pourvoirie sans droits exclusifs	10	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune
		Sentier :
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Motoneige (niveau local) ▪ Sentier de randonnée p�destre
		Autre �quipement r�cr�atif :
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parcours canotable, p�le de services dans le secteur Chute des Passes

Analyse des contraintes et potentiels

Cet immense secteur pr  sente un important potentiel de d  veloppement brut. Cependant, il s'agit d'un secteur tr  s   loign   dont de grandes parties ne sont pas accessibles par chemins forestiers. De plus, les trois grands r  servoirs et certaines autres parties de territoire sont inclus dans les aires sensibles pour le caribou forestier.

Modalit  s applicables au secteur

Le d  veloppement des activit  s et des infrastructures reli  es    la mise en valeur des grandes rivi  res est favoris   le long des rivi  res du Chef, Nestaocano, Mistassini, Mistassibi, Mistassibi nord-est, P  ribonka, Betsiamites et La Tourette.

Des modalit  s particuli  res de protection visant principalement l'encadrement visuel sont appliqu  es en bordure des rivi  res du Chef, Nestaocano, Mistassini, Mistassibi, Mistassibi nord-est, P  ribonka, Betsiamites et La Tourette.

Le d  veloppement de p  le de services est possible dans l'ensemble du secteur.

Modalit  s pour le volet h  bergement

Vill��giature priv��e					
Potentiel de d��veloppement : Ind��termin��					
Approche de d��veloppement et mode d'attribution :					
Planifi��	Attribution par tirage au sort				
	Attribution au premier requ��rant				
�� la demande, dirig��e	Attribution au premier requ��rant				X
Type de sites et ordre de priorit�� de d��veloppement :					
Lacs > 20 ha occup��s	Lacs > 20 ha non occup��s	Lacs < 20 ha occup��s	Lacs < 20 ha non occup��s	Tron��ons de rivi��res	Non riverain
1 ^{er}	1 ^{er}	Exclu	Exclu	2 ^e *	Exclu

* Sur les rivi  res o   des modalit  s particuli  res de protection ne sont pas requises.

Dans l'aire sensible pour le caribou forestier, consolider le d  veloppement sur les plans d'eau occup  s selon les priorit  s suivantes :

- 1^o plans d'eau comptant 3 occupations et plus
- 2^o plans d'eau comptant 2 occupations (consultation de la DEX)

5.3.6 Secteur de planification 06 « Le Pl tupi »

Le secteur de planification « Le Pl tupi » constitue   la fois un secteur de planification et un secteur de d veloppement.

Description		
Territoire libre couvrant l'extr�mit� nord de la r�gion (carte 6)		
Renseignements g�n�raux sur le territoire public g�r� par le MRNF		
Superficie totale du secteur	14 278 km ²	Territoire de conservation : • Aucun Territoire faunique : • R�serves � castor Bersimis, Mistassini et Roberval (20 terrains de pi�geage autochtone) Territoire particulier : • Territoires de l'Entente de principe d'ordre g�n�ral avec les Innus • Lacs � touladi • Aire sensible pour le caribou forestier • Une aire propice au d�veloppement de la pourvoirie Municipalit� locale : • Aucune Sentier : • Aucun Autre �quipement r�cr�atif : • Aucun
Plan d'eau de 2 ha et + :	non disponible	
Plan d'eau de 20 ha et + :	non disponible	
Vill�giature priv�e	23	
Densit� d'occupation	0,02/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	1	

Analyse des contraintes et potentiels

Ce secteur est tr s  loign , peu occup  et peu perturb . Il est situ  au-del  de la limite de la for t exploit e et ne deviendra probablement pas accessible par chemins forestiers.

Les caract ristiques et les potentiels de ce secteur aux paysages montagneux sont encore peu connus. Nous devons acqu rir des connaissances plus approfondies sur ce territoire. Ces recherches pourront  tre r alis es en partenariat avec les acteurs impliqu s dans la gestion et le d veloppement de ce secteur.

Modalit  applicable au secteur

Le d veloppement d'activit s et d'infrastructures de tourisme d'aventure permettant la d couverte et l'observation de la nature est possible dans tout le secteur.

Modalit s pour le volet h bergement

Vill�giature priv�e
Tout nouveau d�veloppement de vill�giature priv�e est exclu.
H�bergement commercial
Le d�veloppement de l'h�bergement commercial est possible dans l'ensemble du secteur, � condition qu'il soit associ� � des activit�s et des infrastructures de tourisme d'aventure.

CHAPITRE 6 PLAN D’ACTION

Le plan d’action contient une série d’interventions visant la mise en œuvre des modalités de développement et l’atteinte des objectifs précédemment déterminés. Ce chapitre expose le cadre d’élaboration et la structure du plan d’action, les résultats attendus qui seront mesurés pour évaluer le PRDTP et, enfin, l’ensemble des actions retenues pour les cinq prochaines années présentées sous la forme d’un tableau. La mise en œuvre du plan d’action est également abordée en fin de chapitre.

La mise en œuvre du plan d’action s’effectue en fonction des disponibilités financières du Ministère et de celles des partenaires.

6.1 Cadre d’élaboration et structure

Élaboré par les membres du comité technique de la Table régionale de concertation, ce plan regroupe les différentes actions qui devront être réalisées par la direction régionale de la gestion du territoire public du MRNF, par un autre partenaire, ou conjointement par un groupe de partenaires impliqués dans la gestion du territoire public. Il est important de signaler que ce plan d’action s’en tient aux actions principales liées aux objectifs et aux sujets du PRDTP.

Les actions retenues sont classées en cinq grandes catégories :

Interventions de développement : ces actions s’appliquent à la mise en œuvre des décisions de planification et regroupent, notamment, toutes les opérations visant offrir des sites de développement.

Acquisition de connaissances : ces actions rassemblent les activités de définition, de documentation, des potentiels de développement et de classement des éléments culturels et patrimoniaux et celles touchant la cueillette et le traitement d’information territoriale telles les unités territoriales d’intérêt (UTI).

Planification du développement : ces actions concernent principalement les exercices d’analyse territoriale et d’organisation spatiale des activités et des occupations récréotouristiques.

Rédaction de modalités, normes ou guides : ces actions regroupent un ensemble d’activités de nature administrative ou technique telles que l’élaboration de façons de faire, la rédaction de documents de sensibilisation, la conception de conditions applicables et de prescriptions techniques relatives à l’occupation et à l’utilisation récréotouristique.

Évaluation des résultats attendus : ces actions regroupent la détermination des éléments de mesure (indicateurs) et la prise en compte de l’information de base en vue d’évaluer l’atteinte des résultats attendus.

6.2 Résultats attendus

Comme annoncé au chapitre 3 portant sur les enjeux, des résultats attendus ont été fixés par les partenaires de concertation. Ceux-ci visent à évaluer, à l'échéance de la première période de cinq ans, soit en 2009, les effets (impacts et répercussions) de la mise en œuvre du PRDTP –Section récrétourisme sur le développement du territoire public régional. Rappelons que l'orientation générale du PRDTP vise le développement durable du territoire public en soutien à l'industrie récrétouristique et à la création d'emplois. Ces résultats attendus sont les suivants :

- ✓ D'ici 2009, la population aura accès à une offre annuelle d'au moins 160 emplacements de villégiature privée.
- ✓ D'ici 2009, des projets d'hébergement commercial auront été réalisés sur le territoire public.
- ✓ D'ici 2009, la population aura accès à des activités et des équipements de plein air améliorés et diversifiés.
- ✓ D'ici 2009, des outils de gestion et de sensibilisation auront été développés pour favoriser la reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif.
- ✓ D'ici 2009, des actions auront été entreprises pour connaître, reconnaître, protéger ou intégrer des éléments patrimoniaux et des paysages dans l'offre récrétouristique régionale.

Les éléments de mesure (indicateurs) et les données de base nécessaires à l'évaluation seront établis au cours de la première année de la mise en œuvre du PRDTP. Une action en ce sens est prévue au plan d'action.

6.3 Plan d'action

6.3.1 Actions liées aux interventions de développement

Résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2009, la population aura accès à une offre annuelle d'au moins 160 emplacements de villégiature privée. D'ici 2009, des projets d'hébergement commercial auront été réalisés sur le territoire public. 							
Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *					
			2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<p>Hébergement commercial</p> <p>Augmenter les investissements dans les infrastructures, les ouvrages et les équipements récréotouristiques</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Dimension économique</p> <p>Développer des modes d'hébergement commercial ou communautaire de type quatre saisons en soutien aux activités récréatives et touristiques</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le massif des monts Valin »</p>	<p>Offrir des sites pour le développement d'hébergement de type commercial dans le secteur du massif des monts Valin</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> MRNF (Territoire) MRC Le Fjord-du-Saguenay <p>**</p> <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> MRNF (Faune Québec) Municipalités concernées Zec Martin-Valin ATR MRNF (Forêt Québec) AMVI Communauté d'Essipit 	X				
<p>Pouvoirie avec droits exclusifs</p> <p>Maintenir et créer de nouvelles entreprises dans le secteur récréotouristique</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Dimension économique</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	<p>Procéder à des appels d'offres pour le développement de la pourvoirie avec droits exclusifs dans les aires propices suivantes : lac Plétipi, lac Yajo, lac Damasse et lac Husky</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> MRNF (Faune Québec) 	X				

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.1 Actions liées aux interventions de développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<p>Villégiature privée</p> <p>Augmenter l'achalandage récréatif et touristique sur le territoire privé et public de la région</p> <p>Développer des produits et des services récrétouristiques adaptés aux besoins des différentes clientèles</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Dimension économique et dimension sociale</p> <p>Chapitre 5 Scénario</p>	<p>Offrir annuellement de 80 à 100 emplacements attribués par tirage au sort et 80 emplacements à partir du 8 février 2007 selon les proportions suivantes :</p> <p>Secteur de planification 01 « Le territoire habité »</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Municipalités concernées ** • MRC ** • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • Communautés innues concernées 	20 %	25 %	30 %		40 %
	<p>Secteur de planification 02 « Les montagnes du Bas-Saguenay »</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Municipalités concernées ** • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • Zecs concernées 		15 %			
	<p>Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin »</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • Municipalités concernées ** • MDDEP • Communautés innues • Zecs concernées 	40 %	30 %	25 %	30%	10%

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.1 Actions liées aux interventions de développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<p>Villégiature privée (suite) Augmenter l'achalandage récréatif et touristique sur le territoire privé et public de la région Développer des produits et des services récréotouristiques adaptés aux besoins des différentes clientèles Chapitre 3 Enjeux – Dimension économique et dimension sociale Chapitre 5 Scénario</p>	Secteur de planification 04 « Les grandes rivières »	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC ** • Municipalités concernées ** • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • Communautés innues concernées • Zecs concernées</p>	40 %	30 %	45 %	70%	50%
	<p>Offrir annuellement de 80 à 100 emplacements attribués au premier requérant et 60 emplacements à compter du 8 février 2007 dans les territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin » : <ul style="list-style-type: none"> - Secteur de développement 03-09 • Secteur de planification 04 « Les grandes rivières » : <ul style="list-style-type: none"> - Secteur de développement 04-06 - Secteur de développement 04-08 - Secteur de développement 04-09 - Secteur de développement 04-10 - Secteur de développement 04-14 • Secteur de planification 05 « Les grands réservoirs » 	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC Le Domaine-du-Roy • MRC Maria-Chapdelaine • MRC Le Fjord-du-Saguenay • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • Communautés innues concernées</p>	X	X	X		X

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.1 Actions liées aux interventions de développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
<p>Réglementation municipale Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p>	<p>Adapter la réglementation municipale aux choix de développement retenus sur le territoire public</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC en TNO • Municipalités concernées en territoire municipalisé <p><u>Collaborateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) 	X	X	X		

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.2 Actions liées à l'acquisition de connaissances

Résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2009, des actions auront été entreprises pour connaître, reconnaître, protéger ou intégrer des éléments patrimoniaux et des paysages dans l'offre récréotouristique régionale. D'ici 2009, la population aura accès à des activités et des équipements de plein air diversifiés. 							
Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 2010	2010 – 2011
Aire d'intérêt Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative Chapitre 5 Scénario - Aires d'intérêt	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour le « Piémont du massif des monts Valin »	<u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • Municipalités concernées ** • MRNF (Faune Québec) • AMVI					
	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour les « lacs Liégeois et Pilote »	<u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> • MRNF (Faune Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • Communauté d'Essipit**	X				
	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour les « lacs du Banc de Sable et Cruiser »	<u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> • MRNF (Faune Québec) • MRC Maria-Chapdelaine ** • Communauté de Mashteuiatsh					

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.2 Actions liées à l'acquisition de connaissances (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011
<p>Aire d'intérêt (suite)</p> <p>Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Aires d'intérêt</p>	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour la « Vallée de la rivière du Portage »	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • Municipalités concernées ** • Zec de L'Anse-Saint-Jean 	X				
	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour le « Contrefort du lac Kénogami »	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • MRC Lac-Saint-Jean-Est ** • Ville de Saguenay ** • MRNF (Faune Québec) • Corporation du parc régional du lac Kénogami 		X		X	
	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour la « Vallée de la rivière Sainte-Marguerite »	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • Zec de la rivière Sainte-Marguerite • AMVI 			X		X

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.2 Actions liées à l'acquisition de connaissances (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011
<p>Secteur de planification « Le Pléti »</p> <p>Développer un produit de plein air structuré</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le Pléti »</p>	Acquérir des connaissances sur les caractéristiques et les potentiels de ce territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) • Communautés innues concernées ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MDDEP • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • MRC Maria-Chapdelaine ** • UQAC 		X	X		
<p>Axe « Navigation »</p> <p>Mettre en valeur l'aspect historique et les éléments patrimoniaux des rivières en partenariat avec les communautés innues et les institutions intéressées par ce patrimoine</p> <p>Chapitre 4 Concept - Axe « Navigation »</p>	Consigner et documenter les éléments patrimoniaux ou historiques situés le long des parcours navigables	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MCC • MRC • Communautés innues 					
<p>Ancien chemin de Saint-Urbain</p> <p>Considérer les caractéristiques patrimoniales et ethnoculturelles liées au territoire</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension éducative et culturelle</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Secteur de développement 02-06</p>	Consigner et documenter le tracé du chemin	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MCC • MRC Le Fjord-du-Saguenay • MRNF (Faune Québec) • UQAC • Municipalités concernées 	X	X			

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.2 Actions liées à l'acquisition de connaissances (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011
<p>Sentier des Jésuites Prendre en compte les caractéristiques patrimoniales et ethnoculturelles liées au territoire Chapitre 3 Enjeux - Dimension éducative et culturelle Chapitre 5 Scénario - Secteurs de développement 04-03 et 04-04</p>	Consigner et documenter le tracé du sentier historique	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MCC • MRC Le Domaine-du-Roy • MRC Lac-Saint-Jean-Est • Société historique du Saguenay • UQAC • Communauté de Mashteuiatsh</p>	X	X			
<p>Caribou forestier Conserver et protéger la biodiversité Chapitre 3 Enjeux - Dimension environnementale Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	Produire un bilan des inventaires réalisés	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Faune Québec)</p>					

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement

Résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2009, des projets d'hébergement commercial auront été réalisés sur le territoire public. • D'ici 2009, la population aura accès à des activités et des équipements de plein air améliorés et diversifiés. 							
Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 2010	2010 – 2011
<p>Secteur de développement 01 – 01 (MRC Le Fjord-du-Saguenay)</p> <p>Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement ainsi que différentes activités et équipements récréatifs</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le territoire habité »</p>	Élaborer un plan directeur du territoire public géré par le MRNF-Territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • Municipalités concernées ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • Promotion Saguenay • CLD • Communauté d'Essipit 					
<p>Secteur de développement 01 – 02 (Ville de Saguenay)</p> <p>Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement ainsi que différentes activités et équipements récréatifs</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le territoire habité »</p>	Élaborer un plan directeur du territoire public géré par le MRNF-Territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • Ville de Saguenay ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • Promotion Saguenay • CLD 					

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 20/0	2010 – 2011
<p>Secteur de développement 01 – 03 (MRC Lac-Saint-Jean-Est)</p> <p>Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement ainsi que différentes activités et équipements récréatifs</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le territoire habité »</p>	Élaborer un plan directeur du territoire public géré par le MRNF-Territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • MRC Lac-Saint-Jean-Est ** • Municipalités concernées ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • CLD 					
<p>Secteur de développement 01 – 04 (MRC Le Domaine-du-Roy)</p> <p>Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement ainsi que différentes activités et équipements récréatifs</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le territoire habité »</p>	Élaborer un plan directeur du territoire public géré par le MRNF-Territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • MRC Le Domaine-du-Roy ** • Municipalités concernées ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • Communauté de Mashteuiatsh • CLD 					
<p>Secteur de développement 01 – 05 (MRC Maria-Chapdelaine)</p> <p>Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement ainsi que différentes activités et équipements récréatifs</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le territoire habité »</p>	Élaborer un plan directeur du territoire public géré par le MRNF-Territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • MRC Maria-Chapdelaine ** • Municipalités concernées ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • Communauté de Mashteuiatsh • CLD 					

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 2010	2010 – 2011
<p>Hébergement commercial Développer des modes d'hébergement commercial et communautaire de type quatre saisons en soutien aux activités récréatives et touristiques Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le massif des monts Valin »</p>	Produire un plan intégré de développement des lacs Jalobert, Gosselin, Betsiamites et Le Breton	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC Le Fjord-du-Saguenay • Zec Martin-Valin • AMVI • ATR • MRNF (Forêt Québec) • Communauté d'Essipit</p>					
<p>Promotion Augmenter les investissements dans les infrastructures, les ouvrages et les équipements récréotouristiques Chapitre 3 Enjeux - Dimension économique</p>	Déterminer les actions et convenir de partenariats avec les acteurs régionaux pour la promotion du potentiel de développement du territoire public	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC et Ville de Saguenay • MDEIE • STAQ • ATR • CLD</p>	X				
<p>Axe « Navigation » Développer en priorité les équipements et les infrastructures reliés aux activités de navigation Chapitre 4 Concept - Axe récréatif de « Navigation »</p>	Produire un plan d'aménagement du corridor riverain de la « rivière Métabetchouane »	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC Lac-Saint-Jean-Est ** • MRC Le Domaine-du-Roy ** • Municipalités concernées ** • Communauté de Mashteuiatsh ** • MRNF (Forêt Québec)</p>		X			

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 2010	2010 – 2011
Axe « Navigation » (suite) Développer en priorité les équipements et les infrastructures reliés aux activités de navigation Chapitre 4 Concept - Axe récréatif de « Navigation »	Produire un plan d'aménagement du corridor riverain des « rivières Mistassini et Mistassibi »	<u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> • MRC Maria-Chapdeleine ** • Municipalités concernées ** • Communauté de Mashteuiatsh ** • MRNF (Forêt Québec)	X				
	Produire un plan d'aménagement du corridor riverain de la « rivière Péribonka » en intégrant le concept de mise en valeur déjà réalisé pour cette rivière	<u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> • MRC Maria-Chapdelaine ** • MRC Lac-Saint-Jean-Est ** • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • Municipalités concernées ** • Communauté de Mashteuiatsh ** • MRNF (Forêt Québec)					
	Produire un plan d'aménagement du corridor riverain de la « rivière Betsiamites »	<u>Maîtres d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) (régions 02 et 09) • Communauté de Betsiamites ** <u>Collaborateurs</u> • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • MRNF (Forêt Québec)	X				

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011
<p>Aire propice au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs</p> <p>Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	<p>Procéder à la révision des aires propices au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) • MRNF (Forêt Québec) • MRC concernées • Communautés innues 		X			
<p>Parc national et réserve faunique</p> <p>Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	<p>Tenir des rencontres d'échanges d'information visant la complémentarité des actions de développement</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcs nationaux de la Pointe-Taillon, des Monts-Valin, du Saguenay, des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et parc marin du Saguenay-Saint-Laurent • Réserves fauniques des Laurentides et Ashuapmushuan • Communauté de Mashteuiatsh 	X				

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011
<p>Caribou forestier</p> <p>Conservier et protéger la biodiversité</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension environnementale</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	<p>Réviser la délimitation des aires sensibles pour le caribou forestier en attente du Plan de rétablissement de l'espèce</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • MRC Le Fjord-du-Saguenay • MRC Maria-Chapdelaine • Communautés innues 					
<p>Escalade</p> <p>Développer des activités de plein air axées sur les composantes paysagères qui répondent aux nouveaux marchés</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Les montagnes du Bas-Saguenay »</p>	<p>Définir les sites potentiels pour la pratique de cette activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Maître d'œuvre</u>MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay • Municipalités concernées Club de montagne du Saguenay 		X			
<p>Descente hors piste (type alpin)</p> <p>Développer des activités de plein air axées sur les composantes paysagères qui répondent aux nouveaux marchés</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Les montagnes du Bas-Saguenay »</p>	<p>Définir les sites potentiels pour la pratique de cette activité et en analyser la faisabilité</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay • Municipalités concernées • Centre de ski le Mont-Edouard 	X				

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 2010	2010 – 2011
<p>Ski de fond hors piste Renforcer et développer les produits touristiques hivernaux Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le massif des monts Valin »</p>	Définir les parties de territoire propices à la pratique de cette activité	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay • AMVI</p>	X				
<p>Pêche blanche Renforcer et développer les produits touristiques hivernaux Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le massif des monts Valin »</p>	Analyser la faisabilité d'ouvrir certains plans d'eau pour la pêche blanche	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Faune Québec)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRNF (Territoire) • RRGZ • Zecs concernées</p>	X				
<p>Pôle de service Développer un réseau stratégique de pôle de service en soutien aux activités récréatives pratiquées en territoire éloigné et y favoriser le développement de l'hébergement commercial Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Les grands réservoirs »</p>	Définir les sites potentiels pour l'implantation d'infrastructures de service et en déterminer les modalités de développement	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • SOPFEU • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • MRNF (Faune Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay • MRC Maria-Chapdelaine • Communautés innues concernées</p>		X			

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides

Résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2009, la population aura accès à des activités et des équipements de plein air améliorés et diversifiés. • D'ici 2009, des outils de gestion et de sensibilisation auront été développés pour favoriser la reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif. 							
Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011
<p>Camping Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques Chapitre 3 Enjeux - Dimension sociale Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	<p>Définir les différents types de camping, les normes d'aménagement et les règles de gestion</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) • MRC et Ville de Saguenay</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • Communautés innues • Zecs</p>					
<p>Relocalisation Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques Chapitre 3 Enjeux - Dimension sociale Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	<p>Réviser les critères de relocalisation concernant la villégiature privée</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC et Ville de Saguenay</p>					

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 2010	2010 – 2011
<p>Parcours canotables Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques Chapitre 3 Enjeux - Dimension sociale Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	<p>Établir des normes d'harmonisation entre les différentes utilisations dans le corridor riverain des parcours canotables</p> <p>Définir des mesures adaptées pour la protection de l'encadrement visuel le long des parcours canotables</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) • MRC et Ville de Saguenay</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • Club de Canot-Camping l'Aviron • Communautés innues</p>	X				
<p>Sentier récréatif Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques Chapitre 3 Enjeux - Dimension sociale Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	<p>Élaborer et mettre en place une procédure de prévention des conflits d'usage entre les activités d'aménagement forestier et celles liées à l'utilisation des sentiers récréatifs</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) • MRNF (Forêt Québec)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC et Ville de Saguenay • Clubs de motoneige • Clubs de motoquad</p>					
	<p>Établir des normes d'harmonisation entre les sentiers de même type ou de types différents et entre les sentiers et les autres utilisations du territoire</p> <p>Établir des règles d'aménagement et de gestion des sentiers</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • MRC et Ville de Saguenay • Communautés innues • Clubs de motoneige • Clubs de motoquad • Clubs de randonnée</p>	X				

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 - 2007	2007 - 2008	2008 - 2009	2009 - 2010	2010 - 2011
<p>Motoneige et motoquad</p> <p>Assurer un suivi de l'utilisation et de l'entretien des sentiers</p> <p>Chapitre 4 Concept - Axes récréatifs de « Motoneige » et « Motoquad »</p>	Établir un mécanisme de suivi de l'utilisation des sentiers	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC et Ville de Saguenay • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • Clubs de motoneige • Clubs de motoquad 					
<p>Code d'éthique</p> <p>Développer des comportements respectueux de la notion de patrimoine collectif du territoire</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension éducative et culturelle</p>	Produire un code d'éthique visant à développer des comportements respectueux de l'environnement ainsi que des droits et utilisations du territoire public	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • MDDEP • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • MRC et Ville de Saguenay ** • Communautés innues ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Clubs de motoneige • Clubs de motoquad • CREDD • RRGZ 					

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 2010	2010 – 2011
<p>Villégiature privée</p> <p>Développer l'hébergement en soutien aux activités de plein air selon des modes variés et en complément aux infrastructures existantes</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Les montagnes du Bas-Saguenay »</p>	Définir le concept et la faisabilité d'un produit d'hébergement privé axé sur le paysage. Identifier les règles de gestion applicables	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Forêt Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay • MRC Maria-Chapdelaine • Municipalités concernées 	X				
<p>Hébergement commercial</p> <p>Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	Convenir d'un processus d'accompagnement des promoteurs récréotouristiques	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC et Ville de Saguenay • ATR • CLD 					
<p>Sentier récréatif</p> <p>Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	Élaborer un processus d'analyse des tracés des sentiers récréatifs	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • MRC et Ville de Saguenay <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Clubs de motoneige • Clubs de motoquad • Communautés innues 					

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 2010	2010 – 2011
<p>Caribou forestier Conservier et protéger la biodiversité Chapitre 3 Enjeux - Dimension environnementale Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	Établir des modalités de développement tenant compte du plan de rétablissement du caribou forestier élaboré dans les suites de la désignation du caribou à titre d'espèce vulnérable	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Territoire) • Communautés innues <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • MRC concernées 	L'échéancier pour cette action sera précisé après le dépôt du plan de travail du comité de rétablissement à venir en 2005				
<p>Espèce floristique menacée ou vulnérable Conservier et protéger la biodiversité Chapitre 3 Enjeux - Dimension environnementale Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	Instaurer un mécanisme de prise en compte systématique de la présence d'espèces floristiques menacées ou vulnérables sur le territoire visé pour un projet de développement du territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MDDEP • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CREDD • MRNF (Forêt Québec) • MRC • Ville de Saguenay 					
<p>Abri sommaire Préserver la qualité des écosystèmes constituant la base de l'activité récréotouristique régionale Chapitre 3 Enjeux - Dimension environnementale Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	Convenir des orientations régionales concernant l'émission de nouveaux baux d'abri sommaire et du traitement applicable aux baux d'abris sommaires existants	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC et Ville de Saguenay • Communautés innues 					

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 2010	2010 – 2011
<p>Site patrimonial de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus</p> <p>Atteindre une cohabitation harmonieuse entre les activités récréatives et les autres usages</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus</p>	<p>Convenir de modalités particulières de développement pour chacun des sites patrimoniaux de la communauté innue de Mashteuiatsh</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) • Communauté de Mashteuiatsh <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC concernées • MRNF (Forêt Québec) • MRNF (Faune Québec) • Zec des Passes (lac Alex) 	<p>L'échéancier pour cette action sera précisé à la suite des résultats de la négociation en cours</p>				
	<p>Convenir de modalités particulières de développement pour le site patrimonial de la communauté innue de Betsiamites</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) (régions 02 et 09) • Communauté de Betsiamites <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Forêt Québec) • MRNF (Faune Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay 	<p>L'échéancier pour cette action sera précisé à la suite des résultats de la négociation en cours</p>				
<p>Occupation autochtone</p> <p>Atteindre une cohabitation harmonieuse entre les activités récréatives et les autres usages</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus</p>	<p>Élaborer des mesures d'harmonisation entre les utilisations autochtones et les utilisations récréatives</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) (régions 02 et 09) • Communautés innues <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRC 					

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.5 Actions liées à l'évaluation des résultats attendus

Résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2009, la population aura accès à une offre annuelle d'au moins 160 emplacements de villégiature privée. • D'ici 2009, des projets d'hébergement commercial auront été réalisés sur le territoire public. • D'ici 2009, la population aura accès à des activités et des équipements de plein air améliorés et diversifiés. • D'ici 2009, des outils de gestion et de sensibilisation auront été développés pour favoriser la reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif. • D'ici 2009, des actions auront été entreprises pour connaître, reconnaître, protéger ou intégrer des éléments patrimoniaux et des paysages dans l'offre récréotouristique régionale. 							
Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2006 – 2007	2007 – 2008	2008 – 2009	2009 – 2010	2010 – 2011
<p>Éléments de mesure</p> <p>Développer le territoire public régional de façon durable afin de soutenir l'industrie récréotouristique et la création d'emplois</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Orientation générale</p>	Déterminer les éléments de mesure (indicateurs) et l'information de base requis pour évaluer l'atteinte des résultats attendus	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC et Ville de Saguenay • Communautés innues 					
<p>Évaluation</p> <p>Développer le territoire public régional de façon durable afin de soutenir l'industrie récréotouristique et la création d'emplois</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Orientation générale</p>	Évaluer l'atteinte des résultats attendus	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC et Ville de Saguenay • Communautés innues 			X		

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.6 Plan d'action révisé pour 2017-2020

Lors d'une rencontre du comité technique tenue le 21 février 2017, il a été convenu d'identifier quelques actions à réaliser en priorité en 2017-2020. Le tableau suivant indique ces actions :

Sujets, objectifs et références	Actions	Catégorie d'action	Partenaires *	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<p>Villégiature privée</p> <p>Augmenter l'achalandage récréatif et touristique sur le territoire privé et public de la région</p> <p>Développer des produits et des services récréotouristiques adaptés aux besoins des différentes clientèles</p> <p>Développer des comportements respectueux envers le patrimoine collectif qu'est le territoire public</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Dimension économique, dimension sociale et dimension éducative et culturelle</p> <p>Chapitre 5 Scénario</p>	<p>Identifier les secteurs, en territoire municipalisé où du développement serait possible sur des lacs de moins de 20 ha</p> <p>Permettre le développement d'une occupation de villégiature privée sur les lacs ayant une superficie entre 10 et 20 ha et n'ayant qu'une seule occupation dans les secteurs de développement 04-05, 04-08, 04-09, 04-10 et 04-11 et le secteur de planification 05 si la nouvelle entente sur la villégiature riveraine prévue entre le MERN et le MFFP le permet</p>	<p>Action liée aux interventions de développement (6.3.1)</p>	<p>Maîtres d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC Collaborateurs • Municipalités • MERN • MFFP (Faune) • MDDELCC • Communautés innues 	X		X
<p>Hébergement commercial</p> <p>Augmenter les investissements dans les infrastructures, les ouvrages et les équipements récréotouristiques</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Dimension économique</p> <p>Développer des modes d'hébergement commercial ou communautaire de type quatre saisons en soutien aux activités récréatives et touristiques</p>	<p>Identifier quelques secteurs qui peuvent présenter de l'intérêt pour du développement d'hébergement de type commercial</p> <p>Prendre les dispositions devant mener à un appel d'offres</p>	<p>Action liée aux interventions de développement (6.3.1)</p>	<p>Maître d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • MERN Collaborateurs • MRC et Ville de Saguenay • Municipalités • ATR • Communautés innues • Zecs 	X	X	

Sujets, objectifs et références	Actions	Catégorie d'action	Partenaires *	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Relocalisation Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques Chapitre 3 Enjeux - Dimension sociale Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet	Former un comité qui analysera les cas complexes de relocalisation de villégiature privée qui ne répondent pas aux critères de relocalisation élaborés en 2005 pour trouver des solutions Réviser les critères de relocalisation concernant la villégiature privée	Action liée à la rédaction de modalités, de normes ou de guides (6.3.4)	Maître d'œuvre • MERN Collaborateurs • MRC et Ville de Saguenay • MFFP (Faune) Communautés innues	X		X
Banque de plans d'eau Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques Chapitre 3 Enjeux - Dimension sociale	Mettre à jour la banque de plan d'eau en y intégrant plus de lacs et de rivières et en y ajoutant plus de données pertinentes	Action liée à l'acquisition de connaissances (6.3.2)	Maître d'œuvre • MERN Collaborateurs • MRC et Ville de Saguenay • MFFP (Faune) Communautés innues	X		
Abri sommaire Préserver la qualité des écosystèmes constituant la base de l'activité récréotouristique régionale Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet	Accélérer le traitement de la conversion des abris sommaires en baux de villégiature privée Phase 1 95 % Phase 2 50 % Phase 3 0 %	Action liée aux intentions de développement (6.3.1)	Maître d'œuvre • MERN Collaborateurs • MRC et Ville de Saguenay • MDDELCC • MFFP (Faune) • Communautés innues	X (phases 1 et 2)	X (phase 3)	

Sujets, objectifs et références	Actions	Catégorie d'action	Partenaires *	2017-2018	2018-2019	2019-2020
<p>Secteur de planification 05</p> <p>S'assurer de la pérennité des ressources naturelles exploitées ou utilisées dans un objectif de développement récréotouristique</p> <p>Développer des produits et des services récréotouristiques adaptés aux besoins des différentes clientèles</p> <p>Augmenter l'achalandage récréatif et touristique sur le territoire privé et public de la région</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	<p>Identifier chaque année un certain nombre de secteurs de développement à analyser dans le but de choisir les plans d'eau à soumettre aux consultations des partenaires et au développement de la villégiature privée</p>	<p>Action liée à la planification du développement (6.3.3)</p>	<p>Maîtres d'œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC Domaine-du-Roy, • MRC du Fjord-du-Saguenay, • MRC de Maria-Chapdelaine <p>Collaborateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • MERN • MFFP (Faune) <p>Communautés innues</p>	X	X	

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.4 Mise en  uvre du plan d'action

La mise en  uvre du plan d'action suppose une organisation du travail et une r partition des t ches entre tous les partenaires. Cette mise en  uvre demeure toutefois tributaire des disponibilit s financi res et des partenariats qui peuvent  tre convenus avec les organismes r gionaux.

Une rencontre statutaire, g n ralement organis e en octobre de chaque ann e, permettra la pr paration des travaux et comme objectif de :

- ✓ Valider la planification d taill e et les  ch anciers de r alisation pour les actions   venir.
- ✓  mettre des avis pour le choix annuel des plans d'eau destin s au d veloppement de la vill giature priv e. Cette validation concerne les secteurs de d veloppement faisant l'objet d'une approche « planifi e ».
- ✓ Approuver certains travaux (normes, guides, etc.) r alis s en sous-comit  par diff rents partenaires.

CHAPITRE 7 SUIVI ET MISE À JOUR DU PRDTP

Le PRDTP est élaboré de façon à être évolutif et mis à jour en mode continu. Cela nécessite donc l'établissement d'un mécanisme annuel réalisé en mode concertation avec les partenaires régionaux.

Le comité technique de la Table régionale de concertation prendra part à une rencontre annuelle qui se tiendra au cours du mois d'avril de chaque année pour émettre son avis sur les opérations de suivi et de mise à jour. La partie « suivi » réfère à l'établissement d'un bilan annuel et à l'évaluation des résultats attendus au premier terme de cinq ans. La mise à jour du PRDTP permettra de statuer sur les modifications et ajustements appropriés ou devenus nécessaires à la suite de l'apparition de nouveaux besoins, de l'émergence de nouvelles tendances ou de l'acquisition de nouvelles connaissances. Cette mise à jour permettra également de convenir de nouvelles actions visant la prolongation du plan d'action pour des années additionnelles.

Le 1^{er} juin 2009, il a été convenu de prolonger les actions liées aux interventions de développement du plan d'action du PRDTP pour une période additionnelle de 2 ans pour les années 2009-2010 et 2010-2011, soit jusqu'à la mise en place du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) que doit élaborer la Conférence régionale des élus (CRE).

Sommaire

Plan régional de développement du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Plan régional vise à déterminer où, quand et comment les droits fonciers seront octroyés en vue d'une utilisation harmonieuse du territoire public en matière de récréotourisme. Il facilite également les planifications régionales et locales des partenaires du Ministère. Conséquemment, il encadrera les interventions des acteurs sur le territoire public jusqu'en 2009.

Pour tous les partenaires gouvernementaux et régionaux associés de près à la gestion et à la mise en valeur du territoire (ministères, municipalités régionales de comté [MRC], ville), l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) constitue un exercice concret de concertation régionale engageant chacun des acteurs dans les décisions de développement. De plus, l'implication des communautés innues aux travaux du PRDTP a constitué une expérimentation de la participation réelle des Innus à la gestion du territoire et des ressources.

Le PRDTP a été élaboré selon trois grandes étapes, et deux consultations ont été menées auprès d'une soixantaine d'organismes régionaux associés au domaine récréotouristique. Un constat territorial et une problématique de développement ont été établis. Les grands enjeux ont été déterminés et un concept de développement a ensuite été élaboré. Enfin, un scénario de développement et un plan d'action ont été préparés.

Les partenaires régionaux considèrent le PRDTP non seulement comme un instrument de planification, mais aussi comme un levier d'action permettant le développement d'activités récréotouristiques génératrices d'emplois et d'investissements au bénéfice des communautés locales et régionales.

Enjeux et orientations

Par les effets qu'il produira, le PRDTP veut répondre à la mission économique, sociale, environnementale, éducative, culturelle, institutionnelle et administrative de l'État. Les enjeux retenus concernent l'augmentation des activités touristiques, le maintien du principe d'accessibilité au territoire, la cohabitation harmonieuse des utilisations et des usagers, le maintien de la biodiversité et la protection de l'environnement. La reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif et culturel et l'amélioration de la concertation régionale par une implication accrue des intervenants dans la gestion du territoire public font aussi partie des défis à relever.

Ces mêmes enjeux rejoignent également les préoccupations régionales liées à la baisse démographique, au développement des communautés locales et autochtones, à la consolidation et à la création d'emplois durables et à la diversification des activités économiques dans le respect du milieu naturel. Ainsi, l'ensemble des partenaires s'entendent pour donner au PRDTP l'orientation générale suivante :

Développer le territoire public régional de façon durable afin de soutenir l'industrie récréotouristique et la création d'emplois.

De cette orientation découlent plusieurs objectifs régionaux retenus pour baliser les choix de développement du PRDTP.

Ainsi, la contribution du PRDTP au développement de l'industrie récréotouristique sera évaluée sur la base des produits et services suivants :

- ✓ La mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée.
- ✓ Le développement de projets d'hébergement commercial.
- ✓ La diversification des activités récréatives et de plein air.
- ✓ La reconnaissance, la protection et l'intégration des éléments patrimoniaux.

Concept et scénario de développement

Le concept et le scénario retenus gravitent autour de six secteurs de planification et de quatre axes récréatifs. Pour chacun d'eux ainsi que pour les différents volets du récréotourisme, soit l'hébergement, les activités de plein air et les activités culturelles, des actions de développement ont été ciblées.

Les secteurs de planification

- **Le territoire habité :** ce secteur est constitué des basses terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean et d'une étroite bande de territoire située de part et d'autre de la rivière Saguenay. Il comprend l'essentiel du milieu habité urbain et rural de la région. L'offre récréotouristique du territoire public sera renforcée et complémentaire à celle qui existe en territoire privé et en territoire public délégué par convention de gestion territoriale (CGT). Le tout se fera en partenariat avec les communautés locales.

Actions :

- ✓ Élaboration de plans directeurs pour chacun des territoires publics visés favorisant l'émergence de projets récréotouristiques structurants et polyvalents.
- ✓ Réalisation d'une étude des potentiels de développement récréotouristique du piémont du massif des monts Valin et de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.
- ✓ Attribution d'une soixantaine d'emplacements de villégiature privée.

-
- **Les montagnes du Bas-Saguenay** : ce secteur correspond à l'arrière-pays des municipalités rurales du Bas-Saguenay. Le développement des activités de plein air et d'écotourisme intégrées aux paysages sera favorisé, et ceci, en partenariat avec les communautés locales.

Actions :

- ✓ Inventaire de sites potentiels pour la pratique d'activités de plein air répondant aux nouveaux marchés (randonnée, escalade, descente hors piste, observation).
 - ✓ Réalisation d'une étude des potentiels de développement récréotouristique de la vallée de la rivière du Portage.
 - ✓ Définition et évaluation de la faisabilité d'un concept d'hébergement privé axé sur le paysage.
 - ✓ Attribution d'une trentaine d'emplacements de villégiature privée.
- **Le massif des monts Valin** : ce secteur de planification correspond à l'unité physiographique du massif des monts Valin. Les activités récréotouristiques y seront diversifiées et leur développement sera soutenu. L'accent sera mis sur les produits hivernaux, le maintien de la qualité de la pêche sportive et la diversification de l'hébergement.

Actions :

- ✓ Mise à disposition de sites ayant un potentiel pour le développement de l'hébergement commercial.
 - ✓ Identification de sites potentiels de diversification des activités hivernales de pointe (ski nordique, pêche blanche, etc.).
 - ✓ Réalisation d'une étude des potentiels de développement récréotouristique du secteur des lacs Liégeois et Pilote.
 - ✓ Attribution d'environ 200 emplacements de villégiature privée.
- **Les grandes rivières** : ce secteur entoure le territoire habité du Lac-Saint-Jean et s'étend jusqu'au sud du lac Kénogami. Il couvre l'immense territoire traversé par les rivières Péribonka, Mistassibi, Mistassini, Ashuapmushuan et Métabetchouane. Les activités récréatives et culturelles seront développées de façon à mettre en valeur le potentiel historique et patrimonial de ces grandes rivières et à consolider le développement de la villégiature privée.

Actions :

- ✓ Réalisation d'une étude des potentiels de développement récréotouristique du secteur des lacs du Banc de Sable et Cruiser et du contrefort du lac Kénogami.
- ✓ Attribution d'environ 300 emplacements de villégiature privée.

-
- **Les grands réservoirs** : ce secteur est éloigné des milieux habités. Il couvre la région d'est en ouest entre le 50^e et le 51^e parallèle. Il comprend les grands réservoirs Manouane, Pipmuacan et Péribonka. L'hébergement de type privé associé à la pratique des activités de prélèvement faunique y sera développé, et ce, tout en tenant compte de la présence du caribou forestier et des projets de pourvoirie.

Action :

- ✓ Attribution d'environ 300 emplacements de villégiature privée.
- **Le Plétipi** : ce secteur inaccessible par voie terrestre couvre l'extrémité nord de la région. Il comprend d'importantes collines et le lac Plétipi. Des activités et des infrastructures de tourisme d'aventure y seront développées en excluant le développement de la villégiature privée.

Action :

- ✓ Acquisition de connaissances sur les caractéristiques et les potentiels du territoire de ce secteur.

Les axes récréatifs

- **Navigation** : l'axe « navigation » correspond au corridor des rivières Saguenay, Métabetchouane, Ashuapmushuan, Mistassini, Mistassibi, Péribonka, Betsiamites, du lac Kénogami et du lac Saint-Jean. La mise en valeur de ces rivières et lacs se traduira par le développement d'équipements et d'infrastructures liés aux activités de navigation. Les aspects historiques, patrimoniaux et de protection des paysages seront particulièrement mis à contribution au plan culturel.

Actions :

- ✓ Conception de plans d'aménagement du couloir riverain des rivières Métabetchouane, Mistassini, Mistassibi, Péribonka et Betsiamites.
- ✓ Repérage des éléments patrimoniaux ou historiques situés le long des parcours navigables.
- ✓ Établissement de normes d'harmonisation entre les différentes utilisations.
- ✓ Détermination de mesures adaptées de protection de l'encadrement visuel des parcours canotables.

-
- **Motoneige** : cet axe récréatif est constitué du réseau de sentiers nationaux (Trans-Québec) et régionaux ceinturant le Saguenay et le Lac-Saint-Jean et inclut les sentiers de pénétration qui relient les régions voisines. Ce réseau sera consolidé et stabilisé afin d'assurer une permanence des sentiers et une meilleure qualité de l'expérience récréative.

Actions :

- ✓ Élaboration d'un processus d'analyse des tracés des sentiers récréatifs.
 - ✓ Établissement d'un mécanisme de suivi de l'utilisation des sentiers de motoneige.
 - ✓ Instauration de normes de cohabitation entre les différents sentiers et les autres utilisations.
 - ✓ Conception de règles d'aménagement et de gestion des sentiers.
 - ✓ Intégration des unités territoriales d'intérêt et des paysages dans le choix des tracés.
 - ✓ Mise en place d'une procédure de prévention des conflits d'usages entre les activités d'aménagement forestier et celles liées à l'utilisation des sentiers récréatifs.
- **Motoquad** : cet axe récréatif est constitué du tracé actuel et projeté de sentiers régionaux de motoquad autour du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Ce réseau de sentiers sera développé de façon structurée et en minimisant les impacts environnementaux. La création de liens avec les régions voisines sera également prise en considération.

Actions :

- ✓ Élaboration d'un processus d'analyse des tracés des sentiers récréatifs.
- ✓ Établissement d'un mécanisme de suivi de l'utilisation des sentiers de motoquad.
- ✓ Instauration de normes de cohabitation entre les différents sentiers et les autres utilisations.
- ✓ Conception de règles d'aménagement et de gestion des sentiers.
- ✓ Intégration des unités territoriales d'intérêt et des paysages dans le choix des tracés.
- ✓ Mise en place d'une procédure de prévention des conflits d'usages entre les activités d'aménagement forestier et celles liées à l'utilisation des sentiers récréatifs.

-
- **Liens interparcs :** cet axe de développement vise la création de liens récréatifs entre les parcs nationaux des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, du Saguenay, des Monts-Valin et de la Pointe-Taillon. Ces liens favoriseront l'intégration, le développement et la consolidation des différents sentiers de randonnée non motorisée (pédestre, ski, ski hors-piste, raquette, vélo, etc.) dans le but de créer un réseau régional, ainsi que l'implantation d'infrastructures complémentaires.

Actions :

- ✓ Élaboration d'un processus d'analyse des demandes de tracés.
- ✓ Instauration de normes de cohabitation entre les différents sentiers et les autres utilisations.
- ✓ Conception de règles d'aménagement et de gestion des sentiers.
- ✓ Intégration des unités territoriales d'intérêt et des paysages dans le choix des tracés.

Actions liées au développement de l'hébergement commercial

Le PRDTP permet d'envisager des actions directes et indirectes destinées à soutenir le développement de l'hébergement commercial sur le territoire public. C'est donc lors de la réalisation des actions globales exposées précédemment que sont envisagées diverses interventions qui pourront susciter des investissements dans ce créneau actuellement peu développé sur le territoire public.

Interventions directes :

- ✓ Étude des lacs Gosselin, Jalobert, Le Breton et Betsiamites en vue d'identifier un site propice à l'implantation d'hébergement commercial incluant des activités récréatives.
- ✓ Élaboration d'un plan directeur du secteur du lac Charnois dans les limites de la ville de Saguenay.
- ✓ Accompagnement du projet de l'Aménagement Monts-Valin inc. (AMVI) « Étude de faisabilité et d'impact, Aménagement et développement d'une destination d'activités nordiques Monts-Valin—Fjord du Saguenay ».
- ✓ Évaluation de possibilités pour développer de l'hébergement commercial à caractère ethnoculturel innu dans le secteur du lac Alex dans la zec des Passes.
- ✓ Inventaire des potentiels et des sites d'intérêt commerciaux associés à l'étude des corridors des rivières qui constituent les axes de navigation du concept du PRDTP.
- ✓ Identification des points stratégiques des axes motoneige et motoquad et des réseaux denses de sentiers de randonnée associés aux liens interparcs en vue d'investissement commercial.
- ✓ Inventaire des zones qui présentent un intérêt à des fins commerciales lors des études d'aménagement pour le développement de la villégiature privée pour les lacs d'importance en territoire habité (lac des Commissaires, lac à Jim, etc.).

Autres dispositions

Outre les actions associées aux axes récréatifs et à chacun des secteurs de planification, le PRDTP prévoit également une série de dispositions générales de gestion et d'aménagement applicables à l'ensemble de la région et d'autres modalités plus spécifiques rattachées à un territoire ou aux différents sujets des volets de l'hébergement, des activités de plein air et des activités culturelles.

Plan d'action :

Le plan d'action est donc constitué de 58 actions regroupées en cinq grandes catégories, soit :

- ✓ Les interventions de développement regroupant les opérations visant à offrir des sites de développement.
- ✓ L'acquisition de connaissances permettant de recueillir et de documenter les différents potentiels et les éléments culturels et patrimoniaux qui pourront faire l'objet de mise en valeur.
- ✓ La planification du développement visant la réalisation d'analyse territoriale et d'organisation spatiale sur des territoires ciblés.
- ✓ La rédaction de modalités, de normes et de guides regroupant un ensemble d'activités de nature administrative et technique.
- ✓ L'évaluation des résultats attendus visant à définir les éléments de mesure pour évaluer en 2009 les résultats attendus.

Conclusion

Par l'application de ses orientations et décisions de développement et la réalisation de son plan d'action, le PRDTP du Saguenay–Lac-Saint-Jean permettra l'atteinte des objectifs fixés en matière de développement durable, de soutien à l'industrie récréotouristique et de création d'emplois.



Annexes

Annexe 1 : Liste des partenaires du PRDTP

Membres de la Table régionale de concertation

Partenaires	Responsables	Représentants (comité technique)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Hélène Tremblay	Véronique Tremblay
MRNF (Territoire)	Normand Laprise	Gaétan Fortin Hélène Gagné Marie Rochette
MRNF (Forêt Québec)	Mario Gibeault	Paulin Tremblay
MRNF (Faune Québec)	Louis Villemure	Marc Valentine
Ville de Saguenay	Jean Tremblay	François Boivin
MRC Maria-Chapdelaine	Denis Trottier	Jacques Potvin
MRC Le Fjord-du-Saguenay	Jean-Marie Claveau	Steeve Lemyre
MRC Lac-Saint-Jean-Est	Claude Renaud	Nathalie Audet
MRC Le Domaine-du-Roy	Bernard Généreux	Jacques Valois

Communautés autochtones

Partenaires	Responsables	Représentants
Conseil de Betsiamites	Raphaël Picard	Antoine Bacon
Conseil de Mashteuiaitsh	Gilbert Dominique	Steve Morel
Conseil d'Essipit	Denis Ross	Alain Chabot
Conseil tribal Mamuitun	Remy Kurtness	
Conseil de la nation Attikamek	Ernest Awashish	
Nation crie de Mistissini	John Longchap	

Secteurs du MRNF et autres ministères

Partenaires	Responsables
MRNF (Mines)	Yvon Laliberté
MRNF (Direction des politiques et des technologies de l'énergie)	Richard Boucher
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Alain Dessureault
Ministère des Transports	Jean Dugré
Ministère des Affaires municipales et des Régions	– Volet régional : Lyson Rhéaume – Volet affaires municipales : André Rochefort
Ministère du Tourisme	Jean Fournier
Hydro-Québec	Michel Michaud
Ministère de la Culture et des Communications	Michel Bonneau
MRNF (Énergie et des changements climatiques)	Mario Bouchard
MRNF (Forêt Québec)	Michel Bordeleau
MRNF (Faune Québec)	Louis Aubry

Partenaires de consultation (organismes régionaux)

Partenaires	Responsables
Divers	
Conseil régional de concertation et de développement Saguenay–Lac-Saint-Jean (maintenant appelé la Conférence régionale des élus)	Réjean Bergeron
Comité forestier 02	Serge Gagné
Regroupement Loisirs et sports	Yves Bolduc
Société des établissements de plein air du Québec	Yvan Bilodeau
Association touristique régionale	Jérôme Gagnon
Regroupement des Locataires des Terres publiques du Québec inc.	Claude Boudreault
Conseil régional de l'environnement et du développement durable de la région 02	Luc Tessier
Fédération des pourvoyeurs du Québec	

Partenaires de consultation (organismes régionaux) (suite)

Partenaires	Responsables
Membres du Groupe faune	
Fédération québécoise de la faune	Alain Gagnon
Regroupement régional des gestionnaires de zecs	Charles-Aimé Bouchard
Association des sauvaginaires	Michel Bouchard
Association des trappeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Gilles Desbiens
Association des pourvoyeurs	Serge Chabot
SEPAQ – réserve Ashuapmushuan	Guy Parent
Fédération québécoise du saumon atlantique	Gérard Brisson
Clubs récréatifs	
Fédération québécoise des clubs quad – région 02	Gilles Girard
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec – région 02	Jos Thomas
Club l’Aviron	Christian Hudon
L’Aménagement Monts-Valin inc. (AMVI)	André Tremblay
Zecs	
Association récréative Chauvin inc.	Jacques Boulianne
Association sportive Sainte-Marie inc.	Denis Gilbert
Association de chasse et pêche du lac Brébeuf inc.	Gérard R. Morin
Association de chasse et pêche Anse-Saint-Jean inc.	Réjean Simard
Sacerf de la Lièvre inc.	Camil Trudel
Association sportive Mars-Moulin inc.	Raynald Fortin
Association de chasse et pêche Martin-Pêcheur inc.	Charles Simard
Association sportive Onatchiway-est inc.	Denys Gilbert
Sacerf des Passes inc.	Alain Larouche
Association des pêcheurs sportifs de la Rivière-à-Mars inc.	Robin Tremblay
Groupe sportif Rivière-aux-Rats inc.	Daniel Savard
Corporation de gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay inc.	Gaétan Bouchard
Association de la rivière Sainte-Marguerite inc.	Romain Tremblay
Ass. de chasse et pêche Petit-Saguenay-Saint Siméon inc.	Pierre Lafrance
Association loisir et plein air des Marais inc.	Mathias Dufour
Association de chasse et pêche du Bas-Saguenay inc.	Gaétan Lavoie
Association de chasse et pêche Nordique inc.	Marc St-Pierre

Annexe 2 : Enjeux régionaux globaux

Mission de l'État	Enjeux	Objectifs
Économique	<ul style="list-style-type: none"> La mise en valeur du territoire et de ses potentiels Le maintien et l'augmentation des activités économiques sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les investissements dans les infrastructures, les ouvrages et les équipements récréotouristiques Maintenir et créer de nouvelles entreprises dans le secteur récréotouristique Augmenter l'achalandage récréatif et touristique sur le territoire privé et public de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien de l'environnement Le maintien de la biodiversité La mise en valeur des populations fauniques exploitées 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et améliorer la qualité des écosystèmes à la base de l'activité récréotouristique régionale Conserver et protéger la biodiversité S'assurer de la pérennité des ressources naturelles exploitées pour le développement récréotouristique
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien de l'accessibilité au territoire La responsabilisation des usagers La satisfaction des attentes et besoins de la population 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des produits et des services récréotouristiques adaptés aux besoins des différentes clientèles Maintenir l'accessibilité universelle aux ressources récréatives du territoire Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques
Institutionnelle et Administrative	<ul style="list-style-type: none"> L'harmonisation des usages sur le territoire public La cohérence des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre une cohabitation harmonieuse entre les activités récréatives et les autres usages Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique
Éducative et Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif Reconnaissance de la dimension culturelle du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des comportements respectueux de la notion de patrimoine collectif du territoire Tenir compte des caractéristiques patrimoniales liées au territoire

Annexe 3 : Cadre d'établissement de mesures de cohabitation harmonieuse entre l'hébergement commercial et les autres utilisations du territoire

Introduction

L'entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et la Société de la faune et des parcs du Québec en 2001, prévoit que les deux parties doivent convenir, conjointement, de mesures d'atténuation permettant de résoudre la problématique liée à la cohabitation entre la pourvoirie sans droits exclusifs et les autres formes de villégiature.

En lien avec cet engagement, dans un souci d'équité entre les usages et tenant compte de l'orientation régionale retenue dans le PRDTP consistant à favoriser la consolidation et la création d'emplois, les membres du comité technique du PRDTP ont décidé d'élargir la portée de cet exercice à l'ensemble de l'hébergement commercial. Il s'agit notamment des auberges, hôtels, gîtes, chalets locatifs, campings, pourvoiries, bases de plein air, etc.

Les mesures établies viseront à préserver les activités de ces entreprises commerciales en protégeant les ressources qu'elles utilisent et les sites et espaces qui servent à l'encadrement et à la concrétisation de ces activités.

Dans cette perspective, nous retenons un cheminement qui permet d'établir, au besoin, des mesures pour favoriser la cohabitation harmonieuse entre les différents types d'hébergement commercial et les autres utilisations récréatives du territoire.

Ce cheminement prévoit l'évaluation de chaque cas d'hébergement commercial pour déterminer les mesures applicables. Celles-ci découlent de l'analyse de plusieurs variables. Les variables considérées sont celles qui caractérisent l'entreprise (historique, expertise et expérience du promoteur), celles qui caractérisent le projet (activités offertes, nature et ampleur des infrastructures, etc.) et celles qui déterminent le choix du ou des sites (paysages, potentiel faunique, accessibilité, etc.).

Ce cadre d'établissement de mesures de cohabitation s'inscrit dans une dynamique continue et doit offrir de la souplesse pour s'adapter au contexte évolutif de la gestion du territoire public, dans le respect des lois, des règlements, des politiques et des procédures administratives en vigueur.

Cheminement proposé pour l'application de mesures de cohabitation à un établissement d'hébergement commercial

1. Le partenaire dépose auprès du MRNF une proposition préliminaire d'instauration de mesures de cohabitation. Cette proposition est sujette à discussion entre les parties et doit contenir les éléments suivants :
 - ✓ Renseignements sur le promoteur (profil, expérience, expertise).
 - ✓ Renseignements sur le caractère de l'activité.
 - ✓ Renseignements sur les conditions d'exercice.
 - ✓ Emplacement des infrastructures et des aménagements principaux et accessoires, s'il y a lieu.
 - ✓ Mesures de protection de l'environnement voisin des installations.
 - ✓ Mesures de maintien de l'encadrement visuel des infrastructures et des équipements principaux.
 - ✓ Mesures de préservation de la (ou des) ressource(s) concernée(s).
 - ✓ Mesures de protection des sites accessoires.
2. Le partenaire rencontre le MRNF et fait valoir les particularités et les enjeux (économiques ou autres) de son projet relatifs aux mesures proposées, jusqu'à la conclusion d'une entente de principe.
3. Ces mesures doivent faire l'objet d'une concertation avec les partenaires lors du processus de concertation régionale du PRDTP.
4. Une fois les mesures approuvées, le partenaire demandeur informe le promoteur. Les membres de la Table régionale de concertation diffusent l'information pertinente, le cas échéant, auprès des groupes et individus intéressés.

Annexe 4 : Renseignements sur le contenu des tableaux intégrés aux chapitres 4 et 5

Chapitre 4 — Concept de développement	
Éléments descriptifs et distinctifs	Remarques
Superficie totale	Ces renseignements ne comprennent aucune exclusion de territoire. Les données proviennent de la Base géographique régionale (BGR).
Tenure	Les données sur le territoire public, privé et sous convention de gestion territoriale (CGT) proviennent du Système de tenure intégrée au morcellement (STIM) et de la Base géographique régionale (BGR).
Organisation administrative	Ces données proviennent du Système sur les découpages administratifs (SDA).
Superficie en eau	Ces données comprennent tous les plans d'eau de plus de 2 ha et proviennent de la Base de données topographique du Québec (BDTQ). Secteur de planification « Le Plétipi » : les fichiers de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ) ne sont pas disponibles pour cette partie de la région.
Plan d'eau	Ces renseignements englobent les plans d'eau communs à deux régions administratives. Toutefois, ils ne comprennent pas les plans d'eau situés majoritairement dans les territoires suivants : privé, sous convention de gestion territoriale (CGT), parc national, réserve écologique, réserve faunique et pourvoirie avec droits exclusifs. Ces données proviennent de la Base de données topographique du Québec (BDTQ). Plan d'eau occupé : cette appellation couvre toute la villégiature privée située en bordure d'un plan d'eau même si celui-ci se prolonge dans un autre secteur de planification ou dans une autre région administrative. Secteur de planification « Le Plétipi » : les fichiers de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ) ne sont pas disponibles pour cette partie de la région.

Annexe 4 : Renseignements sur le contenu des tableaux intégrés aux chapitres 4 et 5 (suite)

Chapitre 4 — Concept de développement (suite)	
Éléments descriptifs et distinctifs	Remarques
Villégiature privée et pourvoirie sans droits exclusifs	Ces renseignements ne concernent que la villégiature privée et la pourvoirie à bail comprise dans le secteur de planification. Ces données proviennent du système de Gestion des droits fonciers (GDF), mars 2003.
Densité d'occupation	Ces renseignements excluent les territoires suivants : privé, sous convention de gestion territoriale (CGT), parc national, réserve écologique, réserve faunique et pourvoirie avec droits exclusifs. La donnée de base provient du système de Gestion des droits fonciers (GDF), mars 2003.
Autres types de données (Nitassinan, territoire de conservation, territoire faunique, terrain de camping et territoire particulier)	Cette information a été extraite de la Base géographique régionale (BGR).

Annexe 4 : Renseignements sur le contenu des tableaux intégrés aux chapitres 4 et 5 (suite)

Chapitre 5 — Scénario de développement	
Renseignements généraux	Remarques
Superficie de territoire public	Ces renseignements excluent les territoires suivants : privé, sous convention de gestion territoriale (CGT), parc national, réserve écologique, réserve faunique et pourvoirie avec droits exclusifs. Les données proviennent du Système de tenure intégrée au morcellement (STIM) et de la Base géographique régionale (BGR).
Plan d'eau	Ces renseignements englobent les plans d'eau communs à deux régions administratives ou à deux secteurs de développement. Toutefois, ils ne comprennent pas les plans d'eau situés majoritairement dans les territoires suivants : privé, sous convention de gestion territoriale (CGT), parc national, réserve écologique, réserve faunique et pourvoirie avec droits exclusifs. Ces données proviennent de la Base de données topographique du Québec (BDTQ). Plan d'eau occupé : cette appellation couvre toute la villégiature privée située en bordure d'un plan d'eau même si celui-ci se prolonge dans un autre secteur de développement ou dans une autre région administrative. Secteur de planification « Le Plétipi » : les fichiers de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ) ne sont pas disponibles pour cette partie de la région.
Villégiature privée et pourvoirie sans droit exclusif	Ces données ne couvrent que la villégiature privée et la pourvoirie à bail comprise dans le secteur de développement. Elles proviennent du système de Gestion des droits fonciers (GDF), mars 2003.
Densité d'occupation	Ces données excluent les territoires suivants : privé, sous convention de gestion territoriale (CGT), parc national, réserve écologique, réserve faunique et pourvoirie avec droits exclusifs. Les données de base proviennent du système de Gestion des droits fonciers (GDF), mars 2003.
Autres types de données (terrain de camping, territoire de conservation, territoire faunique, territoire particulier, sentier et équipement récréatif)	Ces renseignements ont été extraits de la Base géographique régionale (BGR).
Municipalité	Ces données proviennent du Système sur les découpages administratifs (SDA).

Annexe 5 : Secteurs de développement (sous-bassins) du secteur de planification 05

Sous-bassin	Nom du sous-bassin	Superficie (km ²)	Villégiature (n)	Densité (n/km ²)	Lacs total	Lacs occupés	Lacs > 10 ha	Sup > 10 ha occupés	Lacs > 20 ha	Sup > 20 ha occupés
001	Rivière Wabano	102,2746	1	0,0098	99	1	21	1	8	0
002	Rivière Normandin Sud	515,1958	13	0,0272	379	6	84	5	49	5
003	Rivière Marquette	504,6830	12	0,0238	414	7	54	6	24	4
004	Rivière Normandin Nord	472,9385	13	0,0275	282	3	56	3	36	3
005	Lac Rohault	449,8218	46	0,1023	238	18	41	14	24	11
006	Rivière Boisvert Sud	477,1628	30	0,0629	557	12	66	9	46	7
007	Rivière Dobleau Ouest	420,6718	12	0,0285	318	8	47	7	30	6
008	Rivière Dobleau Est	307,6128	10	0,0325	251	7	37	6	21	4
009	Rivière du Chef Sud	425,4210	9	0,0212	359	5	29	2	16	2
010	Rivière du Chef Centre	295,4275	4	0,0135	373	3	26	2	16	2
011	Rivière Boisvert Nord	335,5814	6	0,0179	510	6	46	4	23	3
012	Rivière du Chef Nord	391,0026	21	0,0537	368	5	49	5	31	5
013	Rivière de la Petite Meule	426,7098	8	0,0187	433	3	62	3	37	3
014	Rivière Nestaocano-Ouest Sud	271,8000	8	0,0294	229	6	34	6	15	5
015	Rivière Nestaocano Sud	363,6184	21	0,0578	249	9	39	8	22	8
016	Rivière Azianne	423,3576	22	0,0520	280	10	46	9	25	9
017	Rivière Ouasiemsca Sud	279,0356	18	0,0645	228	9	24	3	10	2
018	Rivière Mistassini Sud	494,8084	58	0,1172	327	24	41	22	25	19
019	Chute Blanche	485,0968	18	0,0371	328	12	56	10	32	9
020	Rivière Ouasiemsca Centre	503,9443	15	0,0298	479	5	68	5	29	5
021	Rivière Nestaocano Centre	439,9511	5	0,0114	402	2	54	2	25	2
022	Rivière Nestaocano-Ouest Centre	336,4589	4	0,0119	365	2	41	1	20	1

Sous-bassin	Nom du sous-bassin	Superficie (km ²)	Villégiature (n)	Densité (n/km ²)	Lacs total	Lacs occupés	Lacs > 10 ha	Sup > 10 ha occupés	Lacs > 20 ha	Sup > 20 ha occupés
023	Rivière Nestaocano-Ouest Nord	488,5074	1	0,0020	664	1	90	1	56	1
024	Lac Beauregard	534,4533	3	0,0056	618	2	67	2	40	2
025	Rivière Ouasiemsca Nord	396,6294	7	0,0176	325	4	71	4	40	4
026	Lac Cauvet	424,1967	6	0,0141	350	3	42	3	17	3
027	Rivière des Framboises Sud	394,9766	5	0,0127	398	4	40	3	22	3
028	Rivière Samaqua Nord	324,6344	9	0,0277	238	9	27	7	18	7
029	Rivière Samaqua Sud	217,0261	12	0,0553	93	6	16	6	6	4
030	Rivière Mistassibi Sud	468,3069	13	0,0278	383	8	50	7	24	5
031	Lac du Huard	243,6860	8	0,0328	188	7	19	5	10	5
032	Rivière Mistassibi Centre	450,9847	9	0,0200	396	4	54	3	16	3
033	Rivière des Framboises Nord	421,4756	5	0,0119	484	4	48	4	32	3
034	Lac Bunny	412,5468	9	0,0218	312	2	29	2	17	2
035	Lac Kaamichaapuhskau	520,0414	1	0,0019	792	1	77	1	48	1
036	Rivière Mistassini Nord	370,2931	1	0,0027	409	1	48	1	18	1
037	Lac Léon	397,4762	0	0,0000	571	0	68	0	34	0
038	Rivière Daniel	432,2296	6	0,0139	512	5	61	5	35	5
039	Rivière Mistassibi Nord	497,2778	1	0,0020	763	1	81	1	40	1
040	Lac Solange	299,6225	1	0,0033	477	0	73	0	37	0
041	Lac Florence	309,9503	0	0,0000	424	0	38	0	14	0
042	Lac Torel	408,2610	1	0,0024	645	1	65	1	30	1
043	Lac Piraube	516,7449	9	0,0174	405	5	53	5	25	5
044	Rivière à François	235,5721	22	0,0934	216	8	30	6	15	5
045	Rivière Mistassibi-Nord-Est Sud	291,0681	10	0,0344	217	5	14	4	6	3
046	Rivière Mistassibi - Serpent	494,3914	19	0,0384	522	16	75	16	37	13
047	Rivières Brodeuse et Serpent	454,2529	74	0,1629	346	17	70	17	37	13
048	Rivière de l'Épinette rouge	393,3225	12	0,0305	325	7	52	7	27	5
049	Rivière Saint-Onge	366,6832	6	0,0164	364	7	35	7	14	4
050	Lac aux Grandes Baies	474,6815	7	0,0147	506	6	74	6	33	6

Sous-bassin	Nom du sous-bassin	Superficie (km ²)	Villégiature (n)	Densité (n/km ²)	Lacs total	Lacs occupés	Lacs > 10 ha	Sup > 10 ha occupés	Lacs > 20 ha	Sup > 20 ha occupés
051	Lac Fagré	496,0354	0	0,0000	822	0	85	0	42	0
052	Lac Machisque	435,0678	3	0,0069	585	2	72	2	37	2
053	Rivière de la Grande Loutre Ouest	400,4387	1	0,0025	367	1	69	1	39	1
054	Rivière de la Grande Loutre Centre	408,6737	2	0,0049	491	1	58	1	33	1
055	Rivière de la Grande Loutre Est	325,4527	0	0,0000	235	0	36	0	20	0
056	Rivière Péribonka Nord	434,7541	2	0,0046	283	0	49	0	32	0
057	Rivière Bonnard Nord	374,5983	4	0,0107	325	3	47	3	28	3
058	Rivière Bonnard Sud	234,5305	5	0,0213	99	2	8	1	4	1
059	Lac Onistagane	494,0183	14	0,0283	270	5	33	5	17	4
060	Rivière à la Carpe	302,3026	13	0,0430	234	6	18	6	12	6
061	Rivière Cocoumenen	415,1669	14	0,0337	243	6	37	5	10	4
062	Lac Péribonka Ouest	448,3074	6	0,0134	100	1	15	1	7	1
063	Lac Péribonka Est	366,6559	15	0,0409	116	5	16	4	9	3
064	Rivière Péribonka Sud	235,1719	75	0,3189	166	25	23	15	12	11
065	Rivière Manouane Sud	457,4599	111	0,2426	425	41	53	30	27	20
066	Rivière du Castor-Qui-Cale	231,2319	14	0,0605	182	7	21	6	12	4
067	Lac à Paul	468,2352	104	0,2221	359	21	40	15	24	9
068	Rivière Duhamel Sud	280,8463	29	0,1033	121	15	14	9	7	7
069	Petite rivière Manouane Sud	385,2182	6	0,0156	186	5	21	5	14	4
070	Rivière Duhamel Nord	361,5222	12	0,0332	252	8	28	7	13	8
071	Petite rivière Manouane Nord	395,7141	10	0,0253	255	8	36	8	20	8
072	Lac Villenaud	415,1967	3	0,0072	312	3	37	3	16	3
073	Lac Manouane Ouest	379,5471	3	0,0079	96	1	9	1	4	1
074	Lac du Croissant	275,9589	2	0,0072	204	2	26	2	15	2
075	Rivière des montagnes Blanches	182,0057	2	0,0110	173	1	16	1	8	1
076	Lac Manouane Est	559,2735	3	0,0054	157	1	11	1	3	1
077	Lac Double	470,2681	8	0,0170	288	6	38	5	18	5
078	Lac du Raccourci	558,8815	15	0,0268	447	12	74	12	46	12

Sous-bassin	Nom du sous-bassin	Superficie (km ²)	Villégiature (n)	Densité (n/km ²)	Lacs total	Lacs occupés	Lacs > 10 ha	Sup > 10 ha occupés	Lacs > 20 ha	Sup > 20 ha occupés
079	Rivière Manouane Centre	507,3179	17	0,0335	476	12	45	10	21	9
080	Lac du Grand Détour	562,8727	13	0,0231	519	11	54	10	26	9
081	Lac Kerr	518,4092	12	0,0231	402	9	53	8	27	7
082	Lac Deux Milles	199,4553	3	0,0150	149	2	15	2	6	1
083	Lac Pamouscachiou	320,1243	81	0,2530	147	5	15	4	5	4
084	Lac Saint-Yves	192,0912	104	0,5414	257	18	35	13	16	10
085	Lac au Menton	328,4936	15	0,0457	340	2	46	2	21	2
086	Réservoir Pipmuacan Ouest	535,6860	26	0,0485	105	1	9	1	5	1
087	Lac Riverin	254,3199	39	0,1534	304	27	50	18	24	13
088	Lac Catherine	331,1795	64	0,1932	402	28	67	19	34	13
089	Lac Gouin	225,7620	21	0,0930	273	12	35	10	18	8
090	Réservoir Pipmuacan Est	522,9735	21	0,0402	167	1	7	1	1	1
091	Lac Damasse	352,6415	13	0,0369	387	9	49	8	25	6
092	Lac Eugène-Larouche	266,3916	9	0,0338	290	5	45	5	24	5
093	Rivière La Tourette	447,2664	15	0,0335	395	13	79	13	49	13
094	Rivière Sylvestre	336,7906	7	0,0208	341	5	42	5	22	5
095	Rivières aux Hirondelles et Nadal	274,2105	7	0,0255	281	4	21	3	9	4
096	Rivière Betsiamites Sud	511,0263	5	0,0098	431	5	60	4	33	4
097	Rivière Betsiamites Nord	206,5868	6	0,0290	163	2	17	2	12	2
098	Rivières Canton et Écho	210,7713	5	0,0237	150	5	30	5	15	5
099	Rivière Auriac	185,9985	1	0,0054	188	1	29	1	12	1
100	Lac Perdu	255,3005	3	0,0118	166	2	20	2	10	1
101	Rivière de la Grande-Charge	237,7085	3	0,0126	183	2	28	2	12	2
102	Lac Manouanis	298,1747	6	0,0201	198	2	20	2	11	2
103	Rivière Manouanis	373,2451	3	0,0080	348	3	24	3	15	3

Annexe 7 : Sélection de secteurs de développement dans le secteur de planification 05 Les grands réservoirs

Potentiel halieutique : Basé sur la superficie totale de tous les lacs de 5 ha ou de 20 ha et plus, selon les populations en présence, les espèces non piscivores comme l'omble de fontaine ayant besoin de moins de superficies pour être productives que les espèces piscivores comme le doré ou le brochet. Le calcul du potentiel halieutique est effectué par le MFFP, direction régionale de la gestion de la faune.

Pour le moment, cinq secteurs ont été analysés :

Secteur	Baux	Potentiel	Nouveaux
007	12	71	59
014	8	30	22
015	21	25	4
018	58	85	27
065	111	132	21

Densité de villégiature : On a étudié trois zones qui sont fortement occupées dans des secteurs où on procède par tirage au sort pour l'attribution des terrains. Le sous-bassin versant des trois secteurs est délimité selon les mêmes critères que ceux choisis pour le secteur 05, soit des superficies de 200 à 500 km². Les trois secteurs choisis sont le bassin de la rivière de la Boiteuse (216,9 km²), celui de la rivière à la Truite (233,8 km²) et celui de la rivière Pierriche (228,3 km²). Les densités qu'on y retrouve sont les suivantes :

Bassin	Superficie (km ²)	Baux (n)	Densité (n/km ²)
Boiteuse	216,9	147	0,68
Truite	233,8	141	0,60
Pierriche	228,3	75	0,33

Comme nous ne voulons pas recréer la même densité avec potentiellement les mêmes problématiques en secteur 05, il conviendrait de garder une certaine marge de sécurité. Les secteurs où la densité de villégiature est supérieure ou égale à 0,3 bail par km² seraient donc fermés. C'est le cas actuellement pour les secteurs 064 (0,32) et 084 (0,54). Si on ajoute les possibilités maximales vues lors du calcul du potentiel halieutique jusqu'à l'obtention de la densité de 0,3 bail par km², voici les nombres obtenus :

Secteur	Superficie	Baux	Nouveaux	Densité
007	460,7	12	59	0,15
014	271,8	8	22	0,11
015	363,6	21	4	0,07
018	494,8	58	27	0,17
065	457,5	111	21	0,29

Dans ces cinq cas, comme la limite de densité de 0,3/km² n'est pas atteinte, c'est le potentiel halieutique qui déterminera la limite à atteindre pour fermer le secteur.

Sélection de plans d'eau à l'intérieur des secteurs choisis

Une fois que les secteurs seront choisis selon les critères mentionnés à la section 5.3.5, les plans d'eau qui feront l'objet de consultations et qui seront sélectionnés pour faire l'objet de développement pour la villégiature le seront selon les critères suivants. Aucun de ces critères n'a prépondérance sur les autres. Les plans d'eau devront être choisis selon l'ensemble de ces critères :

Accessibilité par voie routière : les plans d'eau accessibles par des chemins carrossables seront choisis en priorité par rapport à ceux qui ne le sont pas. La priorité sera accordée aux plans d'eau accessibles par des chemins hors norme ou de catégorie 1 ou 2. Le choix des plans d'eau devra se faire dans le but de minimiser la construction de nouveaux chemins;

Lacs déjà occupés : les lacs qui ont déjà au moins une occupation à bail seront privilégiés. Si un lac a entre 10 et 20 hectares et qu'il n'a qu'une seule occupation, il pourra être choisi pour accueillir un seul autre emplacement à des fins de villégiature privée. Les lacs de 20 ha et plus n'auront pas cette limitation;

Zones d'aménagement pour le caribou forestier : les plans d'eau ou parties de plans d'eau situés en dehors des zones d'aménagement pour le caribou forestier auront priorité sur ceux situés dans ces zones;

Taille des lacs : dans un secteur de développement (sous-bassin), ce sont les lacs de plus grande taille qui seront développés en priorité;

Rivières : les rivières pourront être développées à l'exception de celles où des mesures particulières de protection visant l'encadrement visuel sont appliquées, c'est-à-dire les rivières du Chef, Nestaocano, Mistassini, Mistassibi, Mistassibi nord-est, Péribonka, Betsiamites et La Tourette. Toute rivière ayant une largeur de 6 mètres et plus et identifiable comme un polygone à la BDTQ sera ajoutée à la banque de plan d'eau disponible au développement;

Milieu humides riverains : les milieux humides jouxtant un plan d'eau sont des environnements fragiles. Afin d'assurer leur protection, les lacs dont 50 % et plus du périmètre sont constitués de milieux humides devraient être exclus du développement.

Secteurs mitoyens entre deux MRC

Dans les secteurs de développement qui sont mitoyens entre deux MRC (009, 010, 011, 050, 056, 059 et 061), le choix des plans d'eau fera l'objet d'un exercice de concertation entre les représentants des deux MRC. Au besoin, des membres du MERN ou du MFFP pourront s'offrir à titre d'experts neutres.

Acronymes

AFC	Aire faunique communautaire
AMVI	L'Aménagement Monts-Valin inc.
ATR	Association touristique régionale
BDTA	Base de données topographique et administrative
BDTQ	Base de données topographique du Québec
BGR	Base géographique régionale
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CGT	Convention de gestion territoriale
CLD	Centre local de développement
CRD	Conseil régional de développement
CREDD	Conseil régional de l'environnement et du développement durable
DAR	Direction des affaires régionales
DEX	Direction de l'expertise Energie-Faune-Forêts-Mines-Territoire
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FQCQ	Fédération québécoise des clubs quad
GDF	Système de gestion des droits fonciers
Ha	Hectare
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
PADE	Pourvoirie avec droits exclusifs
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDAR	Plan de développement d'activités récréatives
PDRRF	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques

Acronymes (suite)

PGAF	Plan général d'aménagement forestier
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PRDV	Plan régional de développement de la villégiature
PSDE	Pourvoirie sans droits exclusifs
RDE	Registre du domaine de l'État
RRGZ	Regroupement régional des gestionnaires des zecs
SAAQ	Société d'assurance automobile du Québec
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SDA	Système sur les découpages administratifs
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIGT	Système d'information et de gestion du territoire public
SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
STAQ	Société touristique des Autochtones du Québec
STIM	Système de tenure intégrée au morcellement
TNO	Territoire non organisé
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UTI	Unité territoriale d'intérêt
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Lexique des termes utilisés en planification territoriale

Terme	Définition	Remarques
Analyse territoriale	Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé, mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.	L'expression, plus concrète, de portrait territorial remplace celle d'analyse territoriale.
BGR	La Base géographique régionale (BGR) est une base de données conçue pour répondre spécifiquement aux besoins d'une direction régionale de la gestion du territoire public du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La BGR constitue la base de données du SIGT.	La structure et la nature des données de la BGR ont été améliorées depuis 1995. La BGR appartient au SIGT.
Concept régional de développement	Orientations régionales de développement du territoire public pour une section donnée du PRDTP, qui prend en compte le portrait et le constat territorial thématique; il intègre les orientations nationales et obligatoires lorsqu'elles existent.	L'expression concept régional appartient au PRDTP.
Constat territorial thématique	Il est réalisé pour une section du PRDTP. Il établit un diagnostic de la situation actuelle et en précise les potentiels.	L'expression constat territorial appartient au PRDTP.
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les entités territoriales du domaine public.	EDIT est en cours de développement. Il se traduira par le Registre du domaine de l'État (RDE).
GDF	Système de gestion des droits fonciers du MRNF sur le territoire public.	
PATP	Les plans d'affectation du territoire public déterminent la vocation des unités territoriales en ce qui a trait à la mise en valeur et à la conservation des terres et des ressources, en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement.	

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Profil	<p>Profil est un des modules du SIGT. Il permet la production et la consultation de l'information par thèmes, domaines, critères et indicateurs.</p> <p>Les données brutes sont conservées chez les producteurs.</p> <p>L'information de synthèse est versée dans la base de données du SIGT.</p> <p>Profil utilise une interface Internet.</p>	<p>Profil est un outil.</p> <p>Le prototype de Profil est en cours de développement.</p> <p>Le terme Profil appartient au SIGT.</p>
Portrait territorial	<p>Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé, mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.</p> <p>Le portrait territorial sera versé à la base de données du SIGT.</p>	<p>Le portrait représente la base commune de tous les dossiers de gestion intégrée du territoire.</p> <p>De plus, il est un outil de gestion de la connaissance.</p>
PRDTP	<p>Plan régional de développement du territoire public. Le PRDTP détermine, de concert avec les partenaires gouvernementaux et régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.</p>	<p>Un guide de réalisation du PRDTP et un modèle de rapport délimitent et précisent la démarche à suivre.</p>
Scénario	<p>Type d'intervention dans une section donnée du PRDTP qui peut s'appliquer à un ou des secteurs du territoire régional.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>
Secteur	<p>Territoire délimité qui fait l'objet d'un scénario.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Section	<p>Dans le PRDTP, l'ensemble des sections correspond aux grands champs d'activités où des interventions (émission de droits) sur le territoire public sont possibles ou envisageables.</p> <p>Le PRDTP étant un processus continu, les sections sont traitées et revisitées par ordre de priorité, la première étant le récréotourisme.</p>	<p>Le PRDTP comprend cinq sections : récréotourisme, industrie, commerce et autres, utilité publique ou communautaire, territoire particulier d'intervention, préservation et protection.</p>
SIGT	<p>Système d'information et de gestion du territoire public du MRNF. Ce système se compose de différents modules qui permettent de gérer, de traiter et de diffuser l'ensemble des couches d'information géographique de référence et de connaissance qui composent la BGR.</p>	<p>Le système a été développé et implanté en juin 2002.</p> <p>Le SIGT facilitera la mise à jour du portrait territorial et des PRDTP.</p>
Site	<p>Unité territoriale fine se trouvant à l'intérieur d'un secteur qui fait l'objet d'un scénario d'intervention dans une section donnée.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : un lac, dans un secteur qui fait l'objet d'une intention de développement de pourvoies.</p>
Sujet	<p>Aspect donné d'un volet.</p>	<p>Cette expression appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : villégiature privée est un sujet du volet hébergement dans la section récréotourisme.</p>

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Territoire de gestion	<p>Le territoire de gestion est un des intrants qui peut être pris en compte lors de l'élaboration du concept régional pour la section récréotourisme du PRDTP. Néanmoins, étant donné que les critères sur lesquels il s'appuie recoupent ceux utilisés pour produire le portrait et le constat territoriaux, son utilisation peut être perçue comme redondante à cette étape du processus du PRDTP.</p> <p>Par contre, une fois parvenu à l'étape de l'élaboration des scénarios de développement récréotouristique pour des secteurs et des sites dans lesquels le développement de la villégiature représente une dominante ou une composante importante, on peut s'appuyer sur le territoire de gestion pour affiner le découpage et développer le plan d'action. Cela permet d'assurer un arrimage adéquat avec les orientations ministérielles pour le développement de la villégiature.</p>	Cette expression appartient au guide de développement de la villégiature. Elle est héritée des PRDV.
Volet	Chaque section est composée de sujets à considérer. Dans le cas du récréotourisme, ces sujets sont regroupés en volets. Les volets ne sont pas mutuellement exclusifs. Il convient de les analyser de façon à tenir compte des interdépendances et des effets cumulatifs.	La section récréotourisme comprend trois volets : hébergement, activités récréatives de plein air, activités culturelles.
Zone(s) homogène(s)	<p>Portions de territoire qui présentent, à l'échelle régionale, les mêmes caractéristiques, enjeux et préoccupations au regard du développement régional durable.</p> <p>Le polygone qui définit la zone homogène et la documentation associée sera versé à la base de données du SIGT.</p>	Cette expression appartient au portrait et au constat territoriaux.

Lexique

Abri sommaire : bâtiment d'un seul étage dépourvu de fondations permanentes, sans eau courante ni électricité, et dont la superficie de plancher n'excède pas 20 mètres carrés.

Aire sensible pour le caribou forestier : territoire identifié par Faune Québec pour la protection du caribou forestier. Ce territoire peut comprendre le ravage, les blocs de protection et les blocs de remplacement.

Allopatrique : présence d'une seule espèce de poisson dans un plan d'eau (sans espèce compétitrice).

Camp : habitation à caractère rustique aménagée sommairement.

Camping aménagé : terrain aménagé en vue du séjour des campeurs, qui peut recevoir des équipements de type tente, véhicule de camping et caravane et qui dispose de toutes les installations habituelles (emplacement délimité, espace de pique-nique, aire de feu, eau, égout, bloc sanitaire, etc.).

Camping rustique : espace nettoyé, dégagé, destiné à l'hébergement avec tente et assurant un confort sommaire. La qualité et la quantité des services offerts sont réduites : espace à pique-nique, toilette sèche.

Camping saisonnier : camping de séjour fixe qui se déroule pendant une période de plus de 30 jours ou pendant une saison, ou une partie de l'année.

Camping sauvage : espace de camping nettoyé et dégagé, sans aucun autre service que la toilette.

Chalet : maison de campagne généralement située près d'un lac, d'une rivière ou d'une montagne et utilisée pendant les vacances.

Convention de gestion territoriale : convention par laquelle des pouvoirs et des responsabilités d'un ou de plusieurs ministères en matière de gestion et de mise en valeur des terres et de certaines de leurs ressources sont délégués à une MRC ou à une ville.

Court séjour : occupation d'un emplacement pendant une période continue de moins de 30 jours.

Écotourisme : toutes formes de tourisme axées sur la nature où la motivation principale des touristes est la découverte et l'observation ainsi que l'apprentissage des cultures traditionnelles existantes dans les espaces naturels. Il comporte une expérience d'interprétation et/ou d'étude. En général, mais pas exclusivement, il est organisé pour des voyageurs indépendants et de petits groupes, par de petites entreprises spécialisées. Il réduit au minimum les effets négatifs sur l'environnement naturel et socioculturel.

Enjeu : un gain ou une perte que l'on risque d'obtenir en agissant ou en n'agissant pas; cette notion est très utile pour permettre aux divers interlocuteurs du milieu de préciser les attentes à l'origine de la mise en œuvre d'un programme.

Entente MRN—Société de la faune et des parcs du Québec : entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public (février 2001).

Excursionniste : personne ayant réalisé un voyage aller-retour au domicile dans la même journée sans utilisation d'hébergement commercial ou privé.

Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public : outil de mise en œuvre de l'Approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec présentée par le MRN en 1991.

Motoquad : véhicule tout-terrain motorisé muni de quatre roues, d'un guidon et d'une selle.

MRC : municipalité régionale de comté. Territoire regroupant des municipalités et, dans certains cas, des territoires non organisés, sur lequel s'exerce une autorité fixée par la loi d'application générale.

Potentiel de développement : nombre théorique d'emplacements de villégiature privée pouvant être développés, sur un horizon de 10 ans, en fonction des caractéristiques biophysiques, des mesures de protection faunique, des conditions actuelles d'accès et de la demande.

Pouvoirie avec droits exclusifs : entreprise qui détient l'exclusivité de l'exploitation des activités de chasse, de pêche ou de piégeage sur une partie de territoire du domaine de l'État, décrétée par le gouvernement.

Pouvoirie sans droit exclusif : entreprise qui offre des services spécifiques aux chasseurs et aux pêcheurs sans toutefois leur offrir l'exclusivité de chasse, de pêche ou de piégeage sur un territoire donné.

Refuge : bâtiment situé le long d'un itinéraire de grande randonnée qui sert à l'hébergement d'un groupe de randonneurs pour la nuit.

Riverain : emplacement situé à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'une rivière.

Sentier polyvalent : sentier aménagé convenant à plusieurs types d'usagers et permettant la pratique de différentes activités, mais à des périodes distinctes (été/hiver).

Tenure : terme employé pour désigner si une partie de territoire est ou n'est pas concédée (ex. privé, public).

Territoire à caractère faunique : territoire reconnu régionalement par le MRNF (Direction régionale de la gestion du territoire public et de Faune Québec) pour lequel des modalités fauniques plus particulières doivent être prévues en termes de développement de la villégiature riveraine.

Territoire libre : territoire non affecté par des droits fauniques tels que zec, pourvoirie, réserve faunique.

Territoire structuré : territoire ayant une définition légale et dont l'accès est généralement contrôlé.

Tourisme d'aventure : activité de loisir de plein air qui, en général, se déroule dans un milieu inhabituel, exotique, éloigné ou sauvage, suppose un mode quelconque de transport non conventionnel et tend à demander un effort physique plus ou moins prononcé.

Touriste : personne dont le séjour a duré plus de 24 heures à l'extérieur du domicile (une nuit ou plus) et qui a utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

Villégiature : tout séjour effectué à des fins de récréation ou de plaisance hors de son lieu de résidence habituel et le plus souvent en milieu rural ou forestier.

Villégiature dispersée : toute forme d'occupation du territoire public à des fins de villégiature privée où les terrains occupés par une unité d'habitation sont isolés ou forment de petits groupes de moins de cinq terrains.

Villégiature privée : le fait, pour une personne ou un groupe de personnes, de séjourner dans un lieu de villégiature où cette personne ou ce groupe de personnes détient un droit exclusif d'occupation. Ce droit peut être établi dans un titre de propriété ou, pour les terres du domaine de l'État, dans un bail accordé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Villégiature regroupée : toute forme d'occupation du territoire public à des fins de villégiature privée regroupant au moins cinq terrains avec une densité nette d'au moins 1,25 terrain à l'hectare, soit l'équivalent d'un terrain au 0,8 hectare.

ZEC : zone d'exploitation contrôlée. Territoire dont la gestion faunique est confiée à une association à but non lucratif, par le biais d'un protocole d'entente avec le gouvernement. Le concept des zecs repose sur quatre principes : conservation de la faune, accessibilité à la ressource faunique, participation des usagers et autofinancement des opérations.

Bibliographie

- ASSOCIATION DES POURVOYEURS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN—CHIBOUGAMAU. *Références sur l'industrie de la pourvoirie Saguenay–Lac-Saint-Jean*, mars 2003.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE et ZONES D'APPARTENANCE TOURISTIQUE (ZAT), SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Dossier motoneige*, décembre 1997, 54 p.
- BELLEROSÉ, Pierre. *Le libre-échange et le champ récréotouristique*, CET, juin 1988.
- CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN et REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Guide de randonnée pédestre du Saguenay–Lac-Saint-Jean, une invitation à la marche et à la découverte*, 2001, 129 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Plan stratégique 2001-2006 : Construire une société régionale plus juste et efficace*, avril 2002, 43 p.
- DESJARDINS MARKETING STRATÉGIE en collaboration avec LE GROUPE LEBLOND BOUCHARD DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS, Étude de faisabilité et d'impact, Aménagement et développement d'une destination d'activités nordiques Monts-Valin—Fjord du Saguenay, deuxième rapport d'étape, février 2004, 103 p.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK. *Carte générale des parcours canotables du Québec*, 1999.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK. *Guide des parcours canotables du Québec, tome II, Nord du fleuve Saint-Laurent excluant le bassin de l'Outaouais*. Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 268 p.
- LE GROUPE LEBLOND BOUCHARD. *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean, rapport final*, novembre 2003, 84 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE DOMAINE-DU-ROY. *Schéma d'aménagement*, octobre 1988.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE FJORD-DU-SAGUENAY. *Schéma d'aménagement*, septembre 1989.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST. *Schéma d'aménagement de remplacement*, juin 2001.

-
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ MARIA-CHAPDELAINÉ. *Schéma d'aménagement*, octobre 1988.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Constat territorial par zones homogènes*, Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean, novembre 2002.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Plan stratégique 2001-2004*, 54 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Portrait territorial du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Zones homogènes*, Direction générale de la gestion du territoire public, mars 2002.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Base géographique régionale*, [Logiciel], Direction générale de la gestion du territoire public, 2003.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Gestion des droits fonciers* [Logiciel], Direction générale de la gestion du territoire public, avril 2003.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Portrait territorial du Saguenay–Lac-Saint-Jean, version préliminaire*, février 2004.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES et MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuets*, Bibliothèque nationale du Québec, septembre 2002, 60 p.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'EXPLOITATION DE LA FAUNE. *Les pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, 1994, 5 p.
- SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Proposition d'entente de principe d'ordre général entre Les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada*, 2002, 89 p. [en ligne], (s.d.)
adresse URL : <http://ww.cex.gouv.qc.ca/innus/documents/EntentePrincipeInnus.pdf>.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Bibliothèque nationale du Québec, mars 2002, 143 p.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Résultats globaux d'exploitation des pourvoiries, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, novembre 2001.
- SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC. *Statistique 2001*.
- TOURISME QUÉBEC. *Le tourisme au Québec en bref, 2001 : Statistiques touristiques*, 2001.
- TOURISME QUÉBEC. *Plan de marketing 2002-2003*, Bibliothèque nationale du Québec, 2002, 78 p.

TOURISME QUÉBEC. *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 46 p.

TOURISME QUÉBEC. *Stratégie de marketing touristique 2000-2005 : grandes tendances de la demande touristique*, Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 25 p.

TOURISME SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Forum sur le développement de l'industrie touristique, « J'ai affaire à y être! »*, Fédération touristique régionale, mai 2001.

VILLE DE SAGUENAY. *Schéma d'aménagement*, septembre 1989.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean, rapport final*, mai 2003.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *La randonnée pédestre au Québec, rapport final*, mars 2001.